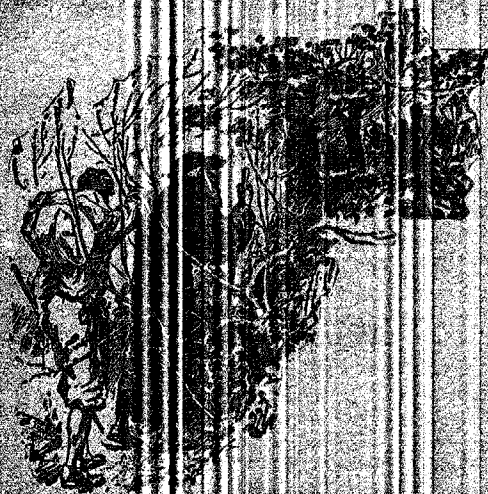


BV
2815
A2B69
1910

LES
Anciens Missionnaires
de l'Acadie



DEVANT L'HISTOIRE

PAR
PH. F. BOURGEOIS, C. S. C.

(L'ouvrage historique suivi, en appendice, de plusieurs lettres ou
pièces justificatives.)

SEBASTIEN N. B.

DES PRÉSENTS DU MONITEUR ACADIEN.

LES
Anciens Missionnaires
de l'Acadie



DEVANT L'HISTOIRE

PAR

PH. F. BOURGEOIS, C. S. C.

(Plaidoyer historique suivi, en appendice, de plusieurs lettres ou
pièces justificatives.)

SHEDIAC, N. B.

DES PRESSES DU MONITEUR "ACADIEN".

**ENREGISTRÉ, conformément à l'acte du Parlement du Canada
concernant la propriété littéraire, au Ministère de
l'Agriculture et de la Statistique, à Ottawa.**

Lettre du T. R. Père Supérieur Général de la Congrégation de Sainte-Croix

Saint-Césaire, P. Q., le 29 novembre 1910.

(*En tournée de visite officielle*)

AU RÉV. PÈRE PH. F. BOURGEOIS, C. S. C.,
Université du Collège Saint-Joseph, N. B.

Mon révérend Père,

Je viens de lire avec le plus vif intérêt votre beau travail sur "Les Anciens Missionnaires de l'Acadie devant l'histoire."

Vous avez raison de dire *devant l'histoire*, car vous avez puisé, avec un soin scrupuleux, aux sources authentiques; et vous présentez, en un style simple et clair, les faits et les témoignages selon la réalité.

Vous montrez, par un nouvel exemple, ce que l'histoire a révélé, à presque chacune de ses pages—que le clergé catholique, sauf un très petit nombre d'exceptions, a toujours merveilleusement compris et défendu les plus vrais intérêts des peuples confiés à ses soins.

En Acadie, il eut à remplir des devoirs très divers, et, en apparence, opposés les uns aux autres.

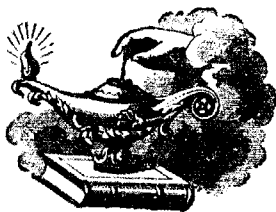
Il s'en acquitta avec un sens délicat de la situation, sans rien trahir de ce qu'exigeait une loyauté sincère, mais aussi sans rien sacrifier de ce que réclamait la rigoureuse conscience.

Ainsi fit, sous sa direction, le noble peuple acadien. Il lira votre travail avec un sentiment de fierté légitime et s'y reconnaîtra avec ses véritables traits.

Les rivalités de la guerre, les âpretés de la conquête ont disparu. Les inévitables préjugés de race et de parti se sont adoucis dans un contact plus habituel et plus intime des nationalités les unes avec les autres.

Vos pages d'histoire arriveront donc en leur temps, et, j'en suis convaincu, seront appréciées, ainsi qu'elles le méritent, car il y a joie et profit pour tous à connaître, à reconnaître et à proclamer la vérité.

G. FRANÇAIS,
Sup. Gén. C. S. C.



LES ANCIENS

Missionnaires de l'Acadie

DEVANT L'HISTOIRE

AVANT-PROPOS

Ce petit travail, qui n'a d'autres proportions que celles d'une brochure, est destiné à notre peuple.

Nous avons voulu le faire court, l'écrire en style simple, le diviser d'une manière claire et méthodique, afin que les aspects de la question y exposée ne se confondent point dans l'esprit du lecteur.

Il a pour objectif la réhabilitation de quelques anciens missionnaires de l'Acadie que plusieurs historiens mal informés ont représentés sous de fausses lumières. Aujourd'hui, malheureusement, la version de ces historiens fait école, non seulement dans les provinces anglaises du pays, mais chez un bon nombre de Canadiens ou d'Acadiens français.

Pour l'honneur du ministère catholique et de ses premiers ouvriers dans les régions de l'Acadie, nous allons essayer de justifier la conduite des missionnaires que l'histoire a le plus incriminés. Les prêtres que l'ignorance des faits ou la mauvaise foi ont calomniés le plus sévèrement, surtout ceux du 18^e siècle, furent, à notre sens, des hommes de la trempe des premiers apôtres du Christ. Ils ont subi, pour la cause du bien, presque toutes les persécutions que saint Paul dit avoir endurées au cours de son ministère, et leur courage n'a pas failli.

La race dont ils ont éclairé et fortifié les âmes a donné ses preuves.

En face de l'exil, de la déportation, de la perte des biens de ce monde, elle est restée aussi ferme, aussi inébranlable que les premiers chrétiens devant les artifices et les persécutions de Néron.

Hommage et reconnaissance à ces anciens missionnaires !

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Dans les écoles anglaises et françaises du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, des manuels d'Histoire du Canada ont enseigné, depuis de longues années, que les anciens missionnaires français de l'Acadie encouragèrent les Indiens, en maintes circonstances, à porter la torche incendiaire et le couteau de scalpe dans des bourgades ennemies ou dans de paisibles familles anglaises. En général, la grande histoire, écrite par les auteurs anglais, confirme, souvent par de longs détails, ces accusations diffamantes et mal fondées.

Si les chroniqueurs et les conférenciers publics de notre siècle se bornaient à répéter cette seule accusation contre les anciens missionnaires, ce ne serait peut-être encore que demi-mal. Mais dans la grande histoire, dans celle où doivent nécessairement s'inspirer les professeurs d'universités, de collèges et les instituteurs, l'ancien clergé d'Acadie est taxé en bloc d'intolérance religieuse et de révolte ouverte contre les intendants ou les gouverneurs du pays. D'autres, un peu plus modérés, reconnaissent le zèle et le dévouement d'un certain nombre de missionnaires. Toutefois ils affirment témérement, sans avoir étudié la question à toutes ses sources, que les prêtres de l'Acadie, surtout dans la première moitié du dix-huitième siècle, se livrèrent, par amour pour la France et en haine des Anglais, à des procédés politiques inexcusables et indignes de ministres sacrés de l'Evangile.

D'après ces historiens, les anciens missionnaires de l'Acadie se complurent à lutter, avant la conquête de 1710, contre les hauts fonctionnaires français de l'Acadie, et, après la conquête anglaise, ils intriguèrent contre les gouverneurs anglais de la Nouvelle-Ecosse.

Ils ajoutent que les papiers et les correspondances d'Etat, à Paris et à Londres, font foi de cette assertion. Faute d'être

réfutées, ces erreurs s'accréditent fortement chez les Anglais et même parmi nos populations françaises. Il est urgent de les démasquer.

Pour détruire les accusations de ce genre portées contre les missionnaires, nous avons tiré nos documents et nos preuves de sources parfaitement authentiques.

L'histoire ne s'invente pas. Néanmoins, il arrive souvent que l'historien qui ne se donne pas la peine d'aller à tous les foyers de renseignement, forme tout de même l'opinion publique, quoiqu'il ne reproduise, au sujet d'un fait ou de l'appréciation d'une époque, qu'une partie des documents qui ont été enregistrés par l'histoire. Il n'a présenté qu'un côté de la médaille, celui qui lui a été révélé, enseigné par les auteurs qu'il a consultés et étudiés, par les traditions de famille ou de la société qu'il a fréquentée depuis son enfance.

Un historien consciencieux, digne de ce nom, doit chercher et exposer tous les aspects d'une question historique, scruter le pour et le contre, avant de passer finalement un jugement, surtout sur une question ou sur une période importante de l'histoire.

Nos éclaircissements relativement à la conduite des missionnaires sont puisés en partie à de nombreux documents mis au jour par feu l'abbé Casgrain, docteur-ès-lettres, membre de la Société Royale du Canada, membre correspondant de la Société Historique de Boston, professeur d'histoire à l'Université Laval de Québec, etc. ; aux pièces justificatives fournies par les correspondances des prêtres de Saint-Sulpice et des Missions-Étrangères conservées en partie aux archives du Séminaire de Québec, du Collège de Montréal; et aux copies tirées, par les employés des Archives fédérales, aux correspondances de la Marine et des Colonies, Paris.

Afin que ces divers documents se détachent clairement les uns des autres, nous les rangeons, chacun à sa place, dans trois classes ou divisions principales. A chaque division nous consacrerons un chapitre.

Le chapitre qui va suivre traitera des *lulles dans la fa-*

mille, c'est-à-dire des difficultés suscitées aux anciens missionnaires de l'Acadie, par les gouverneurs ou les fonctionnaires français du pays.

Un autre chapitre exposera les malentendus qui s'élevèrent entre les missionnaires et les fonctionnaires ou les gouverneurs anglais, c'est-à-dire, *les luttes contre l'ennemi*. Le dernier chapitre démontrera la nécessité où se trouvaient les missionnaires d'accompagner les Sauvages dans leurs partis de guerre, afin d'en réprimer les désordres et les cruautés ; en d'autres mots, il traitera des *luttes contre la barbarie*.

Avant d'entrer en matière, il ne sera peut-être pas hors de propos de jeter un coup d'œil, pour l'intelligence de la situation, sur les différentes classes de missionnaires qui ont semé la parole de Dieu dans nos régions de l'Acadie, depuis la fondation de la colonie jusqu'à la conquête définitive de 1710, et même jusqu'à la déportation de 1755.

Depuis la fondation de Port-Royal, en 1605, les missionnaires se sont succédés sans interruption, sur l'une ou l'autre des plages de l'Acadie.

De 1605 à 1710, nous apercevons les Récollets, les Jésuites, les Capucins et les Pères Pénitents—environ quarante prêtres—qui parcourent nos rivières et traversent nos forêts, de la Baie des Chaleurs jusqu'à Poboncoup (Pubnico, N. E.).

Dans la première moitié du dix-huitième siècle, depuis la conquête de 1710 jusqu'en 1755, pas moins de soixante prêtres s'occupèrent des missions de l'Acadie. Durant cette époque, ceux qui furent le plus en vue, par les postes d'honneur qu'ils occupèrent, furent les Sulpiciens et les prêtres des Missions-Etrangères.

Il est vrai que, de 1676 à 1755, les Jésuites et les Récollets eurent toujours de zélés apôtres en Acadie, mais dans presque toute cette période, la plupart des travaux de l'apostolat, surtout autour de Port-Royal, furent confiés, de par la volonté du Roi de France, aux Sulpiciens et aux prêtres des Missions-Etrangères.

Plus que les autres missionnaires, les prêtres de ces deux congrégations françaises ont été attaqués, calomniés sans merci par divers historiens de notre continent.

Voici les principaux missionnaires Sulpiciens ou des Missions-Etrangères qui parurent en Acadie de 1670 à 1770, et dont les noms paraissent souvent dans l'histoire :

SULPICIENS

PRÊTRES DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

L'abbé Beaudoin,

L'abbé Cassiet,

" Breslay,

" Gaulin, ←

" Chauvreulx,

" Girard,

" Desenclaves,

" Le Loutre,

" De la Goudalie,

" Maillard,

" De Miniac,

" Maudoux,

" D'Urfé,

" Petit,

" Geoffroy,

" Saint-Poncy,

" Métivier,

" Thury,

" Trouvé.

19

A cette époque, les Jésuites et les Récollets furent, eux aussi, blâmés par les hauts fonctionnaires français ou anglais du pays. Cependant, comme ils travaillèrent la plupart du temps chez les Sauvages ou exercèrent leur saint ministère dans des postes éloignés des centres administratifs, il y eut moins de récriminations adressées, à leur sujet, par vengeance, à la Cour d'Angleterre ou à celle de France.

Avant d'entrer en matière, saluons, parmi les plus anciens missionnaires, le prêtre Aubry, de Paris, l'abbé Jesse Flesché qui baptisa Membertou et sa famille, les Pères jésuites Pierre Biard et Enemond Massé, le Père récollet Bernadin, qui périt seul, dans les bois, en 1623, en allant de Miscou à la rivière Saint Jean ; le Père Ignace, de Paris, (1) qui a laissé plusieurs renseignements intéressants sur les missions de l'Acadie ; P. Léonard de Chartres, capucin, qui fut supérieur des missions, à Port-Royal, et bénit l'union en

(1) Voir, dans l'appendice, une lettre du R. P. Ignace, capucin, sur l'Acadie. Le lecteur verra le texte latin photographié sur l'original aux Archives de la Propagande, Rome, ainsi que la traduction française en regard.

mariage de Latour et Madame D'Aulnay. Il fut mis à mort par les Anglais, quelque temps après la prise de Port-Royal, en 1654.

Nous voyons au fort Saint Pierre, dans le district de Pénobscot (Maine), le Père Bernadin de Crépy que les Anglais emmenèrent prisonnier en Angleterre, en 1654.

Au village de Saint-Pierre, (Comté de Richmond, Cap Breton), il y avait, à cette même époque, les Pères Augustin de Pontoise, les Frères Félix de Reims et Elzéar de Saint-Florentin. Tous ces religieux furent obligés de s'en retourner en France en 1655.

A Népisiguit (Bathurst), apparaît l'auguste figure du Père Balthazar qui convertit un grand nombre d'Abénakis. A Port-Royal, ce sont les Pères Cosme de Mentès, Gabriel de Joinville, Pascal d'Auxerre, les Frères Didace de Liesse, Félix de Troyes qui, vers 1655, furent obligés de retourner en France, bannis par l'intolérance et la persécution anglaises. Nous pourrions noter parmi les Pères Jésuites injustement critiqués, de 1650 à 1730, les Pères Jacques et Vincent Bigot, Cabill et Rasle. Les attaques lancées contre les Récollets tombent le plus souvent sur les Pères Simon, René, Pain, Moulin et Jacques Durand. (2)

Maintenant, que ceci soit bien noté. Les accusations des fonctionnaires de l'État contre les missionnaires de l'Acadie ont été enregistrées soit au ministère de la Marine et des Colonies, à Paris, ou au Public Record, Londres. Il n'est pas étonnant que ceux qui n'ont compulsé que les registres de la Marine et des Colonies, à Paris, ou les cahiers

(2) Nous ne faisons pas l'histoire des anciens missionnaires de l'Acadie. Il s'agit seulement de justifier la conduite de ceux qui eurent des difficultés avec les gouverneurs ou les officiers du pays et ceux que l'histoire incrimine à cause de leur influence auprès des Sauvages. Cependant, à la suite des missionnaires ci-dessus mentionnés, rappelons aussi les noms suivants :

Prêtres séculiers ou de congrégations séculières : les abbés Barthélemy, Bergier, Biscaret, Brassard, Cassiet, Courtin, De Jarente, De Métivier, De Vallier, Dosquet, Le Guerne, La Lanne, Laforce, Manach, Péronnel, etc.

Prêtres réguliers, Récollets, Cordeliers et autres : les Pères Aubré, Collin, Caulet, Dulongjon, De Kergarion, Du Baron, Flamant, Germain, Guégot, Kivielle, Lagrée, La Corne, Lemoign, Lepage, Moireau, Moulin, Patin, Rajoul, etc.

du *Public Record*, à Londres, soient restés imbus de préjugés à l'endroit des missionnaires.

Il fallait, avant de passer jugement sur ces ouvriers de Dieu, aller chercher les répliques faites à ces accusations intéressées, malveillantes et plus souvent entièrement fausses. Les réponses des missionnaires étaient adressées quelquefois à l'évêque de Québec ou à M. le Supérieur de Saint-Sulpice, Montréal, mais la plupart du temps elles étaient envoyées à Paris, aux supérieurs de Saint-Sulpice ou des Missions-Etrangères, les abbés Brisacier, Tronson, Couturier et Le Chassier.

C'est de cette source qu'il est possible de tirer toutes les preuves voulues pour réhabiliter pleinement les missionnaires de l'Acadie.

Afin de ne pas dépasser le cadre d'une brochure, nous nous efforcerons de condenser ces pièces justificatives dans les trois divisions ci-dessus spécifiées.

CHAPITRE DEUXIEME.

ÉPREUVES DES MISSIONNAIRES SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Fili mat is meae pugnaverunt contra me.

Les fils de ma mère ont fait la lutte contre moi. (Cant. I, 6.)

Depuis la naissance de la colonie française d'Acadie jusqu'à sa disparition presque complète en 1755, la population catholique de l'Acadie et du Golfe comprenait trois classes d'hommes plus ou moins distinctes : 1^o les *Sauvages*, convertis, il est vrai, au christianisme, toutefois encore peu civilisés—indigènes gagnés à Dieu par des miracles de la grâce, par la prière de la Robe-Noire, mais demeurant toujours très attachés à leurs coutumes, à leurs usages barbares, même à quelques-uns de leurs anciens rites superstitieux ou païens ;

2^o Les *pêcheurs nomades* et les *coureurs de bois*, qui préféraient les aventures dans la forêt à la vie régulière des campagnes ou des villages ; 3^o les *colons* ou *habitants* qui s'occupaient à défricher la forêt, à travailler les terres et qui à l'année ronde, vivaient près du clocher de leur église. Cette dernière classe avait cure de ses devoirs religieux et de famille. Elle était remplie de foi et de respect envers l'Eglise et les ministres de ses autels. Par un travail dur, opiniâtre, ininterrompu, elle sanctifiait toutes ses journées, aux quatre saisons de l'année, et, à cause de son esprit de travail, d'ordre et de stabilité, elle formait réellement le groupe de résistance, en cas d'invasion. C'était, en un mot, l'avant-garde française au nord de l'Amérique.

Par suite de leur existence nomade, les deux premières classes étaient difficiles à suivre et à diriger. Et par là même qu'elles échappaient à la direction de leurs aviseurs spirituels, elles subissaient, hélas ! trop souvent l'influence néfaste de quelques fonctionnaires corrupteurs et corrompus. Presque à chaque page de notre histoire, nous voyons de pauvres Sauvages ou des coureurs de bois subir l'influence de certains officiers publics français nommés à leur poste par favoritisme et intrigue, et qui étaient plus soucieux de faire

leur fortune particulière que de promouvoir les intérêts de l'Eglise ou de maintenir l'honneur et la gloire de la France au Nouveau-Monde.

L'abbé Geoffroy (3) fut un des premiers missionnaires qui eut à souffrir de la part des fonctionnaires de l'Acadie.

Il fut outragé, dit Casgrain, volé, pillé par des flibustiers ; maltraité par certains officiers publics qui abusaient de leur position pour se livrer à de honteuses spéculations, à un commerce illicite aux dépens de la morale publique, pour vendre de l'eau-de-vie à flots, surtout aux Sauvages qu'ils ruinaient par là et abrutissaient.

Et c'est à Port-Royal, plus qu'ailleurs, que ces mauvais traitements furent, presque dès l'origine de la colonie, le partage des ouvriers de la foi. Là les prêtres furent exposés à toutes sortes d'injures chaque fois que l'Acadie passa entre les mains d'aventuriers qui, loin de la défendre contre les Anglais, se disputaient entre eux les meilleurs postes de traite, négligeaient de restaurer les forts et s'en allaient laissant les ports ouverts aux pirates et aux envahisseurs de la Nouvelle-Angleterre.

"Depuis 1680, nous dit M. de Menneval, gouverneur de l'Acadie, il existait à Port-Royal un petit groupe de jeunes officiers bavards, malveillants, acrimonieux, qui assiégeaient le ministère de la Marine de récriminations assez peu fondées, afin de se donner quelque importance, d'obtenir un commandement, et, par ce moyen, la liberté de se livrer sans contrôle à un commerce véreux, à la traite à outrance et s'amasser une fortune par toutes sortes d'exactions et de moyens illicites".

(3) L'abbé Louis Geoffroy naquit à Paris, vers l'année 1661. Il fut élevé au séminaire des Trente-Trois. Cette institution, ainsi nommée en l'honneur des trente trois années que Jésus-Christ passa sur la terre, avait été fondée par Claude Bernard, dit le "pauvre prêtre". On y recevait trente trois étudiants auxquels la reine Anne d'Autriche assura trente trois livres de pain par jour. Il fut ordonné prêtre à Paris, par Mgr de Laval, en 1685, entra dans la compagnie de Saint-Sulpice, la même année, et vint en Acadie où il exerça le ministère en plusieurs lieux, mais surtout à Port-Royal. Il passa la dernière partie de sa vie au Canada, où Mgr de Saint-Vallier le nomma desservant des deux missions de Champlain et de Batiscan et en même temps vicaire général pour toutes les paroisses rurales du diocèse. Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec, en 1707.

N'y eût-il eu que les jeunes officiers à soumettre à l'ordre et à la raison, les missionnaires auraient pu faire respecter plus ou moins facilement les règlements et les lois de l'Eglise, mais que faire quand des gouverneurs comme François Perrot et de Villebon se mettaient de la partie? Evidemment, le scandale, devenu alors plus grave, exigeait de la part des missionnaires une désapprobation explicite, claire, complète. Et toutes les fois que, en vertu de leur charge, les prêtres de ces régions condamnèrent les exactions et les moyens illicites dont parle le gouverneur de Menneval, ils se trouvèrent en face d'une opposition systématique organisée par la tourbe des intrigants que la convoitise du gain et de l'argent avait amenés et retenait en Acadie. Ceux-ci faisaient alors pleuvoir chez le gouverneur et l'évêque de Québec, plus souvent au ministère des Colonies, à Paris, les mémoires et les réquisitoires les plus exagérés, les plus injustes contre la prétendue ingérence des missionnaires.

Examinons, par exemple, la ligne de conduite du gouverneur Perrot.

Perrot, comme on le sait, avait été gouverneur de Montréal, avant d'être nommé gouverneur de Port-Royal. Dans ce premier poste, il avait exercé ses fonctions d'une manière si indigne qu'il avait été révoqué de sa charge et emprisonné à Québec. De Québec il avait été transféré à la Bastille en France. Par considération pour son oncle, l'ancien intendant Talon, il fut enfin mis en liberté et, grâce à ces malheureuses influences de famille, fut envoyé gouverneur en Acadie. L'abbé Casgrain dit que Perrot fut à peine rendu à son nouveau poste, à Port-Royal, "qu'il s'engagea dans un commerce scandaleux de contrebande. On le vit même vendre de l'eau-de-vie à la pinte et au pot. Il monopolisa à son profit le commerce des pelleteries, vendit la pêche aux Anglais et fit tant de commerce interlope, ourdit tant d'intrigues secrètes avec les Anglais de Boston qu'il fut destitué de ses fonctions."

Les prêtres de Port-Royal avaient-ils donc si grand tort

de s'élever contre la conduite criminelle d'un pareil gouverneur ?

d) M. de Menneval, qui lui succéda, était, au contraire, un gouverneur intègre, exemplaire. Il n'en fallut pas plus pour soulever contre lui tous les officiers subalternes avides de gain et de richesses que Perrot avait réunis autour de lui. Malheureusement, les gouverneurs avaient besoin de ces officiers, surtout en temps de guerre ; car ils pouvaient être requis à chaque instant et pouvaient rendre de grands services.

D'après les ordonnances royales, le commerce leur était interdit, mais ils se gênaient peu depuis qu'ils avaient vu le gouverneur Perrot tenir un magasin à Port-Royal, accaparer toutes les branches du commerce, régler, de concert avec ses associés, le prix des achats et des ventes, envoyer comme coureurs de bois, embauchés à son service, les soldats que la France lui avait confiés pour fortifier sa garnison et défendre son fort.

l) Monsieur le gouverneur Perrot ne fut pas le seul à donner l'exemple du lucre. M. de Villebon, qui fut gouverneur, de 1690 à 1701—quoique excellent militaire, rempli de courage et d'énergie—se laissa, lui aussi, éblouir par cet appât du gain. Il encouragea la vente abusive et irrégulière de l'eau-de vie, fit du commerce à temps et à contre-temps et usa de toutes sortes de représailles contre les missionnaires qui, par devoir, s'élevèrent quelquefois contre les abus dont certains trafics étaient la cause.

"Tous les honnêtes gens, dit Casgrain, qui n'approuvaient pas ces désordres leur étaient odieux. Les mécontents, les repris de justice, les aventuriers — et il y a toujours de cette gente dans une colonie—se ralliaient aux coureurs de bois. C'est contre cette classe d'aventuriers sans foi ni loi, qui faisoient en Acadie, parcequ'ils y étaient loin de toutes les autorités supérieures de Québec et de Louisbourg, contre ces officiers subalternes tels que Desgouttins, de Garças, de Soulègre et contre des gouverneurs tels que Perrot et de Villebon que les missionnaires eurent à lutter pour sauvegarder les Acadiens et les Sauvages de la corruption et de toutes sortes de maux, Le caractère de la popula-

tion n'était pas toujours apathique aux menées de ces aventuriers qu'un certain nombre écoutaient assez volontiers dans leur méfiance instinctive contre tout ce qui gênait leurs intérêts matériels."

Ceci explique le mécontentement, les amères correspondances de ceux qui écrivaient au ministre de la Marine et des Colonies contre l'abbé Geoffroy parce que ce dernier s'efforçait de réprimer les abus qui s'introduisaient dans ses missions et d'orienter la ligne de conduite de ses ouailles.

Lorsqu'ils faisaient parvenir au ministère de la Marine et des Colonies leurs plaintes de ce genre pour la plupart puérides, ces officiers se gardaient bien de faire allusion aux œuvres admirables de l'abbé Geoffroy. Ils n'ignoraient pourtant pas que ce jeune missionnaire avait fait construire en Acadie, à ses propres frais, c'est-à-dire avec ses biens de famille, des maisons d'école, qu'il les avait fournies de l'ameublement nécessaire, les visitait régulièrement et y donnait l'encouragement et les conseils voulus pour assurer le progrès de l'enseignement. C'est aussi le même abbé qui fut le premier à ouvrir des négociations avec les *Filles de la Croix* pour une fondation d'écoles de filles en Acadie. Par suite d'une déclaration de guerre et de la prise de Port-Royal, en 1690, par Phips, ces religieuses ne vinrent pas en Acadie pendant que l'abbé Geoffroy y exerçait le ministère, mais c'est lui qui eut le mérite de jeter les premières assises de la fondation des Sœurs de l'Institut de la Croix à Port-Royal, en 1701.

M. Geoffroy quitta l'Acadie en 1692. "Il laissa après lui un excellent souvenir de son dévouement", dit l'abbé Casgrain.

Plus tard, le gouverneur De Subercase fit des démarches réitérées auprès de M. Leschassier, supérieur de Saint-Sulpice, pour obtenir les services de M. Geoffroy dans l'intérêt des missions de Terre-neuve. A cette époque, De Subercase était gouverneur de Plaisance et il voulait s'assurer le concours, pour la fondation d'un séminaire, de l'abbé Geoffroy "dont il connaissait, disait-il, le zèle et l'habileté."

Il suffit, du reste, de dire que le missionnaire Geoffroy, après son départ de l'Acadie, fut nommé curé de Laprairie, au Canada, et qu'il devint vicaire général en ce pays, pour démontrer l'inanité des nombreuses plaintes portées contre lui au ministre des Colonies, à Paris, par ses ennemis de Port-Royal. Jusqu'à la fin de sa vie, il fut le grand architecte du diocèse de Québec. Il fit construire en pierre l'église de Champlain, bâtit les églises de Sorel, Contrecoeur et d'autres paroisses et rétablit, à Champlain, la mission que les Sœurs de la Congrégation y avaient eue autrefois. Le roi de France allait le récompenser de son zèle et de ses admirables services pour la religion quand le bon abbé fut appelé, en 1707, à l'incalculable récompense d'en haut. Son supérieur, M. Leschassier, écrivit au grand vicaire de Québec qui lui avait annoncé sa mort : « Nous avons bien regretté M. Geoffroy... Je crois que ce cher défunt jouit maintenant de la récompense de ses travaux et de ses souffrances. »

Après les mauvais traitements infligés à ce dernier missionnaire, voyons ce que l'histoire dit de l'abbé Trouvé. (4)

Ce dernier était à peine installé, en 1688, dans la jeune paroisse de Beaubassin, qu'il se vit en butte aux embarras et aux désagréments les plus intolérables. Ce n'était pas, disent les chroniqueurs, la population agricole, toujours fidèle à ses devoirs, toujours accessible aux bons conseils, qui lui suscitait ces misères, mais bien les contrebandiers qui infestaient le pays, qui perdaient les Sauvages et cherchaient à pervertir les blancs.

Plusieurs historiens, entre autres Kingsford, Hannay, Johnson, etc., ont relevé les calomnies colportées contre les

(4) L'abbé Trouvé, Sulpicien, naquit en Touraine d'une famille riche, vers 1644. Ordonné prêtre, à Québec, en 1688, par Mgr de Laval, il fut supérieur, durant douze ans, d'une mission sulpicienne qui faisait du ministère près du lac Ontario. Il passa en France, fut curé et chanoine dans le diocèse de Tours, revint au Canada, passa en Acadie en 1688 et alla se fixer à Beaubassin (Amherst). Il fut, pour ainsi dire, le premier organisateur résident de cette mission. Beaubassin a été la paroisse-mère de Memramcook. C'est de ce centre d'action que, vers la fin du dix-septième siècle, les abbés Petit, Trouvé et Beaudoin rayonnaient pour visiter tour à tour Chépoudy, Memramcook et Peticodiac où il y avait, ici et là, quelques postes occupés par des pêcheurs ou par des employés au commerce des fourrures.

abbés Trouvé et Geoffroy, inventées par l'esprit de vengeance, répandues par malice et adressées tantôt à Québec, tantôt à Versailles. En regard de ces libelles diffamatoires, ils auraient dû citer les rapports véridiques d'hommes désintéressés, comme de Menneval, etc., qui occupaient alors des positions honorables dans l'Etat. Ils auraient dû savoir que la vie et les actes du missionnaire zélé, actif, véritablement dévoué sont souvent mal interprétés et sévèrement critiqués par ceux dont ils combattent et réprouvent la mauvaise conduite.

L'homme de Dieu, qui fait son devoir *opportune, impertune*, comme dit saint Paul, doit faire face inévitablement aux malversations et à la malveillance de ceux dont il aura blâmé et condamnés les désordres. Les fonctionnaires publics peu scrupuleux sont gênés par les préceptes et la discipline de l'Eglise. Ce qu'il faut à ces hommes, ce sont des prêtres inertes, sans énergie, sans talent, sans caractère, qui tolèrent les abus, qui laissent faire le mal, en faisant semblant de ne pas le voir.

Quand des hommes d'Etat mal intentionnés, mal disposés peuvent trouver des curés de ce genre, ils sont contents ; ils ont leur homme. Plus le gardien des âmes est muet, plus ils loueront sa prudence. Plus il est complice, pour ainsi dire, de leurs méfaits, plus il s'attire, pour l'heure actuelle, et par politique seulement, leur admiration extérieure, leurs sympathies apparentes, leurs bonnes grâces du moment.

L'Acadie a eu, à son berceau, de ces missionnaires inertes et tolérant les abus. Nommons les abbés Brault, Vauquelin, Guay et Deschambault, hommes peu formés, inexpérimentés, mal équilibrés, qui sacrifèrent les préceptes de l'Evangile et la discipline de l'Eglise aux convoitises des accapareurs et à la cupidité des lades de l'époque. Ils furent loués, dans des correspondances d'Etat ; mais les bonnes âmes, le peuple demanda leur rappel. Leur nombre fut petit et leur règne fut court. Ils furent rappelés en France avant que les désordres sur lesquels ils fermaient les yeux n'eus-

sent jeté de trop profondes racines dans le pays. Si, au contraire, le chargé d'âmes est clairvoyant, inflexible en fait de doctrine et de discipline ; s'il est intrépide dans ses exhortations, les citoyens mal intentionnés le détesteront et ne laisseront pas souvent d'inventer contre lui toutes sortes de mensonges et de calomnies.

C'est ce qui arriva, en Acadie, au dix-huitième siècle. Les missionnaires de cette époque bravèrent les vengeances du pouvoir et ne surent pas faiblir devant leurs obligations. En agissant ainsi, ils obéissaient d'abord à Dieu, ensuite aux ordonnances réitérées du roi et des gouverneurs généraux de la colonie.

Mais revenons à l'abbé Trouvé. A peine fut-il installé à Beaubassin, qu'il encourut, par sa fermeté et son esprit de devoir, la haine des maraudeurs qui infestaient le pays. Le sieur Desgouttins, qui n'aimait ni le clergé ni le gouverneur de Menneval, parce que ceux-ci le gênaient dans ses intérêts et ses instincts de cupidité, adressa, lui aussi, divers mémoires à Québec et à Versailles, contre les missionnaires et le gouverneur. C'est à ces archives de la Marine et des Colonies que les historiens anglais ont puisé leurs renseignements contre les missionnaires, mais ils n'ont pas reproduit les lettres envoyées par l'abbé Trouvé à M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, dans lesquelles le bon missionnaire explique et justifie parfaitement sa conduite.

Dans une lettre écrite, le 1er novembre 1689, par le gouverneur de Menneval, au marquis de Seignelay, le gouverneur, en parlant des ennemis du clergé et des missionnaires, dit : "Ils ont commencé par tâcher de me mettre à mal avec les deux prêtres qui sont ici (Port-Royal), le grand vicaire Petit et M. Trouvé... Je suis obligé de dire qu'on ne peut avoir de meilleure conduite que ces ecclésiastiques. Tout leur crime est de n'avoir pas voulu se laisser corrompre pour leur aider à me traverser".

A son tour, l'abbé Casgrain dit ce qui suit : "Le gouverneur de Menneval était un officier intègre et animé des

meilleures intentions. C'est le témoignage que rendait de lui un homme capable d'en juger, le grand Turenne, sous lequel il avait servi dans la guerre. Sous cette administration malheureusement trop courte de Menneval (1687-1690), l'état des affaires publiques et particulièrement la situation du clergé en Acadie s'étaient sensiblement améliorés, malgré les obstacles de tout genre que faisait naître la tourbe de subalternes et d'intrigants dont on connaît les plus marquants."

M. Tronson, supérieur des Missions-Etrangères à Paris, répond aux lettres de justification de l'abbé Trouvé ; il l'encourage fortement et lui dit de rester à son poste où il fait le bien.

"Je ne m'étonne pas, dit-il, de voir les épreuves par lesquelles Dieu vous fait passer et du dénûment de toutes choses où il vous met. C'est par là qu'il a conduit les apôtres et les premiers prédicateurs de l'Evangile. C'est par là que ces derniers se sont acquis des couronnes immortelles. Comme vous avez part à leur emploi et que Dieu vous fait participer à leurs peines, j'espère aussi que vous aurez bonne part à leurs grâces et que vous direz comme l'Apôtre : "Il me plaît de rester dans mon infirmité, dans les mépris, les privations, les persécutions, les angoisses, pour l'amour du Christ."

Pendant que le Colonel Church attaquait, le 28 juillet 1704, Beaubassin, y brûlait vingt maisons, tuait les bestiaux et y exerçait toute sorte de ravages, le saint missionnaire Trouvé mourait à Canso (Chedabouctou), où il était allé faire une mission.

Quelques pauvres pêcheurs disséminés sur cette plage furent les seuls témoins des derniers moments de ce zélé missionnaire.

"Homme d'action et de conseil, disent les chroniques de Saint-Sulpice, fort intelligent, bon administrateur, caractère doux, patient, charitable et dévoué, il eût été capable d'occuper les premières positions à Québec ou à Montréal."

Passons maintenant à un autre missionnaire fort dénigré par les historiens, l'abbé Beaudoin. (5) Ce missionnaire

(5) L'abbé Jean Beaudoin naquit à Nantes, France, en 1661. Il fit un brillant

et l'abbé Trouvé furent les deux premiers missionnaires qui firent du ministère dans la paroisse de Memramcook où les coureurs de bois et les pêcheurs avaient de petits postes, nommément à Pointe-Folly, au Coude, à L'île-aux-Jacques, etc.

Les plaintes portées au ministère de la Marine et des Colonies contre l'abbé Beaudoin, furent faites surtout par M. de Persigny, capitaine réformé des milices canadiennes, délégué du ministère des Colonies à Port-Royal et à Beaubassin et, en même temps, cousin du gouverneur de Villebon.

«De Persigny, dit Casgrain, était un esprit étroit, fantasque, prétentieux, cherchant à imposer ses caprices comme des lois, à commander jusque dans l'église et cela sur des réglemens de discipline ecclésiastique.»

M. de Villebon, qui était alors gouverneur, appartenait à l'intrépide famille des barons de Bécancour. C'était un brave ; ses frères, les Robineau de Portneuf, de Neuville et de Désilets étaient aussi des officiers de mérite et de premier ordre. Après la prise de Port-Royal par Phips, en 1690, de Villebon alla faire une visite en France et revint le printemps suivant à Port-Royal. Il n'osa pas se fixer à ce dernier poste. Il traversa la baie de Fundy et, remontant la rivière Saint-Jean, il alla se retrancher dans une petite forteresse, à Naxouat, en face de la ville actuelle de Frédéricton, où il passa un an avant de revenir à Port-Royal. Les chroniqueurs de l'époque nous disent que, sous l'administration de Villebon, la contrebande de l'eau-de-vie se fit sans restriction, sans prudence et sur une très grande échelle. De Villebon, tout courageux et intrépide qu'il fût dans la guerre, était accapareur et convoiteux dans la paix. Il ne se gêna pas de donner l'exemple du commerce illicite et extravagant des boissons. L'abbé Beaudoin, missionnaire de Beaubassin, crut à bon droit qu'il avait le devoir de s'insurger contre ce

lant cours d'études au collège de sa ville natale, puis embrassa la carrière des armes dont il se dégoûta peu après. Il embrassa la carrière ecclésiastique, fit ses études théologiques à Nantes et à Saint-Sulpice, Paris. Il fut ordonné en 1685, fit du ministère dans le Vivarais, au sud de la France, puis passa en Acadie en 1688. Il mourut à Beaubassin (Amherst) en 1698, par suite des fatigues d'une expédition qu'il fit, à titre d'aumônier, à Terre-neuve, avec le célèbre d'Iberville et ses cent vingt-cinq braves.

trafic immoral, dangereux. Le missionnaire était jeune, ardent ; il dénonça, à l'autel, les agissements de tous ces trafiquants. *Inde irac...*

M. de Persigny fut le premier qui souleva les esprits contre l'abbé Beaudoin. Durant son séjour aux Mines et à Beaubassin, il tenta d'imposer au missionnaire, relativement à l'église, à l'autel et à la sainte Messe, des règlements qui ne regardaient que l'évêque ou les supérieurs ecclésiastiques. Aussi l'abbé Beaudoin ne se fit pas prier pour dire au capitaine délégué du ministère des Colonies que, dans ces matières de discipline ecclésiastique, il reconnaissait nulle autre juridiction que celle de son évêque et "que les habitants seraient bien fous s'ils allaient lui obéir." Le jeune missionnaire ne tarda pas à expier ces derniers mots de franchise. Tous les jaloux et les mécontents préparèrent contre lui une litanie de méfaits inventés à plaisir. Le gouverneur de Villebon, qui avait été lui aussi réprimandé par le curé, adressa contre le missionnaire, au ministère des Colonies, un mémoire qui, à la simple lecture, fait hausser les épaules de pitié et de dégoût, tellement les accusations sont puériles et imprégnées de ces sentiments de petite vengeance et de basse jalousie qui soulèvent le cœur.

Par exemple, il reprochait au curé de ne pas publier toutes les annonces qu'il lui demandait de faire, de se contenter d'homélies et de catéchisme et de ne pas faire assez de sermons, de passer trop de temps dans les missions extérieures, de ne pas chanter le *Domine salvum fac regem* à une époque où, par suite de l'invasion du colonel Church, une grande partie des habitants se croyaient encore liés aux serments prêtés et aux promesses faites à l'amiral Phips.

Il suffit de mentionner ces plaintes pour en faire voir la futilité. M. de Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, était loin de partager l'opinion de M. de Persigny, à l'endroit du missionnaire Beaudoin. En 1690, dans une lettre qu'il écrivait à un missionnaire de Port-Royal, il disait en parlant de l'abbé Beaudoin : "J'estime son courage et sa grâce, et ne puis que me

consoler de son éloignement, voyant qu'il prend le grand chemin de se faire saint au milieu d'une nation barbare" *in medio nationis prave*.

En preuve que le gouverneur de Villebon ne se faisait pas réprimander sans raison par les missionnaires, voyons ce qu'en dit M. de Champigny, intendant du Canada, dans une lettre écrite le 10 novembre 1692 et envoyée au ministre de la Marine et des Colonies : "J'ai reçu, dit-il, quantité de plaintes contre le sieur de Villebon, et particulièrement des seigneurs et habitants de la rivière Saint-Jean . . . Ils lui imputent de s'être attiré toute la traite dans son fort . . . Presque tous les Français s'en sont plaints par des requêtes qu'ils m'ont présentées."

L'abbé Abel Maudoux fut un autre missionnaire qui eut à souffrir des procédés du gouverneur de Villebon et des principaux traitants dont il s'était cru obligé de signaler les désordres. Maudoux n'avait que des facultés intellectuelles bien ordinaires et un tempérament quelque peu excitable, mais il était prêtre vertueux et chargé d'âmes consciencieux. "Ce missionnaire, disait de lui le gouverneur de Brouillan en écrivant au ministre des Colonies, est d'une vertu exemplaire qui lui attire la vénération et la confiance de tous ses paroissiens ; il est de l'avantage du pays qu'il lui convienne d'y rester."

Ce qui n'empêche pas qu'on trouve plusieurs plaintes inscrites au ministère de la Marine et des Colonies contre ce jeune abbé. Ses ennemis l'accusèrent plusieurs fois d'être sympathique aux Anglais auxquels il semblait être prêt, disaient-ils, à sacrifier les intérêts de la France. C'est la vieille calomnie répétée par les affairés et les petits-maîtres toutes les fois que nos missionnaires prêchaient la paix, la concorde, ou bien s'opposaient aux expéditions hasardeuses, cruelles ou apparemment injustes contre les Anglais. D'autre part, quelques officiers français reprochaient au curé Maudoux de faire du négoce, d'avoir trop d'attachement pour les choses périssables de ce monde.

C'est ici le moment d'examiner les circonstances de l'époque et de se rappeler que, par suite de la négligence du gouvernement français, il y avait, en ce temps-là, à Port-Royal, une très grande disette des objets les plus essentiels à la vie. Il n'y avait pas d'argent : il fallait de toute nécessité recourir aux échanges pour vivre. C'est ce que firent les abbés Maudoux et Petit, et les agents du pouvoir les dénoncèrent comme des prêtres entachés de cupidité et de l'amour déréglé du gain.

Nous avons dit que l'abbé Maudoux avait un tempérament excitable. Dans ses moments de promptitude, il pouvait aller peut-être un peu loin. Il avait été maintes fois tracassé par M. de Villebon et les gens de son entourage. Quand le gouverneur de Villebon mourut, l'abbé Maudoux fit un petit coup d'éclat. Il refusa de faire l'office des funérailles, à moins que les frais n'en fussent payés *illico*, avant la cérémonie. De part et d'autre, des gros mots s'échangèrent. Les honoraires furent payés, l'office religieux eut lieu avec pompe, mais les mécontents prirent occasion de cet incident pour adresser au ministre de nouvelles plaintes contre le curé. Ils s'entendirent si bien pour colorer leurs petits griefs que non seulement le curé Maudoux mais tous les prêtres des Missions-Étrangères furent retirés du pays. Ces missions passèrent alors sous la juridiction des pères Récollets.

Ces événements se passaient dès le début du dix-huitième siècle, en 1701. Les Récollets eurent charge de ces missions pendant près de vingt ans et on voit alors, parcourant nos plages, les pères René, Pain, Durand, Masson, etc., qui, malgré leur zèle et leur dévouement inaltérable, et plus probablement à cause de leur fidélité aux devoirs de leur charge, furent en butte, à leur tour, aux rapports injustes adressés contre eux à la Cour de France, non par les gouverneurs de Brouïllan et de Subercase qui furent alors en fonctions, mais par des officiers inférieurs de la colonie.

«Les Récollets rentrés de nouveau en Acadie, dit l'abbé Casgrain, furent les guides spirituels des colons, durant la

période critique de la conquête anglaise. Ils se montrèrent des religieux aussi intelligents que vertueux, des conseillers aussi sages qu'éclairés, s'oubliant eux-mêmes, s'exposant à d'injustes traitements, à la prison, au bannissement, pour empêcher les Acadiens de tomber dans les pièges qu'on leur tendait Les Récollets soulevèrent contre eux la haine des Anglais qui les accusèrent de conspiration contre leur gouvernement, et mécontentèrent en même temps la cour de France qui leur reprocha de ne pas prendre suffisamment ses intérêts, tout en continuant à recevoir les gratifications accordées incessamment aux missionnaires de l'Acadie."

On le voit, c'est toujours le même refrain. Que les missionnaires soient jésuites, capucins, récollets, sulpiciens ou des Missions-Etrangères, la France les blâme de ne pas travailler énergiquement en faveur des intérêts français, et l'Angleterre, à son tour, leur reproche de conspirer contre son gouvernement.

Nous avons vu plus haut que l'abbé Maudoux fut accusé de trahir les Français. Quand, au bout de vingt ans, les récollets furent rappelés de l'Acadie, ils furent remplacés, dans la Nouvelle-Ecosse, par les Sulpiciens. Alors plus de gouverneurs ou officiers français dans la péninsule. Les Acadiens étaient sous la domination anglaise depuis nombre d'années ; ils s'étaient engagés à la neutralité. Ils remplissaient leurs promesses sous l'œil et les conseils de leurs missionnaires de la Nouvelle-Ecosse. Cependant les officiers français de Québec et de Louisbourg blâmaient encore les missionnaires parce qu'ils faisaient observer la foi des traités. En 1745, l'intendant Hocquart dénonçait à l'évêque de Québec le grand-vicaire de Miniac et les abbés Desenclaves et Chauvreulx, qui exerçaient tous deux le ministère à la Nouvelle-Ecosse, parce que ces missionnaires prêchaient trop sérieusement aux Acadiens la loyauté et la soumission à leurs maîtres, les Anglais.

L'année précédente, en 1744, Du Vivier, parti de Louisbourg, avait tenté de soulever les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse proprement dite, afin de les amener avec lui pour assiéger Port-Royal. Il ne put réussir. Les curés de cette ré-

gion conseillèrent à leurs ouailles, d'un commun accord, de ne pas rompre leur serment d'allégeance, bien que ce serment leur eût été arraché par des promesses qui ne furent jamais remplies.

Dans une lettre envoyée aux lords du Commerce et des Colonies, le gouverneur anglais de Port-Royal, Mascarene, n'a pu s'empêcher de dire que, dans cette expédition de Du Vivier, le sort de l'Acadie avait été complètement dans les mains des Acadiens de la péninsule et de leurs missionnaires. "To the French inhabitants refusing to take up arms against us, we owe our preservation."

Or, pendant que les missionnaires et leurs paroissiens accomplissaient ce qu'ils croyaient être un devoir d'honneur et de loyauté envers la couronne anglaise, l'intendant Hocquart écrivait ce qui suit, dans sa lettre du 12 mai 1745, adressée à l'évêque de Québec : "Il s'en faut beaucoup que Sa Majesté ait lieu d'être satisfaite de la conduite qu'ont tenue, l'année dernière, quelques-uns des Missionnaires de l'Acadie à l'occasion de l'entreprise qui avait été formée dans ce pays-là (*l'expédition de Du Vivier*)."

Et l'intendant ajoutait "que le sieur Desenclaves, curé de Port-Royal, informait exactement le gouverneur Anglais de tout ce qu'il pouvait apprendre des démarches des Français et exhortait ses paroissiens à être fidèles au Roi d'Angleterre ; que le sieur de Chauvreulx, autre curé, prononçait des excommunications contre ceux de ses paroissiens qui prendraient les armes en faveur des Français et que le Sieur de Miniac, Grand Vicaire, cachait mieux ses démarches, mais qu'il agissait encore plus efficacement pour faire échouer l'entreprise. Aussi Sa Majesté aurait-elle pris le parti de faire repasser ces trois missionnaires en France." Ceci se passe de commentaires.

Mais revenons à une époque antérieure ; car tout ce que nous venons de dire dans ces dernières pages sont des événements qui se passèrent après la conquête de la péninsule acadienne par l'Angleterre et dont les Français se réclamèrent.

rent pour improuver la conduite des missionnaires qui exerçaient le ministère des âmes dans cette péninsule.

Examinons, sur un petit aperçu seulement, car les explications déjà données dans ce premier paragraphe nous semblent suffisantes, les épreuves auxquelles le missionnaire Gaulin, prêtre canadien, fut soumis, à la fin du dix-septième siècle.

Antoine Gaulin naquit en 1674, sur l'île d'Orléans, près de Québec. Ses parents lui firent faire un cours d'études. Admis au séminaire de Québec, il fut ordonné prêtre en décembre 1697. Après quelques mois d'exercice du saint ministère, il fut envoyé dans une mission de ce qu'on appelait alors la grande Acadie, laquelle comprenait même le Maine américain d'aujourd'hui, à une station nommée Panaouské ou Pentagoët, (près de Belfast, Maine). Pentagoët ne fut pour l'abbé Gaulin qu'un pied-à-terre, car il lui fallait, disent les chroniques, visiter fréquemment une foule de petits postes habités par les blancs ou les Indiens disséminés le long de la mer ou dans l'intérieur des terres. Il lui fallait même parcourir de temps en temps toute la presqu'île de l'Acadie et traverser jusqu'au Cap-Breton, pour distribuer la parole évangélique aux tribus errantes de ces régions.

L'abbé Gaulin a relaté lui-même le conflit qu'il eut avec M. de Villieu, agent de la compagnie de Chédabouctou (Canseau), fonctionnaire dont l'âpreté au gain avait déjà été mal notée par le gouverneur de Villebon, quoique ce dernier ne fût pas, comme nous l'avons vu, très scrupuleux sur cette partie du code. De Villebon, dans un mémoire envoyé à la Cour de France, en 1697, s'était plaint que le Sieur de Villieu ne couchait plus dans le fort de Naxouat (Ste-Marie, en face de Frédérecton, N. B.), comme c'était son devoir, mais que, au contraire, il passait son temps à faire la traite avec les Sauvages, à piller les soldats, et il priait la cour de «remettre le sieur de Villieu en règle».

Or de Villieu s'était vanté de faire chasser l'abbé Gaulin, non seulement de sa mission, mais même du pays. Et

pour en arriver là, il avait surpris, à force de mensonges et de rapports inspirés par la haine et la jalousie, la bonne foi du directeur de la Compagnie de Chédabouctou, M. de Chevry, qui passait pour un homme honnête, probe et respectable.

Nous reproduisons, dans sa phraséologie un peu sèche et sans ménagement, *rudi et inconditu*, quelques parties d'une lettre de l'abbé Gaulin à l'abbé Tremblay, grand procureur des prêtres des Missions-Etrangères, à Paris. J'aurais souhaité qu'il "(De Villieu) eût marqué en quoi consiste ce "devoir des missionnaires. Sans doute que le premier de tous "aurait été de laisser traiter la compagnie de la boisson aux "aux Sauvages, de la laisser prendre à droite et à gauche ; "car à moins qu'un missionnaire ne souffre tout cela et bien "d'autres choses qu'il serait trop long de rapporter, il ne sera "pas honnête homme dans l'esprit de ces messieurs ; et d'abord "qu'il s'opposera à leurs rapines et voleries, il faudra une lettre de cachet pour le faire sortir de sa mission."

Et comme on reprochait à l'abbé Gaulin de faire du trafic, il ajoute plus loin : "Je voudrais que M. de Chevry et "tous les autres eussent passé un hiver comme le dernier que "j'ai passé, et alors ils pourraient juger du trafic que font les "missionnaires. Je ne puis dire autre chose sinon que *leur* "attachement pour le gain les aveugle tellement et leur fait "tellement appréhender que d'autres en aient, qu'ils décrient "et tâchent de nuire à ceux qui n'ont pas seulement la pensée "du gain, croyant par là en amasser davantage."

Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres documents importants pour démontrer que les rapports et réquisitoires des officiers français de l'Acadie contre les missionnaires furent toujours pleinement et victorieusement démentis par ces derniers. Comme nous l'avons dit, jusqu'à ces dernières années, les accusations seules ont été exposées au grand jour devant l'histoire, tandis que les explications données par les missionnaires à leurs supérieurs sont restées dans les archives des Séminaires des Missions-Etrangères et de Saint-Sulpice.

Le Saint-Esprit, par la bouche de saint Paul et des Prophètes, a dit à ceux qui évangélisent les nations, qui sont chargés des âmes : *Predica verbum, insta opportunè, importunè, argue, obsecra, increpa in omni patientiâ et doctrinâ.* (11. Tim. 4. 2.)

Clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam, et annuntia populo meo scelera eorum (Isa. 58. 1.)

Ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas et destruas . . . et ædifices et plantes. (Jerem. 1. 9.) (6)

Les postes de l'Acadie étaient d'une direction difficile pour les missionnaires. Loin des autorités, les fonctionnaires avaient libre carrière pour se livrer au pécumat et à la vente d'eau-de-vie aux Sauvages. Les prêtres étaient obligés de réclamer incessamment. C'est la raison pour laquelle ils furent exposés, plus que les autres missionnaires de la Nouvelle France, aux critiques et à l'animadversion des Français, leurs paroissiens et leurs congénères.

Nous allons voir maintenant, dans le chapitre suivant, comment les prêtres des missions de l'Acadie eurent à lutter, sous le régime anglais, contre la mauvaise foi, le fanatisme et l'intolérance de quelques gouverneurs et fonctionnaires anglais.

(6) "Prêchez la parole, insistez à temps et à contre-temps, reprenez, menacez, exhortez avec une entière patience et toujours en instruisant." (11. Tim. 4. 2.)

"Criez fort, ne vous retenez pas ; faites retentir votre voix comme la trompette, et dénoncez à mon peuple ses iniquités (Isaïe, 58. 1.)

"Voici que je vous ai établis en ce jour sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et pour abattre, pour ruiner et pour détruire, pour bâtir et pour planter (Jer. 1. 9.)

CHAPITRE TROISIEME

NOS ANCIENS MISSIONNAIRES SOUS LE RÉGIME ANGLAIS

Les difficultés qui s'élevèrent en Acadie, au sujet du ministère des prêtres de France, sous l'administration des gouverneurs anglais, eurent pour causes, en premier lieu, la diversité des croyances, des coutumes, du langage, des mœurs ; en second lieu, les intérêts divers, le fanatisme et l'intolérance de l'époque et surtout l'ignorance, de part et d'autre, de la situation et des obligations nouvelles que les événements avaient créées.

Il ne faut pas oublier que les missionnaires français étaient payés par la cour de France (1) pour implanter, répandre, protéger, en Acadie, la religion catholique et pour sauvegarder les intérêts de cette religion contre les dangers d'une fusion immédiate de l'élément acadien avec l'élément protestant anglais. Une telle fusion eût été très vite consommée par des hommes coulants, peu scrupuleux sur les principes, insinuants, souples comme, par exemple, le lieutenant-gouverneur anglais Mascarène, de la Nouvelle-Ecosse, huguenot protestant qui parlait très bien notre langue et qui connaissait parfaitement la mentalité française.

Tenons compte aussi de la situation très étrange d'une colonie comme l'Acadie qui, de 1610 à 1710, pendant un seul siècle, changea six fois de pavillon et de maître. Les missionnaires de France qui vinrent en Acadie après la cession de cette dernière à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, n'étaient-ils pas fondés et justifiables de croire que l'Acadie reviendrait encore à la France ? Et, en attendant ce futur régime français, ne leur était-il pas naturel et permis de rester Français de cœur aussi bien que d'origine et de langue ?

(1) Le roi de France faisait distribuer, au moins durant les temps de paix, une somme de 1500 livres aux missionnaires et 300 livres à chaque récollet de l'Acadie (Casgrain).

De leur côté, les gouverneurs anglais qui venaient à la Nouvelle-Ecosse, étaient chargés de recommandations tout-à-fait dangereuses pour la foi des Acadiens. Le mot d'ordre, parti de Downing street, était d'anglifier les Acadiens, en leur faisant perdre leur religion.

"I should hope, disait Shirley, that methods might be found for weakening the ties of consanguinity and religion between even the present generation of the French inhabitants of Nova Scotia and those of Canada, by beginning new ones between His Majesty's English and French subjects there, and, at the same time, controlling the pernicious Power of the Romish priests over the french inhabitants and the Indians" (Shirley to the duke of Newcastle, oct. 20th., 1747.) Ce qui peut se traduire librement comme suit : "J'espère que l'on prendra des mesures pour affaiblir les liens du sang et du culte, même parmi les habitants français de la présente génération, à la Nouvelle-Ecosse et au Canada. Il faudrait nouer des relations nouvelles entre les sujets anglais et français de Sa Majesté britannique et contrôler en même temps l'influence pernicieuse exercée sur les habitants français et sur les Sauvages par les prêtres romains." (Lettre de Shirley au duc de Newcastle, 20 octobre 1747).

Shirley ne cache pas son but. Organiser un système de relations sociales pour briser les liens de consanguinité et d'origine qui unissent les Acadiens aux Canadiens, et les liens de croyance et de foi qui unissent les fidèles à leurs prêtres ; tel est son plan.

En tout état de cause, sous ce nouveau régime, les mécontentements ne tardèrent pas à éclater de part et d'autre.

Déjà auparavant, chaque fois que Port-Royal avait passé sous le drapeau anglais, les missionnaires avaient été les premiers persécutés. En 1690, quand Phips prit Port-Royal, il permit à ses soldats de profaner l'église. "Nous avons renversé la croix du clocher, raconte un des officiers anglais, dépouillé l'intérieur de leur église, renversé l'autel et brisé leurs images." (Journal of the Expedition from Boston

against Port Royal.) Dans cette même invasion, le presbytère aussi fut pillé de fond en comble. Phips amena à Boston, comme prisonniers de guerre, le gouverneur de Menneval et les deux prêtres de Port-Royal, le grand-vicaire Petit et son assistant, l'abbé Trouvé.

Plus tard, nous disent les historiens, deux pirates anglais vinrent attaquer Port-Royal. Ils brûlèrent l'église, les maisons du fort et des environs, pendirent deux habitants et brûlèrent une femme avec ses enfants. L'abbé Geoffroy, qui avait charge de Port-Royal, fut si douloureusement affecté, dit Casgrain, de ces horreurs et de ces désastres qui anéantissaient en même temps le fruit de ses labeurs et de ses sacrifices pécuniaires, que sa santé en fut ébranlée. Il comprit que fonder des établissements qui pouvaient disparaître à chaque invasion anglaise, c'était bâtir trop avant sur le rivage de la mer où les hautes marées et les tempêtes peuvent tout détruire. Il se dit que ses peines et ce qui lui restait de fortune seraient mieux employés au Canada, au centre de la colonie.

C'est à la suite de ces événements que M. Geoffroy demanda son rappel de l'Acadie. Mgr Saint-Vallier le rappela en 1697 et lui confia, comme nous l'avons vu, Laprairie, les missions de Champlain et de Batiscau et le nomma vicaire général des paroisses communales de son diocèse.

Voilà un des premiers missionnaires de l'Acadie, homme de mérite, d'un zèle infatigable qui est contraint de s'éloigner de l'Acadie tant à cause des pirateries sacrilèges des Anglais que par suite des menées de certains officiers français.

Sept ans après le rappel de l'abbé Geoffroy, le missionnaire Trouvé, curé de Beaubassin (Amherst), apprit, au cours d'une mission qu'il faisait à Chédabouctou (Canso) les terribles ravages faits dans sa paroisse par les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. C'était au printemps de 1704. Church, avec une flotte de vingt-deux vaisseaux, avait fait voile de Boston, débarqué à l'improviste, vers les premiers

jours de juillet, dans le bassin de Port-Royal, dévasté plusieurs maisons, et tué plusieurs pièces de bétail. Dieu sait à quels ravages il se fût porté, si le gouverneur de Brouillan, avec quelques braves réunis à la hâte, ne l'eût forcé à se rembarquer.

De là Church remonta la baie Française et, le 28 juillet, à la pointe du jour, il débarqua ses soldats à Beaubassin, (2) à la faveur d'une brume épaisse. Il fit brûler vingt maisons, tuer beaucoup de bétail, et quand les habitants dispersés ici et là purent enfin se réunir et préparer la résistance, les Anglais avaient déjà ruiné plus que la moitié de cette colonie naissante.

Lorsque l'abbé Trouvé apprit cette nouvelle à Canso, il partit de nuit pour revenir à Beaubassin. Il ne put se rendre qu'au passage de Fronsac (Mulgrave). Là, épuisé de fatigues, le cœur brisé par l'affliction et la douleur, le prêtre fut obligé de s'aliter et, quelques jours plus tard, il mourait presque seul, abandonné sur une plage déserte et n'ayant à son chevet que quelques pêcheurs auxquels il était allé porter la parole de Dieu et les grâces de son ministère.

Après la prise de Port Royal, en 1710, les Acadiens ne tardèrent pas à donner des preuves de leur sincérité, de leur bonne volonté et de leur loyauté envers le gouvernement anglais de Port Royal. Les habitants des bourgs voisins prêtèrent immédiatement le serment d'allégeance. Les missionnaires ne s'y opposèrent point, quoiqu'ils fussent bien convaincus qu'à partir de ce jour un nouveau danger menaçait les Acadiens, celui de l'apostasie, et ils s'efforcèrent de faire sortir les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse.

Tous ceux qui ont étudié notre histoire et toutes ses sources savent parfaitement que les premiers gouverneurs anglais de la Nouvelle-Ecosse mirent tout en œuvre pour empêcher les Acadiens d'abandonner la province et de profiter des avantages que

(2) Beaubassin ou le poste de Chignectou fut fondé vers 1672, sous l'administration de Grand'Fontaine, par Jacob Bourgeois, chirurgien de Port-Royal, qui obtint, dans ces parages, une grande concession de terre et de marais et y conduisit un de ses fils avec plusieurs colons.

leur offrait la France en les invitant à venir s'établir soit au Cap-Breton ou à l'île Saint-Jean, aujourd'hui île du Prince-Edouard.

Au printemps de 1715, peu de temps après la promulgation du traité d'Utrecht, les Acadiens n'ensemencèrent pas leurs terres. Ils attendaient la permission de pouvoir jouir du privilège qui leur avait été accordé, par le traité d'Utrecht, de sortir de la province. A diverses reprises, cette permission leur fut refusée, à moins qu'ils ne livrassent, à vil prix, leurs terres aux Anglais.

Annapolis, où les nouveaux maîtres avaient élu domicile, était pauvre. Les districts des Mines et de Grand Pré, habités par des Acadiens, jouissaient au contraire d'une aisance relativement grande.

Obligés de rester au pays, les Acadiens continuèrent donc, dès 1716, à semer, à récolter et à prospérer. Ils formaient un petit peuple pacifique. Ils n'avaient jamais servi sous les armes. Leurs pères mêmes n'avaient jamais été soldats, ni en Amérique, ni au pays de France. Ils étaient les descendants de paisibles paysans français. Ils n'aimaient point la guerre. Leur seul métier, leur unique genre de vie était le travail de la terre ou la pêche sur les côtes. Ils ne cherchaient point à nuire aux Anglais. Les missionnaires de l'époque avaient soin de les entretenir dans ces dispositions de paix. En janvier 1711, Vetch, gouverneur anglais d'Annapolis, fit enlever le curé du lieu, le Père Durand, pendant que celui-ci célébrait la sainte messe, et l'envoya prisonnier, à Boston, avec cinq habitants dont l'un mourut au sortir de sa captivité. Vetch continua de tourmenter les Acadiens au sujet de leur religion au point qu'un officier anglais de Port-Royal, Vane, en écrivit au secrétaire d'Etat, lord Dartmouth, pour lui faire connaître les indignes traitements auxquels les Français étaient soumis à cause de leurs croyances religieuses.

"Ce qui était très vexatoire pour les missionnaires, dit Casgrain, c'est que, au cœur même de la colonie, bien qu'el-

le fût sous la domination anglaise, les gouverneurs s'attaquaient d'abord aux églises qu'ils laissaient piller ou détruire. Ensuite on les voyait mettre toutes sortes d'entraves à la reconstruction de ces édifices religieux, dans l'espoir sans doute de dégoûter les Acadiens du culte catholique et de les attirer peu à peu vers les croyances hérétiques."

Ainsi, déjà aussi tard qu'en 1724, l'église de Port-Royal, détruite en 1710, n'était pas encore rebâtie. La faute n'en revenait pas assurément aux Acadiens qui l'auraient volontiers relevée sans retard, mais aux embarras de tout genre suscités aux missionnaires par les Anglais.

Même le gouverneur Philipps, qui pourtant fut un des gouverneurs modérés et conciliants à l'égard des missionnaires français, fit bien des efforts pour assujettir la religion catholique à des lois et à des usages jusque-là inconnus. Il exigea que les habitants des paroisses, quand ils auraient besoin d'un missionnaire, fussent obligés, pour l'obtenir, de présenter au gouvernement d'Annapolis une requête à cet effet. Ce n'est qu'à la condition que les autorités anglaises de la Nouvelle-Ecosse approuveraient leur requête qu'ils pouvaient s'adresser à l'évêque de Québec. Philipps alla plus loin. Il déclara à l'abbé de Breslay qu'il ne voulait plus de prêtres de Québec pour la desserte des paroisses dont les habitants étaient soumis à la Couronne anglaise. Il défendit en même temps aux habitants d'aller à l'Isle-Royale (Cap Breton) ou au Canada pour présenter des demandes de cette espèce. Il voulait que le grand-vicaire chargé de la direction des paroisses et des missions de l'Acadie fût nommé par le Saint-Siège, et que ce grand-vicaire résidât toujours à Annapolis.

Exclure tous les prêtres français de la Nouvelle-Ecosse, les remplacer, à cette époque surtout, par des missionnaires qui ne connaissaient pas la langue française ou ne la parlaient que très imparfaitement, c'était le moyen le plus sûr de détourner les Acadiens du chemin de l'église et de les lancer dans la voie de l'apostasie.

Nous allons voir ce que le vénérable abbé de Breslay

eut à souffrir, en l'absence du gouverneur Philipps, de la part du lieutenant et substitut du gouverneur, le colone Armstrong. Avant de narrer ces tristes épreuves, le lecteur aimera peut-être à lier connaissance, par une courte notice historique, avec cet abbé de Breslay, prêtre de noble famille et d'un rare mérite.

Charles-René de Breslay naquit en 1658 d'une famille remarquable du Maine, France. En raison des influences de famille, il fut admis à l'âge de vingt et un ans à la cour de Louis XIV, où il fit partie de la suite du roi en qualité «de gentil-homme servant de la chambre du roi.» M. de Breslay occupa cette position durant dix ans jusqu'à ce que, dégoûté de la vie de la cour, il s'en alla au séminaire de Saint-Sulpice où il résolut, en 1689, de se préparer à la carrière sacerdotale. Le 1er février 1694, il s'affilia à la compagnie de Saint-Sulpice et fit des instances pour aller exercer le saint ministère dans la Nouvelle-France. Il partit le 3 avril de la même année. La traversée de l'Océan fut très rude et dura quatre mois : ce fut sa première épreuve, mais non sa dernière.

A Montréal, tout en s'occupant du ministère des âmes, il étudia avec beaucoup d'application et de succès la langue algonquine, travailla énergiquement à la répression des boissons spiritueuses, prit une grande part à la construction du canal Lachine que son supérieur, M. Dollier de Casson, avait fait ouvrir dès l'année 1692.

En 1703, il fut nommé curé de la paroisse de Saint-Louis, Montréal.

Pour séparer les Sauvages du commerce des blancs, il fonda, pour ces premiers, une mission isolée, dans les îles de Vaudreuil. L'église, le presbytère et le centre de la mission furent établis à l'Île-aux-Tourtes. Cette mission remplaça celle de la baie d'Urfé, près du lac Ontario, et le gouverneur général, l'intendant, les ministres de la cour, tous s'y intéressèrent vivement.

M. de Breslay se dévoua à cette mission pendant seize ans. En 1714, il fonda la paroisse de Sainte-Anne-du-Bout-

de-l'île, en reconnaissance d'une guérison miraculeuse dont il fut l'objet, paraît-il, après un accident très grave. Il ne put s'entendre avec le gouverneur général, M. de Vaudreuil, au sujet de la vente extravagante de l'eau-de-vie aux Sauvages que celui-ci persistait à autoriser, et, en 1720, il passa à l'île Saint-Jean (aujourd'hui l'île du Prince-Edouard). Il était alors âgé de 62 ans. Il y séjourna trois ans, et l'évêque de Québec l'envoya curé de Beaubassin, (Amherst) où il fit élever une église dédiée à la bienheureuse sainte Anne. Cette église fut brûlée en 1750. La pierre d'autel qu'on retira un peu fracturée des ruines de l'édifice incendié, est conservée au musée de l'Université du collège Saint-Joseph. En 1724, nous voyons le missionnaire de Breslay employé aux missions de Louisbourg. C'est de là qu'il passa à Port-Royal où les habitants l'avaient sollicité de venir prendre le desserte de leur paroisse, en remplacement des Récollets qui retournaient à Louisbourg.

Depuis dix ans, Port-Royal était en paix sous la domination anglaise. Cependant les gouverneurs anglais n'avaient pas cessé de mettre toutes sortes d'obstacles à la construction de l'église et du presbytère détruits. Le conseil d'Etat assigna à l'abbé de Breslay, pour presbytère et chapelle, une maison connue sous le nom de fort Mohawk, située à l'extrémité du fort. C'est là que nous allons voir le lieutenant-gouverneur Armstrong épuiser sur ce noble et vénérable missionnaire toutes les ressources de son habileté et de son astuce pour le tromper et pour entraver son ministère.

"Armstrong, dit l'abbé Casgrain, était un caractère exalté, inégal, passant sans transition de la douceur à la tyrannie, intéressé, etc." C'est avec un haut fonctionnaire de cette trempe que le missionnaire de Breslay se vit obligé de vivre en contact journalier. Pour éviter des conflits avec ce fonctionnaire ombrageux, il lui fallait plus que la prudence et la patience d'un saint. Bien que l'abbé de Breslay prît toutes les précautions possibles pour ne pas s'attirer de reproches de la part du chef du conseil d'Annapolis, il vit bien qu'il ne

pourraient réussir longtemps à se soustraire au fanatisme et aux dangereuses manœuvres de l'autorité civile.

A cette époque, le Conseil anglais d'Annapolis administrait toute la province. L'administration faisait d'incessantes tentatives, sous l'inspiration des autorités d'outre-mer, pour arracher aux Acadiens un serment d'allégeance sans réserve. Le gouverneur Armstrong se crut de force de leur faire prêter ce serment, pendant son administration. C'était le temps, croyait-il, de déployer son zèle et de soumettre les Acadiens à des mesures *per quæ fama aucti officii quæretur*, comme dit Tacite, c'est-à-dire qui lui donneraient la réputation d'avoir fait plus que son devoir. On sait comment les ambitieux s'y prennent d'ordinaire pour monter aux honneurs et y faire briller leur incapacité. Armstrong recourut à tous ces moyens. Promesses astucieuses, cajoleries, menées corruptrices, intimidation, menaces sérieuses ; rien ne fut épargné. Il ne put rien obtenir du vieux missionnaire. Il en vint alors à une rupture complète et aux voies de fait, à l'endroit de l'abbé de Breslay.

Un dimanche, le 25 septembre 1725, à l'issue des vêpres, il convoqua tous les habitants de Port-Royal dit alors Annapolis, dans une salle de sa résidence, à l'un des bastions du fort. C'était pour les sommer de prêter immédiatement le serment d'allégeance. Mais, par une supercherie inqualifiable, quoique parfaitement prouvée par des documents authentiques, il présenta aux Acadiens une formule de serment qui portait que ceux-ci *«seraient exempts du fait des armes et de la guerre contre les Français et les Sauvages.»* Il fit signer leurs noms ou marquer la signature de leurs noms sur des feuilles de papier qu'il appendit ensuite à une autre formule anglaise de serment, laquelle ne contenait pas la clause d'exemption du port des armes, en cas de guerre, avec les Français et les Sauvages. Fier de cette belle équipée, Armstrong envoya cette dernière formule, avec les signatures y jointes, aux autorités anglaises. Cette comédie fut vite déjouée et condamnée par les missionnaires français du pays.

Dès lors l'abbé de Breslay devint insupportable au lieutenant-gouverneur. Nous n'en finissons point s'il fallait raconter toutes les persécutions dont les missionnaires furent désormais l'objet de la part d'Armstrong. «Un jour de dimanche, dit l'abbé Casgrain, pendant que le curé officiait à l'autel, le gouverneur Armstrong, aussi agité qu'un énergumène, fonça dans l'église, et, en présence des fidèles consternés, apostropha le curé en l'accablant de grossières injures. Pour toute réponse, le curé continua l'office pendant qu'Armstrong se retirait en vociférant des imprécations. Il (Armstrong) alla jusqu'à faire fouetter les Acadiens pour les faire déposer en cour contre leur curé. Un jour il arrive au presbytère avec quelques affidés, fait enfoncer les portes, fouiller tous les meubles et forcer les serrures pour en enlever les papiers. N'y trouvant rien de compromettant, il entre dans une rage d'épileptique, fait enlever tout le mobilier et dépouiller le pauvre missionnaire Breslay de tout ce qu'il possède, sans excepter ses animaux qu'il fait vendre et en empoche l'argent.»

Dans un *Etat présent de l'Acadie*, mémoire envoyé en 1731 au ministre de la Marine et des Colonies, il est dit que le lieutenant-gouverneur Armstrong attenta plusieurs fois à la vie de l'abbé de Breslay. Ce dernier fut même obligé, pour éviter la prison et la mort, de se réfugier dans les campements indiens où ce vieux septuagénaire passa quatorze mois. C'est de là qu'il retourna au séminaire de Saint Sulpice, à Paris, en 1735. Il était âgé de 77 ans.

C'est ici l'occasion de dire quelques mots de plus au sujet de trois jeunes desservants venus de France à cette époque, ecclésiastiques ambitieux, peu formés, jaloux, de peu de jugement et dont les lettres écrites trop souvent aux officiers de la cour et enregistrées au ministère de la Marine et des Colonies, mettent nos meilleurs missionnaires en mauvaise lumière. De ce nombre furent, sous la domination anglaise en Acadie, les abbés Brault et Vauquelin que nous avons déjà mentionnés, et l'abbé Guay qui fit du ministère

dans ce pays, quelques années avant l'occupation anglaise, de 1699 à 1702.

Nous ne dirons rien nous même de ces ecclésiastiques, bien que nous ayons sous la main des documents authentiques à leur sujet. Nous préférons, uniquement pour appuyer notre thèse, relever quelques lignes seulement de ce que l'abbé Casgrain a dit des deux premiers. Casgrain est un chroniqueur qui aime son franc parler. Il ne va pas ordinairement par deux chemins pour faire connaître ses hommes. Il a compulsé, du reste, toutes les archives des Sulpiciens et des Missions-Etrangères, qui se rapportent à nos missionnaires.

De l'abbé Brault, natif du Mans, France, Casgrain dit : "Caractère brouillon, écervelé, ambitieux, il (Brault) s'était mis à la remorque d'Armstrong dans l'espoir de supplanter l'abbé de Breslay à Port-Royal. Il chercha à le miner dans l'esprit de ses confrères et à les préjuger contre lui. Ses intrigues réussirent un instant. Armstrong l'installa dans le presbytère de Port-Royal, après la retraite du curé ; mais son absence de jugement et son incapacité l'en firent bientôt évincer. Il repassa en France d'où il n'aurait jamais du venir."

Au sujet de l'abbé Vauquelin, il écrit : "M. Vauquelin était pour le moins aussi incapable et aussi mal équilibré que l'abbé Brault."

Dans d'autres documents, il est dit : "L'abbé Guay était un bon prêtre et un honnête homme, mais sans expérience, d'un caractère difficile, nullement préparé aux travaux des missions. A Paris, on avait bien recommandé à l'évêque de Québec de l'éprouver et de le former avant de lui confier quelque poste éloigné ; mais la pénurie de prêtres décida l'évêque et le séminaire à le diriger en Acadie, dès son arrivée (1699). On eut bientôt lieu de s'en repentir, car il souleva contre lui, par ses démarches irréfléchies, des plaintes si nombreuses qu'en 1702 le ministre le fit rappeler en France." D'où il suit que les correspondances de ces jeunes ecclésiastiques avec le ministre de la Marine et des Colonies ou avec

d'autres officiers supérieurs de la colonie doivent être estimées à leur poids et valeur. En parlant du missionnaire de Breslay, nous aurions pu produire les excellents certificats qu'il reçut du gouverneur Philipps et du major Cosby, mais revenons à Armstrong, car, de tous les gouverneurs, il n'y en a pas qui ait vomi plus d'injures contre les missionnaires qu'il qualifiait toujours d'ingouvernables. Il ne cessait de les noircir d'invectives, parce que les habitants allaient soumettre aux prêtres leurs sujets de dispute.

Dans une lettre qu'il écrivit au duc de Newcastle, en date du 15 novembre 1732, Armstrong dit : "Comme les habitants sont tous Français et catholiques romains, ils sont plus sujets de Québec et du Cap-Breton que de Sa Majesté dont ils semblent mépriser le gouvernement, étant gouvernés par les prêtres les plus insolents. (sic) J'espère recevoir une direction au sujet des mesures à prendre pour abattre leur insolence."

De plus, les Acadiens, race forte et morale, se multipliaient rapidement, et tous les gouverneurs, même Philipps, en séchaient de crainte et de dépit. "Ils forment aujourd'hui, disait le gouverneur Philipps, un corps formidable qui se répand sur toute la surface de la province, comme la descendance de Noé (*like Noah's progeny*)."

Deux ans plus tard, un autre officier anglais, M. Dunbar, ne s'effrayait pas moins de cet accroissement. "Ces habitants français, disait-il, se multiplient si rapidement que bientôt il n'y aura plus de terres pour d'autres sur ce continent." Quant au choix des curés comme juges dans les contestations, il y avait, de la part des Acadiens, deux bonnes raisons pour justifier cette pratique. Premièrement, les magistrats anglais qui, de temps à autre, venaient de Port-Royal pour administrer la justice soit au Bassin-des-Mines, à Cobequid, à Beaubassin ou ailleurs, ne faisaient que passer, sans s'annoncer au préalable. Ils ne comprenaient pas le français, n'avaient pas toujours de bons interprètes, et, comme ils ne tenaient pas compte du droit coutumier français, ils n'avaient pas l'heur de donner satisfaction aux par-

ties en litige. D'autre part, le missionnaire, lui, était incessamment au service du peuple. Il connaissait la situation temporelle des habitants, leurs relations sociales et de commerce, et était à même de donner une meilleure solution à leurs différends, quels qu'ils fussent.

Nous trouvons, dans l'expédition de Du Vivier 1744, une excellente preuve que les missionnaires de l'Acadie s'appliquèrent scrupuleusement à faire observer aux Acadiens leurs promesses de neutralité.

"Ce fut un grand désappointement, dit Casgrain, pour les troupes de l'expédition auxquelles on avait persuadé que leur débarquement à la baie Verte serait bientôt suivi d'un soulèvement général (des Acadiens). La route qu'il fallait suivre traversait toute l'Acadie française. L'occasion ne pouvait donc être plus belle pour constater le sentiment de la population. La petite armée s'était mise en marche accompagnée de plusieurs centaines de Sauvages du Cap-Breton, de l'île Saint-Jean et de la Nouvelle-Ecosse, conduits par leur missionnaire l'abbé de Loutre. Elle traversa toute la paroisse de Beaubassin (Amherst, Maccan et Nappan), toute celle de Cobequid (Truro) jusqu'au bassin des Mines, sans qu'il y eût d'autres manifestations parmi les habitants que des marques de déférence et d'amitié pour se faire pardonner l'abstention qu'ils étaient forcés d'observer. Il en fut de même pendant tout le trajet le long du bassin des Mines, à Pigiguit (Windsor), à la Grand Pré (Norton), à la Rivière aux Canards (Canning) et sur toute la route qui conduisait à Port Royal. Les curés, connaissant le projet d'invasion médité à Louisbourg, s'étaient concertés entre eux pour tenir la même ligne de conduite dans chacune des six paroisses qu'ils dirigeaient en Acadie, c'est-à-dire pour prêcher la neutralité à leurs fidèles aux jours de sollicitation et de danger."

A Cobequid, l'abbé Girard fut si circonspect envers l'expédition que sa conduite lui attira des reproches de la part du commandant français et plus tard de la cour de Versailles. A la Rivière-aux-Canards, le grand vicaire de Miniac ne fut pas moins réservé et prudent. On voit, dans sa correspondance à Québec, quelles craintes lui inspirait l'intervention des Français en Acadie. "Je regarderais comme le dernier

malheur. . . . s'il venait encore un parti du Canada. (Lettre de M. de Miniac à M. Vallier, 23 sept. 1745)." Après cela que l'on ne vienne plus, de grâce, nous dire que les missionnaires de l'Acadie soulevaient leurs paroissiens contre les Anglais. Le gouverneur anglais, Mascarene, en parlant d'eux, au mois de décembre 1744, moins de deux mois après le départ de l'expédition française, disait : "Les missionnaires ont fait paraître, en cette occasion, que leur conduite avait été bien meilleure que ce que l'on pouvait attendre d'eux, vû les circonstances — The missionaries also writt to me and made their conduct appear to have been on this occasion far better than could have been expected from them."

Tout ceci prouve que les expéditions de du Vivier, Louisbourg (1744), et de Ramezay, Québec (1747), demeurent dans l'histoire entièrement imputables aux gouverneurs de Québec et du Cep-Breton qui avaient sans doute leurs raisons pour lancer ces expéditions et qui, en plus, avaient les épaules suffisamment larges pour en porter la responsabilité devant le jugement de la postérité. Mais, évidemment, la faute n'en revient pas aux missionnaires de la Nouvelle-Ecosse qui ne désirèrent et ne demandèrent jamais ces invasions. Au contraire, ils les déplorèrent à cause de la position délicate dans laquelle ils se trouvaient placés.

On n'en finirait plus s'il fallait raconter toutes les duretés exercées envers les prêtres de l'Acadie durant l'administration anglaise. Nous terminerons cette deuxième partie de notre plaidoyer en exposant quelques-unes des tracasseries que les missionnaires subirent sous les gouverneurs Cornwallis et Lawrence, avant les mémorables infortunes de 1755.

En 1748, vers la fin de la guerre de la succession d'Autriche, la situation des missionnaires de l'Acadie était devenue intolérable. "Vers 1748, les missionnaires ne rencontraient autour d'eux, dit Casgrain, que défiance et soupçon. Telles étaient les préventions qu'on entretenait sur leur compte à Port-Royal qu'on ne répondait pas même à leurs lettres, d'après ce qu'en disait le grand-vicaire de Miniac ;

d'autre part, celles qu'ils recevaient des autorités françaises de Québec, de Louisbourg, de Versailles étaient pleines de reproches et de menaces. De part et d'autre, ils étaient accusés de trahison.... Leur correspondance ne respire que tristesse et inquiétude."

Il est facile de comprendre combien ces conditions étaient pénibles. Non seulement le moindre de leurs actes était mal interprété, mais leur solitude et leur silence, *secretum et silentium*, étaient condamnés d'avance tant par les Français que par les Anglais.

Sous l'administration de Cornwallis, les missionnaires de l'Acadie anglaise étaient les abbés Girard, Chevreulx, Saint-Poncy, de la Goudalie, Desenclaves et le grand vicaire de Miniac. Peu de temps après son arrivée au pays, ce gouverneur Cornwallis fit transporter le siège du gouvernement de Port-Royal à Halifax, ville qu'il venait de fonder. Il ne tarda pas à lancer une proclamation à l'effet que les Acadiens devaient, sous trois mois, prêter un serment complet et sans réserve d'allégeance à l'Angleterre. Désormais les garanties de neutralité accordées par ses prédécesseurs devenaient nulles et ne seraient plus octroyées.

C'était toute une révolution dans les conditions qui existaient depuis le traité d'Utrecht. Une des clauses de ce dernier traité avait dûment garanti aux Acadiens le libre exercice de la religion catholique. Cependant, vingt-trois ans après le traité, en 1736, les habitants de Port-Royal, dans une requête envoyée au roi Louis XV, disaient :

"Nous supplions très humblement Votre grande Majesté de nous permettre de représenter la triste situation où nous sommes réduits, déclarant véritablement que dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste d'Annapolis-Royal, en la Nouvelle-Ecosse ou Acadie : "Que le 29 mai de l'année 1736, contrairement aux articles du traité de paix fait à Utrecht, et contrairement à toutes les promesses à nous faites, quand nous avons prêté le serment de fidélité à Sa Majesté Britannique le roi Georges II, le gouverneur Laurent Armstrong a fait défense à MM. de Saint-Poncy et Chevreulx, nos deux prêtres missionnaires aussi dignes que nous en avons jamais

eus, a fait défense, disons-nous, de dire la sainte messe, entrer dans l'église, entendre nos confessions, nous administrer les autres sacrements et faire aucune de leurs fonctions ecclésiastiques, mis aux arrêts et obligé de partir les dits missionnaires, sans que le gouverneur, ni autres personnes qu'il a pu faire tomber dans son avis, aient pu nous faire connaître, ni qu'ils puissent prouver que nos susdits et dignes missionnaires aient d'autres fautes que celle dont ils prétendent les trouver coupables, de n'avoir pas voulu aller, loin de notre paroisse, recueillir un brigantin, ce qui regarde en rien nos dignes missionnaires ni leurs fonctions" (Archives de la Marine et des Colonies).

Au reste, le serment *sans réserve* n'était chez Cornwallis qu'un leurre. Le projet de Shirley, gouverneur du Massachusetts, montre tout clairement qu'on voulait pousser les Acadiens à l'abjuration du catholicisme. Voilà ce que proposait Shirley en 1748 : "To intersperse protestant settlements among the French in Nova Scotia, taking part of the marsh lands from them for the new settlers, granting small privileges and immunities for the encouragement of such as should come over to the protestant communion and send their children to learn English." (B. Murdock, History of Nova Scotia, Vol. II pp. 129-131).

Il s'agissait donc de l'enlèvement des terres et de l'achat des consciences. Le gouverneur Cornwallis ne voulait plus de prêtres français : il faisait incarcérer ceux qu'il y avait au pays. Le serment *sans réserve* exigé par le susdit gouverneur obligeait les Acadiens, advenant l'occasion, de prendre les armes contre leurs propres compatriotes. Et pourtant le gouverneur Armstrong leur avait dit, quelques années auparavant : "Mes amis, vous n'avez aucune raison de craindre qu'on vous force à prendre les armes, car les lois de la Grande-Bretagne interdisent à tous catholiques romains de servir dans les armées anglaises." Après la nouvelle proclamation, les Acadiens adressèrent au gouverneur Cornwallis une requête pour demander l'autorisation de sortir de la province. Le gouverneur ne s'y opposa point formellement, mais, dans sa réponse, il leur enjoignait de se procurer des passeports.

Il ne pouvait pas, leur dit-il, en accorder maintenant ; il fallait attendre que la paix fût rétablie dans la province. Il concluait en leur rappelant l'obligation de prêter serment, puis leur défendait de faire des assemblées sans une permission spéciale. Enfin il leur déclarait que ceux qui s'éloigneraient ne pourraient emporter aucun de leurs effets avec eux, et que tous leurs biens seraient confisqués. Virtuellement, il les déclarait prisonniers. Qui peut blâmer les missionnaires de s'être opposés à ce serment sans réserve ?

L'abbé Leloutre, saint homme et en même temps le missionnaire le plus dévoué à la cause de la justice que l'Acadie ait jamais possédée, résidait alors à Beauséjour, en dehors du territoire qui tombait sous la juridiction anglaise.

Quand arriva la proclamation du gouverneur anglais, l'abbé Leloutre engagea fortement les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse à passer de l'autre côté de l'isthme de Chignecou et de se réfugier sous les drapeaux français. Un tel torrent d'émigration se dirigea du côté de Beauséjour, après l'édit de Cornwallis, que celui-ci en fut effrayé.

Il avait déjà fait incarcérer à Halifax, l'abbé Girard, curé de Cobequid (Truro), parce que ce dernier avait conseillé à ses paroissiens de ne pas prêter le serment sans réserve qu'on leur demandait. A la demande réitérée des habitants du bassin des Mines, le gouverneur finit cependant par lui rendre la liberté, à la condition expresse que ce missionnaire ne s'éloignerait pas du canton des Mines sans une autorisation écrite de la main des autorités.

Nous avons déjà dit que l'intendant Hocquart, dans une lettre adressée, en 1745, à l'évêque de Québec, se plaignait amèrement de trois prêtres de l'Acadie qu'il accusait presque de félonie et de trahison envers la cause de la justice et de l'humanité. Il faisait entendre à l'évêque que, agissant sous la folle inspiration d'une prétendue loyauté à l'Angleterre, le missionnaire Desenclaves mettait le gouverneur anglais d'Annapolis au courant de tout ce qu'il savait être dangereux aux intérêts anglais, et que le curé Chauvreux lançait

de la chaire sacrée les foudres de l'Eglise contre ceux de ses paroissiens qui ne respectaient pas la neutralité jurée. Nous allons voir comment certains gouverneurs anglais récompensèrent ces missionnaires pour ces services que les Français leur reprochaient.

Nous venons de dire plus haut que l'abbé Girard, pour s'être ingéré dans l'affaire du serment sans condition, avait été emprisonné à Halifax. A leur tour, les abbés Chauvreux et Desenclaves furent mandés à Halifax, comparurent devant le gouverneur Cornwallis et subirent un interrogatoire très minutieux au sujet de leur conduite relative au serment d'allégeance sans réserve. Ils reçurent des ordres sévères à l'endroit de ce serment sans restriction ; ils ne firent cependant aucune promesse. Ils avaient charge d'âmes ; ils avaient les grâces d'état. Dieu ne permit pas qu'ils eussent la faiblesse de capituler devant leur devoir.

Ceux qui prétendent que les missionnaires auraient dû accepter alors les conditions de Cornwallis et encourager leurs ouailles à prêter le serment d'allégeance demandé, oublient ou ignorent que les conditions et la situation de cette époque n'étaient pas les mêmes que celles d'aujourd'hui. Ils ne tiennent pas compte de l'intolérance, du fanatisme, de l'esprit de prosélytisme des vainqueurs. Une fusion immédiate, complète des Acadiens avec les Anglais aurait amené assurément, à courte échéance, les circonstances de l'époque aidant, de nombreuses défections dans la foi de nos pères.

Il est dit dans l'ancien Testament qu'après la prise de l'Egypte et de Jérusalem, le roi Antiochus Epiphane (175-164 av. J. C.) publia un édit dans tout son royaume afin que tous ne fissent plus qu'un seul peuple et que chacun abandonnât sa loi particulière. Tous les Gentils se conformèrent à l'ordre du roi et beaucoup d'Israélites consentirent aussi à suivre le nouveau culte, sacrifièrent aux idoles et profanèrent le sabbat. Les livres de l'alliance et de la loi furent brûlés et, un jour de chaque mois, dans les villes, tous les Israélites qui avaient été surpris en contravention avec le nouvel édit étaient exécutés. Mais il parut en ce temps là des

hommes qui s'appelaient Mathathias, le père, et ses fils Jean, Simon, Judas, Eléazar et Jonathas, les six sauveurs du peuple d'Israël, qui ne se soumirent point aux injonctions d'Antiochus le persécuteur.

En voyant les outrages qui se commettaient en Juda et à Jérusalem, Mathathias et ses fils déchirèrent leurs vêtements, se couvrirent de sacs et menèrent grand deuil. Puis, quand les officiers du roi s'adressèrent à Mathathias et lui demandèrent, à cause de sa considération et de son influence, d'approcher le premier et d'exécuter les commandements du roi Antiochus, Mathathias répondit à haute voix : « Quand toutes les nations qui font partie du royaume d'Antiochus lui obéiraient, chacune abandonnant le culte de ses pères et se soumettant volontiers à ses ordres, moi, mes fils, et mes frères, nous suivrons l'alliance de nos pères. Que Dieu nous garde d'abandonner la loi et ses préceptes ! *« Nous n'obéirons pas aux ordres du roi, pour nous écarter de notre culte soit à droite soit à gauche. »*

Et, parcourant la ville, Mathathias cria à haute voix : « Quiconque a le zèle de la loi et maintient l'alliance, qu'il sorte de la ville et me suive ! » Et il s'enfuit, lui et ses fils, dans la montagne, abandonnant tout ce qu'il possédait dans la ville. Et un grand nombre de Juifs qui cherchaient la justice et la loi descendirent aussi dans le désert pour y demeurer.

Telle fut la conduite des six braves missionnaires de la péninsule acadienne et des fidèles soumis à leurs instructions. Ils préférèrent se retirer devant l'ennemi que de pactiser avec lui au détriment de leur devoir. Le grand vicaire de Miniac et l'abbé de la Goudalie, plutôt que de faire des promesses dangereuses, s'en allèrent à Nantes, en France, dans la communauté de Saint Clément, où ils moururent tous deux dans la même année, en 1752. Honneur et hommage à ces braves confesseurs de la foi !

L'abbé Girard, qui était au Bassin des Mines, fut enlevé, on ne sait pas comment et pourquoi, par un parti de Micmacs et conduit à la baie de Tatamagouche, comté de Cumberland, d'où il réussit à s'échapper et à passer à l'île Saint-Jean.

Quelques historiens anglais se sont plaints de l'abbé Lemaire qui remplaça l'abbé Girard, mais ils n'ont pas déclaré franchement la cause des bizarreries du pauvre jeune missionnaire qui perdit la raison et demeura dans cet état au-delà d'un an. Les actes que les historiens lui reprochent lui échappèrent avant que sa folie fût assez connue pour qu'on jugeât bon de le mettre sous une stricte et continuelle surveillance. Ce fut l'espionnage dont ce missionnaire avait été l'objet de la part des officiers anglais du fort Edward à Piguit (Windsor, N. S.) et aussi les fatigues du ministère pastoral qui ébranlèrent ses nerfs, exaltèrent son esprit et le conduisirent graduellement à la démence. Un des curés de l'Acadie le retira chez lui et, avec des soins et des distractions, les agitations de son esprit se calmèrent peu à peu et il put rendre plus tard de très bons services dans la paroisse de la Rivière aux Canards. L'abbé Daudin, le nouveau curé de Piguit, écrivait, à la date du 23 octobre 1753, ce qui suit dans une lettre adressée au commissaire-ordonnateur de Louisbourg, M. Prévost : « L'abbé Lemaire nous a causé beaucoup de chagrin et à M. l'abbé Chauvreur. Le pauvre garçon a eu le malheur de perdre son bon sens ! Il méconnaît les ordres qu'on lui a envoyés . . . Il se dit conduit en tout par Jésus-Christ, etc.

Après Cornwallis vint le gouverneur anglais Peregrine Hopson, militaire au cœur noble et généreux, aux sentiments de justice, de probité et d'humanité. Il n'eut pas à se plaindre des missionnaires, ni les missionnaires de lui. C'est en remplacement de Hopson que le célèbre Lawrence entra en fonctions. Casgrain dit quelque part que Lawrence « n'était qu'un vil et cupide marchand avec des instincts de scélérat. »

Le missionnaire Daudin dit que, sous Lawrence, « on cessa d'administrer la justice, on ne répondit plus aux lettres ni aux requêtes. Pour le moindre prétexte, sur un simple soupçon, on jetait un citoyen dans les fers. Les prisons furent bientôt remplies. On ne parlait aux habitants que pour leur annoncer leur désastre futur et prochain ; on leur disait qu'on les ferait esclaves, qu'on les disperserait comme les Irlandais ; on ne parlait que de brûler les maisons et de ravager les campagnes : bref tout leur annonçait la destruction de leur nation. »

L'histoire dit que Lawrence passa l'hiver 1754-55 à préparer ses plans dans le plus grand secret. Il s'agissait de cerner la péninsule et de rendre impossible l'évasion des Acadiens. Au printemps de 1755, Monckton parut devant Beauséjour. Toute la population qui aurait pu se défendre fut désarmée par une lâche perfidie qui ne fut dévoilée que longtemps après l'évènement. Toutes les embarcations qui auraient pu servir aux fugitifs furent saisies et brûlées. Mais la mesure importante était de s'emparer des prêtres, les protecteurs-nés des Acadiens et dont les bons avis étaient toujours redoutés des Anglais.

Le premier jour du mois d'août, des mandats d'arrêt furent émanés à Halifax contre les missionnaires Daudin, Chauvreulx et Lemaire, les seuls prêtres qu'il y eût alors dans la péninsule de l'Acadie.

On ne songea pas à molester pour le moment le vieil abbé Desenclaves qui était retiré à Pomcoup (Pubnico), à l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, petit établissement isolé où il y avait à peine vingt familles.



Soldat français à Louisbourg, 1744.



Soldat anglais à Annapolis, 1755.

L'abbé Chauvreux fut arrêté le 4 août 1755, amené au fort Edward, Pigiguit, où il fut jeté en prison. L'abbé Lemaire, qui était revenu à son bon sens et auquel la paroisse de la Rivière-aux-Canards avait été confiée, fut prévenu à temps pour s'échapper de son presbytère avant l'arrivée des officiers de Lawrence. Il se faufila parmi les siens, se cachant ici et là, et put enfin aller consommer les Saintes-Es-pèces dans toutes les églises où le Saint-Sacrement était conservé. De là il se rendit de lui-même au fort Edward, le 10 août, tandis que les soldats envoyés à sa poursuite le cherchaient eucre.

A Port-Royal, l'abbé Daudin célébrait la messe, le 6 août, quand il s'aperçut que son église était entourée par les troupes anglaises. Il se hâta de terminer le saint sacrifice et de vider le saint ciboire. Le commandant de la troupe l'attendait dans la sacristie et lui signifia de la part du roi de le suivre. On fouilla la sacristie et le presbytère d'où on enleva tous les papiers, registres, lettres, mémoires, etc. Le curé fut conduit de la sacristie à une maison située au delà d'un mille de l'église. Là il fut placé sous consigne jusqu'au lendemain matin en attendant un détachement chargé de l'escorter au fort Edward. On ne voulut jamais lui permettre d'aller à son presbytère. Il avait besoin de vêtements pour son voyage. Ce furent des habitants qui allèrent les chercher et le commandant de la troupe, qui gardait déjà le presbytère, ne leur permit de prendre que les objets de première nécessité. «On ne peut exprimer, écrivait plus tard l'abbé Daudin, quelle fut la consternation du peuple lorsqu'il se vit désormais sans prêtres et sans services religieux. Les missionnaires donnèrent ordre de dépouiller les autels, de tendre le drap mortuaire sur la chaire et de mettre dessus le crucifix, pour faire comprendre à leur pauvre peuple qu'il n'avait plus que Jésus-Christ pour missionnaire.

De leur côté, les commandants anglais, immédiatement après l'enlèvement des prêtres, firent arborer le drapeau britannique sur les églises, rasèrent les autels, enlevèrent les

tableaux et convertirent ces églises en casernes pour leurs troupes.

Les abbés Lemaire, Daudin et Chauvreulx ne furent que très peu de temps à la prison de fort Edward. Une troupe de cent cinquante hommes les conduisit à Halifax. Sur leur passage, en ville, ils furent exposés aux insultes et aux moqueries de la populace. Quelques semaines plus tard, Winslow et Murray procédèrent à la déportation en masse des Acadiens.

Il est sans doute pénible de se rappeler les scènes du *grand dérangement* qui se déroula sur les côtes de l'Acadie, dans l'automne de 1755, les souffrances des déportés tant pendant la traversée que sur les côtes du Massachusetts, de Connecticut, à New York, dans la Caroline du Sud, en Georgie, au Mississipi, aux Antilles, etc. Le récit et même le souvenir de ces infortunes nous fait éprouver parfois des sentiments que la foi et la charité chrétienne condamnent : notre plume se refuserait à les exprimer. Nous ne voulons pas, du reste, nous y arrêter.

Mais il ne faut pas s'émouvoir de ces malheurs au point d'improver et de déplorer la fermeté de nos missionnaires en face des injonctions dangereuses de Cornwallis et de Lawrence. Non ! n'allons point déconsidérer l'héroïsme de ceux qui furent alors les véritables sauveurs de notre langue et les irréductibles confesseurs de notre foi.

Nos pères de 1755 sont morts, il est vrai, dans les afflications et les déboires de toutes sortes. Leurs épreuves sont inénarrables. Mais, où qu'ils soient morts, que ce soit sur des plages désertes, dans les bois, sans prêtre pour leur administrer les sacrements, sans parents, sans amis pour recueillir leur dernier soupir, ils ont trouvé, au sortir de cette vie, le juste Juge, *justus judex*, qui accorde à ses serviteurs grandement éprouvés, à ses martyrs pour la foi, des grâces extraordinaires à l'heure de la mort, une récompense abondante et des couronnes perpétuelles dans l'autre monde. *Tradiderunt corpora sua propter Deum ad supplicia et meruerunt habere coronas perpetuas.*

A cause de leur attachement à leur religion sainte, ils ont été haïs sur cette terre, séparés les uns des autres, couverts d'ignominie et d'opprobres, rejetés loin de leurs biens et de leurs demeures, sous le faux prétexte qu'ils étaient rebelles et insoumis, mais, au tribunal de Dieu, ils ont entendu cette belle et consolante parole : Réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse ; voilà qu'une récompense magnifique vous est donnée dans le ciel. La parole de Jésus-Christ y est engagée et elle ne trompe jamais. *«Cùm vos oderint homines et cùm separaverint vos et exprobaverint et ejecerint nomen vestrum tanquam malum, propter Filium hominis : Gaudete et exsultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis.»*

Les premiers chrétiens ne craignaient pas l'abandon des biens de ce monde ni les cachots, ni les fers, ni la mort lorsqu'il était question d'affirmer ou même de sauvegarder leur foi. Les apôtres ne reculèrent pas non plus devant les menaces des tyrans. Et quand ils voulurent, par pitié pour leur peuple, venir à composition avec leurs maîtres criminels, Dieu les en reprit sur le champ et leur indiqua les dangers auxquels ils exposaient ceux qui leur étaient confiés. Un jour, durant la persécution de Néron, les fidèles consternés conjurèrent saint Pierre, chef de l'Eglise, d'avoir de la compassion envers son troupeau et de faire des accommodements avec le tyran ou au moins de fuir la persécution. Cédant un moment à l'orage, Pierre crut bon de s'échapper de la ville, à la faveur des ténèbres. Il venait à peine de franchir les murs de Rome quand il vit, s'avançant à sa rencontre, le Sauveur Jésus-Christ lui-même. Tombant à ses pieds, il s'écrie :—Où allez-vous, Seigneur ? Je vais à Rome, pour y être crucifié de nouveau, répondit Jésus à saint Pierre. Pierre baissa la tête et pleura : la leçon était comprise. Il rentra immédiatement dans Rome, fut arrêté par les sbires de l'empereur, jeté à vingt-cinq pieds sous terre, dans les sombres cachots de la prison Mamertine. Il y passa neuf mois, les pieds liés par de lourdes chaînes. Et quand le jour de l'immolation fut arrivé, l'humble Galiléen fut crucifié, la

tête en bas, à sa demande. Depuis lors, douze millions de martyrs n'ont pas hésité d'affirmer leur religion en face des tourments et de la mort. Nos pères, leurs missionnaires en tête, ont suivi leur exemple. Plutôt d'exposer leur race à sombrer dans ses croyances et dans sa foi, ils ont choisi la folie de l'exil et de la déportation. Bénissons et louons à jamais leur courage et leur fidélité !

Nos missionnaires connaissaient parfaitement le plan des autorités anglaises : Shirley l'avait révélé en toutes lettres *"to intersperse protestant settlements among the French in Nova Scotia, taking part of the marsh lands from them for the new settlers,"* "dépouiller les Acadiens de leurs terres, les entremêler de protestants et les pervertir en achetant à prix d'argent leur apostasie." Mieux a valu, mille fois mieux, la déportation avec ses sacrifices, ses humiliations et ses misères. Honneur et gloire aux nobles missionnaires qui n'ont jamais voulu souscrire à des conditions aussi dangereuses !

Pour revenir aux abbés Daudin, Lemaire et Chauvreulx, que nous avons laissés à Halifax, Lawrence les fit séparer et placer sur trois différents navires de la flotte anglaise de Boscawen ancrée dans la rade d'Halifax. Ils furent transportés en Angleterre, où ils arrivèrent dans les premiers jours de décembre 1755. Mis en liberté à Portsmouth, Angleterre, ils nolisèrent un voilier à leurs frais, et se rendirent en France.

Le poète Longfellow, au cours de sa magnifique épopée *Évangéline*, introduit un prêtre nommé Père Félicien qui relève le courage des pauvres proscrits de Grand-Pré. Hélas ! cette touchante légende du prêtre doit s'effacer nécessairement devant la brutalité des événements. Non, il n'y avait pas de prêtre à la Grand-Prée en septembre 1755, pas un seul prêtre dans toute l'Acadie aux jours néfastes de la déportation, sauf le vieux missionnaire Desenclaves retiré au Cap-Sable. Celui-ci ne bougea pas de Poboncoup dans l'automne de 1755 et, pour le moment, il ne fut pas inquiété. Cependant, le printemps suivant, en 1756, il fut fait prisonnier, transporté au Massachusetts où il fut détenu plus de deux

ans dans une dure captivité. Enfin, en 1759, il obtint la liberté de repasser en France où il mourut, peu de temps après, dans le Limousin, son pays natal.

L'abbé Chauvreulx, curé de la Grand-Prée, ne vit pas les maux de son peuple et n'entendit pas la célèbre proclamation de Winslow faite dans l'église de sa paroisse, le deux septembre, et mise à exécution vendredi, le 5 septembre 1755. Il était alors, avec ses confrères, sous surveillance, dans le port d'Halifax.

L'histoire écrite de nos jours s'obstine à prétendre, encore aujourd'hui, que les Acadiens furent condamnés parce qu'ils ne voulaient pas prêter le serment sans réserve. La vérité est qu'on voulait se débarrasser d'eux, et ce serment ne fut qu'une raison apparente, un prétexte pour colorer une condamnation honteuse et injuste. Il importait peu que les Acadiens prêtassent oui ou non ce serment, ils étaient voués quand même à la déportation. "*They are at all adventures to be rooted out.*" Ce sont les paroles du juge Morris auquel le Conseil exécutif du gouvernement avait confié la tâche de surprendre les Acadiens en masse, de s'emparer de leur personne et de les déporter.

Donc, en 1755, les missionnaires furent chassés de la Nouvelle-Ecosse, les églises et les chapelles de cette région furent détruites ou converties en casernes. On aurait cru assister au glas funèbre de la religion catholique dans ces parages. Aujourd'hui, cent cinquante ans après ces persécutions, il y a, dans cette même péninsule de la Nouvelle-Ecosse, dans le diocèse d'Halifax seulement, au delà de cent chapelles ou églises catholiques et pas moins de soixante et quinze prêtres.

"L'Eglise n'a parfois que le souffle, disait Proudhon. Il semble toujours qu'elle va mourir ; mais cette éternelle mourante brave toujours la mort ; et toujours il lui reste assez de force pour coucher dans la tombe ceux qui voulaient l'y faire tomber."

CHAPITRE TROISIEME

INFLUENCE DES MISSIONNAIRES FRANÇAIS SUR LES INDIENS

L'influence que les missionnaires ont exercée, par leur présence, sur les Indiens, dans les partis de guerre, a soulevé contre eux de violentes attaques de la part de plusieurs historiens anglais et même de quelques historiens de langue française.

Parkman qualifie d'*apôtres du carnage* les missionnaires qui accompagnèrent les sauvages dans leurs expéditions guerrières. "The most prominent, dit-il, among the *apostles of carnage* at this time (1689), are the Jesuit Bigot, on the Kennebec, and the Seminary Priest Thury, on the Penobscot. (Frontenac and New France under Louis XIV, p. 375.) Ailleurs, dans un ouvrage intitulé *A half century of conflict*, le même historien porte de semblables accusations contre les PP. Cahill et Rasle, jésuites. Les abbés Baudoin, Maillard et Leloutre ont été accusés du même délit par plusieurs auteurs d'histoire, même dans les manuels d'école placés, avec l'approbation des gouvernements, entre les mains de nos enfants.

Dans son traité *History of New Brunswick*, livre qui a été longtemps dans nos écoles publiques du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, le Dr G. U. Hay dit : "The French taught the Indians to look upon the English as their enemies, and priests and traders urged on the Red man as he crept stealthily through the wilderness, carrying the torch and scalping-knife into peaceful homes" p. 87. — "Les Français enseignèrent aux Indiens à considérer les Anglais comme leurs ennemis ; et prêtres et marchands encouragèrent les sauvages lorsque ceux-ci s'avançaient, à la sourdine, dans la

forêt, portant la torche ou le couteau de scalpe dans des foyers où régnait la paix.»

Dans la dernière partie de notre ouvrage, nous allons nous efforcer de prouver que la présence ou même la coopération des prêtres dans ces expéditions de guerre, loin d'être pour eux un sujet de crime, fut au contraire un acte de prudence et de dévouement, un devoir d'humanité et de courage qu'on ne saurait trop louer et admirer.

Rappelons-nous que les missionnaires chargés par leurs supérieurs respectifs des *missions des Sauvages*, soit pour servir d'aumôniers dans les expéditions de guerre, soit pour visiter, instruire et administrer les sacrements aux aborigènes dans leurs divers établissements ou lieux de chasse, n'avaient aucun compte à rendre aux gouverneurs anglais du pays.

Les Sauvages n'étaient pas un peuple conquis légitimement, selon les lois de la guerre ou le droit des gens. Ils n'étaient pas soumis même aux lois de France, bien moins encore à celles de l'Angleterre, soit par des serments d'allégeance ou par des engagements de protection de la part des autorités françaises ou anglaises. Ils n'avaient rien reçu de la France ou de l'Angleterre en extinction de leurs droits naturels sur les territoires que la France ou l'Angleterre se disputaient sous leurs yeux. De droit naturel et divin, ils étaient les possesseurs de ces régions qu'on leur ravissait ouvertement et sans scrupule.

Ils n'avaient reçu aucune promesse de réserves de terrains, aucune promesse de compensation, aucune promesse de secours pour leurs familles en cas de misère et de disette, comme on le fait aujourd'hui aux Etats-Unis, au Canada et ailleurs. Leurs missionnaires, surtout ceux qui s'occupaient exclusivement d'eux, tels que Thury, Maillard, Leloutre, (*) etc., n'avaient rien à démêler avec les gouverneurs anglais d'Annapolis ou d'Halifax. Ils devaient leur ministère aux Indiens, en toutes circonstances, surtout dans les occasions de danger.

Or, de 1713 à 1755, tandis que les curés de l'Acadie ou

(*) Voir, dans l'appendice, la série de lettres envoyées par l'abbé de l'Isle-Dieu, grand-vicaire de la Nouvelle-France, résidant à Paris, au ministre du Roi. Elles sont remplies d'éloges au sujet de l'abbé Leloutre.

de la péninsule de la Nouvelle-Ecosse suivaient le sort de leurs paroissiens devenus sujets anglais ; pendant qu'ils prêchaient la neutralité et en donnaient l'exemple, les missionnaires des Sauvages, qui étaient, eux, complètement entretenus par les subsides venant de France, prenaient leur mot d'ordre à Louisbourg ou à Québec dont ils dépendaient, et cela parce que les Micmacs ou Cannibas ne voulaient pas du tout du régime anglais.

En suivant cette ligne de conduite, les missionnaires, nous en avons la conviction, agissaient de bonne foi, en accord avec la voix de leur conscience, vû les circonstances des temps et des lieux et eu égard surtout aux fréquents changements de pavillon à Port-Royal et sur divers autres points de l'Acadie.

Suivons maintenant quelques-uns de ces missionnaires dans deux ou trois expéditions faites par les Sauvages.

Nous examinerons d'abord la conduite de l'abbé Thury et celle de l'abbé Le Loutre dans quelques-unes de ces expéditions guerrières. Ce sont là les deux prêtres qui ont été le plus fortement blâmés par la chronique et par l'histoire anglaise. Prenons l'expédition de 1689 contre le fort Pemquid (Bath, Maine). Voilà les circonstances à la suite desquelles eut lieu cette attaque. La mauvaise administration des deux successeurs de Frontenac, La Barre et Denonville, avait mis la Nouvelle-France à deux doigts de sa perte. L'année 1689 est une date funèbre dans les annales du Canada. Les Iroquois de la Nouvelle-Angleterre, soutenus par les colonies anglaises, n'écoutaient plus que leurs anciennes haines. Un jour, ils partirent au nombre de quatorze cents. Descendus sans bruit sur le fleuve Saint-Laurent, ils s'arrêtèrent, au milieu d'une tempête, à la faveur des ténèbres, à la pointe de l'île de Montréal où personne ne les attendait. Là, ils se dispersèrent sur un espace d'environ dix milles et ils commencèrent leur œuvre de massacre et d'horrible carnage.

Le village de Lachine fut le principal théâtre de leur barbarie. Ils brûlèrent et massacrèrent près de quatre cents

personnes, sans compter ceux qu'ils conduisirent en captivité. Leurs actes de cruauté font frémir d'horreur. Empalant des petits enfants, ils obligèrent parfois leurs mères à tourner la broche pour les faire rôtir.

Nommé gouverneur pour la seconde fois, le brave Frontenac était arrivé de France au lendemain de ce terrible massacre de Lachine. Ce courageux vieillard résolut de frapper un coup d'éclat afin de rétablir le prestige des armes françaises aux yeux des Cinq-Nations (Iroquois).

Ce fut peu de temps après ce massacre de Lachine qu'eut lieu l'expédition contre le fort de Pemquid, poste armé de vingt canons, solidement construit et situé non loin de l'embouchure de la rivière Kennébec.

Les Abénakis avaient juré une haine à mort contre les Anglais depuis le jour où ceux-ci s'étaient rendus coupables de trahison envers eux, surtout en pleine paix. Déjà, en 1676, disent les historiens, quatre cents Abénakis, attirés à Casco (Portland, Maine), sous prétexte de fêtes et de jeux donnés en leur honneur, avaient été cernés, au moment même où ils y prenaient part, par un corps de troupes qui en conduisirent deux cents à Boston où ils furent vendus comme esclaves pendant que sept ou huit des chefs étaient pendus. (Belknap, *History of New Hampshire*, vol. I, p. 143). Depuis lors, les Anglo-Américains n'avaient cessé d'exaspérer davantage les Abénakis en les faisant reculer devant eux et en s'emparant, malgré leurs protestations, de leurs terres, sans leur assurer de réserves ou leur donner la moindre compensation.

Les Canibas ou Abénakis avaient conféré entre eux sur ces malheurs de leur race, s'étaient communiqué leurs ressentiments et avaient préparé leur jour de vengeance.

Cent Abénakis des vallées du Kennébec et du Pénobscot, tous chrétiens et appartenant à la mission de l'abbé Thury, située à Pentagoet (tout près de Belfast, Maine), d'autres Sauvages aussi de Sillery, résolurent d'aller surprendre le fort de Pemquid et de s'en emparer.

«Nos guerriers, dit l'abbé Thury, se confessèrent presque tous avant que de partir, comme s'ils eussent dû mourir dans cette expédition, aussi étaient-ils résolus, comme ils me le témoignèrent plusieurs fois, de se battre en pleine campagne, si l'occasion s'en présentait.

«Les femmes et les enfants se confessèrent aussi à leur exemple, ensuite de quoi les femmes récitèrent le chapelet perpétuel dans la chapelle, se relevant les unes les autres depuis la petite pointe du jour jusques à la nuit fermée, pour demander à Dieu, par l'entremise de la Sainte Vierge, qu'il leur fût favorable et qu'il les protégeât dans cette guerre.»

Pendant que les sauvagesses et leurs enfants prient ainsi dans la chapelle de Pentagoet, les guerriers abénakis descendent silencieusement la rivière Kennébec. Arrivés près de la mer, à cinq milles du fort Pemquid, les canots sont poussés à terre et cachés sous le feuillage qui borde les rives de la rivière. Trois canots sont envoyés à la découverte. Ils reviennent au bout de quelques heures et donnent l'assurance que rien n'a encore transpiré de leur approche, ni dans le fort ni dans le village de Pemquid.

Les canots tirés à terre furent alors cachés dans les buissons touffus du voisinage, et la troupe d'Abénakis s'enfonça dans la forêt. Après une courte marche, elle arriva au bord d'une clairière qui environnait évidemment quelques établissements et s'y arrêta pour attendre l'occasion de saisir quelque prisonnier afin d'en tirer les renseignements voulus. L'attente ne fut pas longue. Trois Anglais, venant de leur travail, passèrent à une courte distance. Quelques guerriers indiens se lancèrent sur eux et les emmenèrent prisonniers. Interrogés par les chefs abénakis, ces Anglais déclarèrent qu'il y avait, dans le fort et dans le village, environ deux cents personnes, puis, se ravisant, ils réduisirent ce nombre à une centaine. «Après quoi, dit l'abbé Thury, s'étant approchés le plus près qu'ils purent du village, ils firent la prière en commun, laquelle étant achevée, ils se levèrent tous, en chemise et retroussés en leur manière, se

ruèrent sur les maisons, brisant les portes, prenant et tuant tous ceux qu'ils trouvèrent."

"J'avais, ajoute le missionnaire, exhorté les Sauvages, avant de partir, et particulièrement les chefs, de faire en sorte qu'il ne se fit aucun désordre, de ne point exercer de cruautés à l'égard des Anglais et de ne point s'enivrer, ce qu'ils observèrent fort exactement. Ils ne levèrent pas même une seule chevelure. Et ce que j'estime encore beaucoup, c'est qu'ils défoncèrent une barrique d'eau-de-vie qu'ils trouvèrent dans le fort sans s'enivrer."

Qui ne voit ici, très clairement, le noble et important motif qui poussait les missionnaires Thury, Bigot, Baudoin, Rasle, Cahill, Maillard, Gaulin et Leloutre à accompagner les Sauvages dans les expéditions que ceux-ci organisaient de leur propre chef ! Il fallait empêcher, autant que possible, ces indigènes beaucoup moins civilisés qu'aujourd'hui, de se livrer, sur la personne de leurs prisonniers, à tous les raffinements de cruauté que leurs usages et coutumes, leur ignorance, leur barbarie innée les engageaient à exercer. Il fallait les surveiller comme des enfants et les tenir en garde continuellement contre les excès de boisson qui réveillaient en eux leurs mauvais instincts de férocité. Il fallait surtout préserver les femmes de l'ennemi des insultes, des violences auxquelles, d'après les traditions indiennes de la guerre, elles devaient être soumises de la part des vainqueurs.

Il n'y avait que la présence du missionnaire pour accomplir cette œuvre. C'est donc bien à tort que Parkman a qualifié d'*apôtres du carnage* les missionnaires qui accompagnaient les Sauvages dans ces partis de guerre. Au contraire, ces ouvriers du Christ se montraient là, comme dans leurs autres fonctions, les *apôtres de l'humanité*, de la civilisation, les gardiens des corps aussi bien que des âmes. Peut-on croire, pour le reste, que les missionnaires étaient responsables de la façon sauvage avec laquelle les tribus de l'Amérique, Micmacs, Abénakis ou autres, faisaient alors la guerre ? Ce serait vouloir les trouver en faute, coûte que coûte.

Le mode d'attaque des Sauvages était presque toujours le même. Il fallait se rendre chez l'ennemi, en tapinois, dans l'ombre ; puis venait l'invasion soudaine, la prise d'assaut et, si les Sauvages étaient vainqueurs, ils tuaient tous ceux qui leur tombaient sous la main, hommes, femmes, enfants, sauf les prisonniers ou prisonnières de réserve, qu'ils tourmentaient à leur manière. Le missionnaire n'y pouvait rien, si ce n'est parfois d'adoucir, par ses prières et ses supplications, les tortures révoltantes que ces barbares, dans l'ivresse de la guerre et dans l'exaltation de la victoire, préparaient à leurs victimes.

Sans doute cet adoucissement de mœurs, œuvre des prêtres, était encore bien rudimentaire, mais il n'en était pas moins réel. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler les mœurs primitives des Indiens, le sort qu'ils réservaient aux prisonniers attachés au poteau, l'inférieure volupté avec laquelle ils savouraient les actes de barbarie qu'ils commettaient sur la personne des vaincus. A force de réprimandes, de patientes instructions insérées même dans le catéchisme, les prêtres étaient parvenus à leur faire comprendre que ces cruautés que le sauvage vainqueur considérait comme des actes d'honneur et de justice réclamés par le Grand-Esprit, consacrés par les exemples et les traditions de ses pères, étaient en réalité grandement coupables, contraires à la charité et au pardon des injures recommandés par la doctrine de Jésus-Christ. Sans la présence du missionnaire il est certain que les Abénakis ou Micmacs, dans leurs sorties de guerre, se seraient enivrés avec l'eau-de-vie qu'ils trouvaient toujours à divers postes et qu'ils se seraient livrés aux plus révoltantes atrocités.

Pour être convaincu de cette vérité, il suffit de se rappeler ce qui s'était passé, à la même date, sur les frontières du Canada envahies par les Iroquois alliés aux Hollandais et aux Anglais, lorsque ces derniers, au lieu de restreindre leur fureur et leur sauvagerie, s'empressaient de leur fournir des armes et de l'eau-de-vie en abondance.

Le révérend W. Cunningham, professeur d'économie politique à l'université de Cambridge, a dit, en parlant des colonies anglaises de la Nouvelle-Angleterre : "Dans toute la terrible histoire des procédés de l'homme blanc avec le sauvage, il n'y a guère de plus malheureux exemples de froide cruauté que la destruction en masse de la nation des Péquods, hommes, femmes et enfants, par les colons puritains. Le Rév. Samuel Peters, auteur du livre *General History of Connecticut*, calcule que de 1730 à 1780, les Anglais tuèrent 86,000 Indiens.

Le susdit Dr Cunningham, en parlant de la Nouvelle-France (Canada) dit : "Les premiers Français qui pénétrèrent au Canada étaient inspirés par un véritable enthousiasme religieux. Les Franciscains furent les premiers au travail, et Le Caron pénétra jusqu'au lac Huron en 1615. "Les Jésuites arrivèrent peu d'années après, fondèrent des villages et des églises et entrèrent en relations les plus intimes avec les aborigènes.

"D'année en année, le même dévouement que celui qu'avaient montré les premiers missionnaires distinguèrent leurs successeurs... Les colons anglais se rendirent parfaitement compte des avantages que procurait aux Français le succès des missionnaires en civilisant les sauvages et entretenirent pour les Jésuites un *particulier mépris* (a *special opprobrium*). (1)"

Voilà un protestant distingué, professeur émérite d'une des plus grandes universités du monde, qui ne se gêne aucunement pour déclarer que si les colons anglais haïssaient les missionnaires, c'est parce que ces derniers s'occupaient de civiliser les sauvages au moyen de la religion.

Mais venons-en au grand reproche qui est fait à l'abbé Thury par Parkman et aussi par d'autres historiens—celui de s'être ouvertement opposé aux négociations de paix entamées, dans la rade de Pemquid, en 1693, par le gouverneur Phips, d'une part, et par les deux chefs abénakis, Edzirimet et Madockawando, d'autre part.

(1) "Growth of English Industry and Commerce in modern times," by W. Cunningham, D. D., Fellow and lecturer in Trinity College, Cambridge, p. 319.

Toutes les circonstances qui accompagnent le fait montrent que ce pacte ne fut pas conclu sérieusement. Il fut bâclé subrepticement, sans le consentement et la participation des autres chefs abénakis qui avaient droit d'être présents à la discussion de ce traité. Phips fit ses arrangements avec les deux chefs précités au moyen de cajoleries, de présents et surtout de rasades d'eau-de-vie. Son but, en endormant les Abénakis par une alliance de ce genre, était de se jeter avec moins de danger sur les Français, leurs alliés. Car Phips alla jusqu'à déclarer, dans cette conférence de Pemquid, "qu'il se rendrait dans peu de temps maître de Québec et de tout le Canada :". Ce sont là ses propres paroles. Son projet était bien clair. Alors l'abbé Thury crut bon d'avertir les Abénakis de se tenir constamment en éveil à l'égard des Bostonnais. La suite fit voir qu'il avait tout à fait raison.

C'est M. de Villieu, lieutenant des troupes de la marine en garnison à Naxouat, (Sainte-Marie, vis-à-vis Frédéric-ton) qui fut l'organisateur de l'expédition de 1694. Nous avons déjà parlé de cet officier, dans la première partie de notre ouvrage. Bien que ce lieutenant eût, par suite de son contact avec les aventuriers français de ces régions, des vices qui scandalisèrent parfois les sauvages et qui contristèrent beaucoup les missionnaires, il n'en était pas moins soldat intrépide, intelligent, infatigable. Sa réputation de bravoure s'était faite avec éclat, au siège de Québec, en 1690. Son père était un des officiers du régiment de Carignan-Salières établis au Canada. Malgré le prétendu traité de paix de Pemquid, de Villieu entreprit une attaque contre les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. Nous le répétons, car souvent les historiens anglais ne tiennent pas compte de ce fait ou veulent nous le faire oublier, la colonie française avait alors sous les yeux l'horrible tragédie de Lachine.

A la suite de ces horreurs, la politique de Frontenac—politique qui sauva le Canada—était de tenir continuellement en échec, en allant les attaquer dans leur propre pays, ceux-là mêmes qui avaient été les auteurs de tous ces désas-

tres de la Nouvelle-France. Frontenac voulait vaincre et humilier les colons anglais qui non seulement fournissaient des armes et des munitions aux Iroquois, mais qui se mettaient souvent à leur tête ou dans leurs rangs pour venir ravager les établissements français du Canada.

C'est la raison pour laquelle M. de Villieu était tout à fait décidé à faire cette expédition en 1694. Il se fit accompagner par l'abbé Thury et par les sauvages de la mission du Père Bigot.

M. de Villieu n'était pas scrupuleux—comme on le sait déjà—au sujet de la boisson à donner aux sauvages. Les missionnaires s'étaient vainement efforcés, à différentes reprises, de lui faire comprendre les dangers qu'il y avait de donner de l'eau-de-vie aux indigènes. De Villieu n'était pas toujours un homme facile à mener. Qu'il ait entre temps distribué, au cours de cette expédition de 1694, en dépit des protestations de l'aumônier, plus d'eau-de-vie aux sauvages qu'il était prudent de le faire, c'est possible et probable, mais la faute en revient au lieutenant et non à l'abbé Thury.

Taxous, grand chef de Norridgegewock, était à la tête de l'expédition. Elle fut dirigée vers Oyster River (Durham, N. H.) et nous l'avouons, fut remplie de cruautés, d'abominables atrocités. Faut-il pour cela rejeter la responsabilité de ces actes de barbarie sur l'abbé Thury ? Au contraire, il est prouvé par les récits de S. A. Green, historien de ces régions, que le missionnaire Thury empêcha plusieurs actes de sauvagerie, de nombreuses déprédations et surtout l'incendie de l'église ou *meeting house* des puritains. L'historien Balknap a raconté par le détail les aventures de cette expédition. Les farouches sauvages répandirent alors la terreur sur toute la frontière. Ils se partagèrent en plusieurs bandes, brûlèrent les maisons, enlevèrent ou tuèrent des familles entières. C'était leur genre de guerre, révoltant, il est vrai, indigne de peuples civilisés, mais enfin c'était, de temps immémorial, leur manière de traiter l'ennemi en guerre. Ces atrocités, les Anglo-Américains se les étaient attirées

du reste, en soudoyant et déchaînant contre le Canada les tribus iroquoises qui commirent, à Lachine, au cœur même de la colonie, les horreurs dont nous avons parlé.

Parkman reproche aux missionnaires français de ne pas avoir transformé les sauvages en hommes civilisés. Quel reproche ! Si les missionnaires n'y ont pas réussi, au moins, ils s'y sont essayés. Et partout où la Robe-Noire a passé, elle a fait disparaître quelque chose de la barbarie primitive de ces races si peu susceptibles de civilisation. Si Parkman vivait aujourd'hui, il serait forcé de reconnaître, avec tous les historiens impartiaux de notre époque actuelle, que les missionnaires de France ou du Canada ont exercé, depuis deux siècles, sur les Sauvages du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise, une influence unique et inappréciable.

Nous allons insérer ici un mémoire écrit très probablement par l'abbé Maillard et dont une copie a été trouvée, environ trente ans passés, par un savant antiquaire de Normandie, M. Gaston du Boscq de Beaumont. Ce dernier trouva aussi une collection de manuscrits provenant de M. de Surlaville, officier français venu à Louisbourg, en 1751, avec le comte de Raymond, gouverneur du Cap Breton.

Voici le texte de cette pièce authentique dont nous changerons seulement la vieille épellation des mots et la ponctuation lorsque celles-ci rendraient le texte peu intelligible pour quelques-uns de nos lecteurs.

"Motifs des sauvages micmacs et malécites de continuer la guerre contre les Anglais depuis la dernière paix. (1)

"Cette Nation n'a jamais pu oublier tout ce que les Anglais établis dans l'Amérique Septentrionale ont mis en œuvre, dès les premiers temps de leur établissement, pour la détruire de fond en comble, ce qui fait qu'elle ne cesse de chercher les occasions de leur en marquer son ressentiment. Elle a surtout, à tout moment, devant les yeux, ce qui suit : "En 1744, vers la fin d'octobre, feu M. Gorham commandait

(1) Ce mémoire n'est certainement pas de Raymond ; je le crois de l'abbé Maillard." Note de M. de Surlaville, major des troupes de l'île Royale,

un détachement de troupes anglaises envoyé pour observer la retraite que les Français et les Sauvages faisaient de devant Port-Royal en Acadie. Ce détachement ayant trouvé, à l'écart, deux cabanes de Sauvages micmacs où il y avait cinq femmes et trois enfants, desquelles femmes deux étaient enceintes, saccagea, pilla et brûla ces deux cabanes et massacra les cinq femmes et les trois enfants. Il est à remarquer que l'on trouva les deux femmes éventrées, trait que les Sauvages ne peuvent oublier, parce qu'alors on se faisait bonne guerre. Ils ont toujours regardé cette action comme une marque singulière de la cruauté la plus inouïe.

Cinq mois avant cette action, un nommé Danao ou David, corsaire anglais, ayant artificieusement arboré pavillon français dans le voisinage de Fronsac, (détroit de Canseau, N. E.) fit, par le moyen d'un renégat français qu'il avait pour interprète, venir à bord de son bâtiment le chef des sauvages de l'Isle Royale (Cap Breton), nommé Jacques Padanagues, avec toute sa famille, l'emmena à Boston où il fut mis au cachot dès qu'il fut débarqué, et d'où on ne le tira que pour le faire étouffer dans le bâtiment où ils disaient ne l'avoir fait embarquer que pour le remettre sur l'Isle Royale. Ils ont gardé son fils, jeune homme alors de huit ans, et ne veulent absolument pas le rendre. Il est à noter que, plusieurs fois depuis la détention de ce jeune sauvage, on leur a remis des prisonniers sans rançon aux conditions qu'ils rendraient ce jeune homme—qu'eux-mêmes se sont soumis à ces conditions, que néanmoins ils n'y ont jamais été fidèles.

«Au même mois de juillet 1745, le même Danao prit encore, par la même ruse, une famille sauvage qui n'a pu se retirer de leurs mains qu'en échappant la nuit de leurs prisons. Dans le même temps, un nommé Barthélémi Petitpas, interprète appointé des sauvages, fut emmené prisonnier à Boston ; les sauvages l'ont demandé plusieurs fois en échange de prisonniers anglais qui étaient alors entre leurs mains, dont il y avait deux officiers à qui ils donnèrent la liberté à condition que le dit Petitpas leur serait envoyé. Les bostonnais ont néanmoins retenu prisonnier le dit Petitpas et l'ont fait mourir par la suite.»

« Dans la même année 1745, le missionnaire de l'Isle Royale (Cap Breton) Naltikonech, (Antigonish) Pikitout (Pictou) et l'Isle Saint-Jean (du Prince Edouard), nommé l'abbé Maillard, ayant été invité par plusieurs lettres de la part du chef de l'escadre anglaise et du général des troupes de terre, à un pourparler que ces deux messieurs voulaient avoir avec lui, au sujet des Sauvages, se rendit à Louisbourg qui était alors aux Anglais, sur les assurances que ces Messieurs lui avaient données par écrit et sur promesse formelle qu'ils lui avaient faite avec serment de lui donner toute liberté de retourner d'où il était venu. Après avoir satisfait à tout ce qu'ils désiraient de lui, ils (les Anglais) le retinrent à Louisbourg où ils lui firent plusieurs mauvais traitements, et ensuite l'obligèrent à s'embarquer, tout malade et dénué de tout, sur un vaisseau de leur escadre, pour le faire passer en Angleterre et de là en France.

« Cette même année, 1745, plusieurs corps de sauvages décédés et inhumés au Port Toulouse (Saint-Pierre, Comté Richmond, C. B.) furent exhumés par les Bostonnais et jetés au feu. En outre, le cimetière de cette nation fut ravagé et toutes les croix posées sur chaque tombe brisées en mille pièces.

« En 1746, les étoffes que les sauvages achetèrent des Anglais qui commerçaient alors dans le bassin de Mejagouèche à Beaubassin (Amherst), parce que les étoffes manquaient partout, se trouvèrent empoisonnées, de sorte que plus de *deux cents sauvages*, tant de l'un que de l'autre sexe, en périrent. (2)

(2) L'histoire nous parle ici et là de cette mesure d'extermination employée par les Anglais pour se débarrasser des sauvages. En juillet 1763, le général Amherst écrivait au colonel Bouquet, militaire huguenot au service de l'Angleterre : "Could it not be contrived to send the Small Pox among those disaffected tribes of Indians?" Bouquet lui répondit : "I will try to inoculate the . . . with some blankets that may fall in their hands, and take care not to get the disease myself." Amherst lui répliqua : "You will do well to try to inoculate the Indians by means of blankets."

There is no direct evidence, dit l'historien Parkman, that Bouquet carried into effect the shameful plan of infecting the Indians, though, a few months after, the Small-pox was known to have made havoc among the tribes of the Ohio. Certain it is, that he was perfectly capable of dealing with them by other means, worthy of a man and a soldier." (Conspiracy of Pontiac, Vol. II, p. 39 et suivantes).

«En 1749, vers la fin du mois de mai, temps auquel on ne savait pas encore, dans la Nouvelle-France, la suspension d'armes entre les deux couronnes, les sauvages ayant fait deux prisonniers Anglais sur l'île de Terre-neuve, apprirent de ces mêmes prisonniers la suspension d'armes. Ils en crurent les Anglais, leur en marquèrent leur satisfaction, les traitèrent comme frères, les dégagèrent de leurs liens et les menèrent à leurs cabanes. Les dits prisonniers, pendant la nuit, massacrèrent vingt-cinq de ces sauvages, tant hommes que femmes et enfants, et se sauvèrent. Il n'y a que deux sauvages qui ne furent point compris dans ce massacre, parce qu'ils ne s'y trouvèrent pas.

«Vers la fin de la même année, les Anglais s'étant rendus à Chibouktouk (Halifax) firent partout répandre le bruit qu'ils allaient détruire tous les sauvages. Ils parurent agir en conséquence, puisqu'ils envoyèrent de côté et d'autre différents détachements de leurs troupes pour aller à la poursuite de ces sauvages. Ceux-ci furent si fort alarmés de ce procédé des Anglais que dès lors ils se déterminèrent entre eux à leur déclarer la guerre, tout faibles qu'ils étaient. Sachant que la France avait fait la paix avec l'Angleterre, ils résolurent de ne pas cesser pour cela de faire, partout où ils le pourraient, main basse sur l'Anglais, disant qu'ils ne pouvaient se dispenser de le faire puisque, contre toute justice, on les voulait chasser de leur pays. Il envoyèrent alors une déclaration de guerre en forme, au nom de leur nation et de leurs alliés sauvages, aux Anglais.

«L'établissement de Chibouktouk (*Halifax*) a beaucoup choqué cette nation (*les Micmacs*). Les faits rapportés ci-dessus, et les cruautés dont ils se plaignent, semblent les rendre à jamais irréconciliables avec les Anglais. Quant à ce qui regarde les missionnaires des sauvages, on ne peut les soupçonner d'user de connivence en tout ceci, si l'on veut faire attention à la conduite qu'ils ont toujours tenue avec eux, et surtout dans le temps de la dernière guerre. Combien d'actes d'inhumanité se seraient commis par cette nation naturellement vindicative, si les missionnaires ne se fus-

sent pas sérieusement appliqués à les distraire de ces idées. Il est notoire que les sauvages se croient tout permis contre ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis. On ne peut dire combien les efforts de ces mêmes missionnaires ont été grands pour venir à bout de réprimer, dans ces conjonctures, cette licence criminelle, surtout les sauvages s'y croyant autorisés par droit de représailles. Combien d'honnêtes gens de la nation anglaise auraient pour jamais été détenus captifs et subi un sort des plus tristes, si, par l'entremise des missionnaires, les sauvages ne se fussent déterminés à les relâcher.

«Ces missionnaires sont à même de faire voir par écrit les instructions qu'ils font aux Sauvages concernant la douceur et l'humanité dont on doit faire usage, même en guerre. C'est surtout depuis dix-sept ans qu'ils ne cessent de déclamer contre les façons barbares et sanguinaires de ces Sauvages qui semblent innées chez eux. Ce qui fait que, dans les maximes de conduite écrites pour eux, on a attention d'y insérer un chapitre qui, dès le commencement jusqu'à la fin, leur met devant les yeux l'extrême horreur qu'ils doivent avoir d'une semblable conduite. Ils ont particulièrement soin de faire apprendre ce chapitre tout entier aux enfants ; d'où il suit que, de jour en jour, on s'aperçoit qu'ils deviennent plus humains et écoutent plus à cet égard les remontrances du missionnaire.»

Aux lecteurs à tirer leurs conclusions. Avant de terminer ce petit ouvrage, nous dirons encore quelques mots des deux missionnaires français de l'Acadie qui ont été tenus plus particulièrement responsables des hostilités commises par les Sauvages contre les Anglais dans les provinces maritimes—l'abbé Maillard et l'abbé Le Loutre.

Les historiens ont reproché à l'abbé Maillard d'avoir pris part à l'expédition de Ramezay et De Villiers, en 1746-1747, à Grand'Pré.

Jusqu'à cette époque l'abbé Maillard s'était occupé exclusivement des missions sauvages de l'Île-Royale (Cap Breton) et des côtes voisines, Antigonish, Pictou, etc. C'était,

du reste, le ministère qui lui avait été assigné et en raison duquel il était entretenu et payé entièrement aux frais de la France. En 1746, il sortit temporairement de l'Île-Royale pour remplacer, dans la mission sauvage de Shubenacadie (près de Truro), l'abbé Leloutre qui était alors en Europe.

Comme il ne faisait pas de ministère aux Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, l'abbé Maillard se mit à la disposition de M. de Villiers qui avait besoin d'un aumônier pour l'expédition dirigée contre Grand'Pré.

L'histoire nous relate plusieurs circonstances dans lesquelles l'abbé Maillard fit preuve de tact et de courage pour empêcher les Micmacs de se livrer à des cruautés envers les Anglais.

Pour n'être pas trop long, nous n'en citerons qu'une seule.

Vers la fin de l'année 1748, l'abbé Maillard se trouvait à la baie Saint-Pierre, au sud du Cap-Breton, avec une poignée de sauvages que commandait le capitaine Marin. Le traité d'Aix-la-Chapelle n'était pas encore généralement connu en Amérique. Cependant les premières rumeurs de la paix conclue en Europe venaient d'arriver au camp, lorsque les sauvages y entrèrent avec plusieurs officiers anglais qu'ils venaient de faire prisonniers et qu'ils menaçaient d'égorger, car ils étaient dans un terrible état d'exaspération. Ce ne fut qu'à force de supplications et de présents que l'abbé Maillard et le commandant Marin purent réussir à arracher les prisonniers de leurs mains. Voilà ce que dit à ce sujet une lettre de l'abbé Maillard au colonel Hopson, commandant de Louisbourg. «Je ne fais aucune difficulté de vous dire que vous devez remercier Dieu de ce que M. Marin et moi soyons avec les sauvages sur votre île... Tous ces sauvages devenus furieux et intraitables de ce qu'on leur parlait de ne plus faire d'hostilités, voulaient, malgré tout, faire ravage et dégât partout où ils auraient pu le faire... Si vous saviez, Monsieur, ce que c'est d'avoir à conduire un troupeau semblable, tant pour le spirituel que pour le temporel, ce qu'il faut faire pour le maintenir dans l'ordre et la

tranquillité, de quel art oratoire il faut se servir pour le mettre au niveau avec la raison, vous seriez tenté de dire qu'il faut que leurs conducteurs aient une magie qui leur soit propre et inconnue à tout autre.... Depuis quatorze ans que je suis avec les sauvages, je puis dire n'avoir encore aperçu en eux que de pures machines... Il n'y a, je vous le jure, Monsieur, que la religion qui soit capable de les rendre quelquefois traitables et dociles." (Public Record Office Am. & Ind. Vol. 65 p. 219.. Maillard to Hopson, La Baie Verte, 11e apr. 1748)

Passons maintenant à l'abbé Leloutre qui était lui aussi, exclusivement au service des missions sauvages, tant qu'il exerça son ministère dans la Nouvelle Ecosse proprement dite.

Quelques historiens anglais et français lui font porter la responsabilité du meurtre du capitaine Howe. Ce jugement est tout-à-fait erroné. Howe fut tué près d'Amherst, sur les bords de la petite rivière Missiguash, par des espions micmacs, plus particulièrement par le farouche Jean-Baptiste Coptke et Etienne Bâtard, le traître, tous deux micmacs d'une mission voisine. Plusieurs documents de l'époque en font foi jusqu'à l'évidence. Que Pichon et d'autres Français de la région aient accusé l'abbé Le Loutre de ce crime, il n'y a pas lieu de s'en étonner. La jalousie, la haine, le désir que quelques fonctionnaires de Beauséjour aient de se débarrasser de l'abbé Le Loutre, parce que ce dernier censurait leur apathie, leur manque d'initiative et leur vie licencieuse, tels ont été les motifs de ces accusations.

Il faut se rappeler que, par suite de l'esprit anti-religieux que Voltaire et les philosophes avaient répandu en Europe au dix-huitième siècle, les préjugés contre le catholicisme et le clergé n'étaient pas moins intenses parmi les Français que parmi les Anglais.

Beamish Murdock, auteur du livre *History of Nova Scotia* qui, en maints endroits, blâme l'abbé Le Loutre très sévèrement, dit en parlant du jugement qu'il porte sur ce mis-

sionnaire : "Il faut cependant ne pas oublier que nous avons pris nos informations sur ce personnage de sources qui n'étaient pas amies des prêtres de son Eglise, les Français de cette époque étant entachés de la philosophie de Voltaire."

"It must nevertheless be remembered that we have derived our information of this person from sources not friendly to priests of his church—the French of that period being tinged with the philosophy of Voltaire (History of Nova Scotia, Vol. II, p. 271.)"

D'après ce qui nous est assuré par une lettre de M. Prévost, commissaire-ordonnateur à Louisbourg, l'abbé Le Loutre avait prévenu le capitaine Howe du danger auquel il s'exposait en se fiant trop aux sauvages, et ce fut par la propre imprudence de ce capitaine et parce qu'il ne voulut pas suivre l'avis du missionnaire que le regrettable incident de la Missiguash arriva. "Le sieur Howe, dit M. Prévost, ennuyant depuis longtemps les sauvages, s'est avisé de s'y risquer encore, nonobstant les avis de l'abbé Leloutre et ceux mêmes des sauvages. Il est venu vis-à-vis un d'eux avec un pavillon blanc, et le sauvage en ayant un autre rouge, lui a tiré un coup de fusil qui l'a étendu mort." (Lettre de M. Prévost au ministre, 27 octobre 1750.)

Aujourd'hui ceux qui étudient l'histoire avec bonne foi, non aux sources anglaises exclusivement, mais avec le désir de s'éclairer, à la lumière des documents récemment publiés aux archives d'Ottawa ou ailleurs, se voient obligés d'adopter cette opinion au sujet du meurtre de Howe.

Même dans les romans à fond strictement historique écrits et publiés par les Anglais, on n'ose plus aujourd'hui attribuer la mort de Howe aux prétendues intrigues du missionnaire Leloutre. Au contraire, ces romanciers nous montrent le prêtre de Beauséjour faisant des efforts inouïs, employant tous les moyens possibles pour arracher le capitaine anglais aux desseins dangereux des quelques sauvages qui avaient juré sa mort. C'est ce que l'on voit clairement dans le roman historique de Mlle Amélia Fytche "*The Velvet Siege of Beauséjour*", publié récemment. (A tale of Acadie

and its rival forts with pen pictures of noted characters of the times, drawn from original manuscripts in the Archives at Halifax, and from the private letter-book and journal of Richard Yolland, gentleman, lieutenant of the 24th. Foot, whereof general the Honourable Edward Cornwallis, governor of His Britannic Majesty's Province of Acadie, was Commander.)

Ce petit ouvrage, écrit dans un très bon esprit, est tout à fait historique et nous semble retracer très fidèlement les mœurs, les coutumes, les défauts et les événements de l'époque ; soit dit en passant.

L'abbé Maillard confirme le témoignage de M. Prévost, le commissaire ordonnateur de Louisbourg, relativement à la mort de Howe. "Il fallait, dit-il, que cet homme, pour ne pas périr de même, évitât soigneusement toute rencontre de Micmacs. L'avis lui en avait été donné peu de temps avant que ce malheur lui arrivât."

Citons maintenant à ce sujet le témoignage de M. de la Vallière qui était alors sur les lieux : Vers le 15 octobre, dit-il, les sauvages qui s'étaient aperçus et étaient informés que M. Howe, commissaire des troupes anglaises, venait souvent se promener sur le bord de la rivière où il avait déjà eu des conférences avec les officiers et missionnaires, parler aux habitants et tâcher de les engager à revenir à eux, en leur faisant beaucoup de promesses, furent avec des Acadiens s'embusquer pendant la nuit derrière une levée qui règne le long de la rivière, et, sur les huit heures du matin, Etienne Bâtard, sauvage dit *père la Corne*, fut, avec un pavillon, sur le bord de la rivière où les sauvages et Acadiens étaient embusqués. M. Howe vint aussi avec un pavillon vis-à-vis de l'autre bord de la rivière. Le sauvage, après avoir fait quelques questions à M. Howe, jeta son pavillon, et donna le signal à ses gens qui firent feu tout de suite sur M. Howe et le blessèrent mortellement." Ailleurs, dans le même journal, il dit :

"Après le départ des sauvages micmacs, il y en avait deux de la mission du père La Corne qui avaient resté." (*Coptke et Bâtard*)

«C'est le même sauvage qui fut avec un pavillon et qui fit tuer M. Howe. En second lieu, Jean-Baptiste Coptke était un sauvage traître aux Français aussi bien qu'aux Anglais.» (Journal de ce qui s'est passé à Chignectou et autres parties des frontières de l'Acadie entre les Français et les Anglais, par M. de la Vallière, officier français.)

M. Parkman n'a pas tenu compte de ces témoignages de M. Prévost, commissaire de Louisbourg, et de l'officier français de Chignectou, M. de la Vallière. C'est la raison pour laquelle il représente le sauvage Coptke comme un des sauvages de la mission de l'abbé Leloutre et agissant par là même d'après les avis et sous l'influence de ce dernier missionnaire.

En parlant des missionnaires des sauvages, l'abbé Casgrain dit : «Prêtres et Français, ces missionnaires poursuivaient deux buts également louables, également approuvés par tous les peuples civilisés ; premièrement et avant tout, celui d'évangéliser et d'humaniser les tribus sauvages ; secondement, d'affermir le pouvoir de la France, leur patrie, parmi ces nations, de les lui concilier, et, en cas de guerre, de les accompagner dans leurs expéditions, afin de leur continuer les offices de leur ministère, de leur montrer à faire la guerre à la manière des peuples civilisés, de les empêcher de commettre les cruautés auxquelles ils étaient si enclins, d'arracher souvent les prisonniers de leurs mains, comme ils l'ont fait en bien des occasions, l'abbé Leloutre en particulier. Ainsi, en temps de paix comme en temps de guerre, ces missionnaires étaient les bienfaiteurs de l'humanité.»

Le même historien va jusqu'à dire que les missionnaires des Acadiens (*non ceux des sauvages*) sont sujets à blâme, parce qu'ils prêchèrent trop la soumission à l'Angleterre, après le traité d'Utrecht. A son point de vue, les missionnaires français de l'Acadie auraient dû conseiller ouvertement aux Acadiens de s'unir aux Français de Louisbourg en 1744 ou à ceux de Québec en 1746-47. En toute probabilité, les Acadiens auraient alors réussi, dit-il, à s'emparer de Port-Royal et à chasser les Anglais de la péninsule. Que si

les Acadiens n'eussent pas réussi, s'ils eussent été vaincus, ils n'auraient pu désormais se faire aucune illusion. Ils se seraient hâtés de se réfugier de l'autre côté de l'isthme de Chignectou, où ils auraient combattu comme de francs ennemis et, non malgré eux, comme le firent les réfugiés qui servirent plus ou moins sous De Vergor, et par là ils auraient évité la déportation.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, qui est celle d'un historien sérieux et consciencieux, il est pour le moins étrange de voir des historiens anglais et français réprouver la conduite des abbés Leloutre et Maillard, missionnaires des Sauvages seulement, et leur reprocher leur trop grand attachement à la France, lorsqu'un homme aussi intelligent et aussi renseigné que l'abbé Casgrain censure les missionnaires des Acadiens d'avoir péché par trop de soumission à la domination anglaise qui les abritait ou qui devait les abriter. Quand le Canada fut livré définitivement à l'Angleterre, par la capitulation de 1760, l'abbé Maillard devint un fidèle sujet de sa Majesté britannique. Les temps étaient changés. La France ne luttait plus pour garder ces régions qu'elle avait revendiquées auparavant comme siennes.

L'abbé Maillard mourut à Halifax en 1762. A ses derniers moments, lorsque le saint missionnaire eût perdu connaissance, un ministre protestant vint lire des prières au chevet du prêtre mourant, et ce bon ouvrier évangélique fut enterré avec pompe à Halifax. Les hauts fonctionnaires de l'Etat accompagnèrent ses restes mortels jusqu'à sa dernière demeure.

Pour revenir maintenant à l'abbé Leloutre, on sait qu'il a été injustement représenté par plusieurs historiens comme le tyran des Acadiens, l'ennemi juré des Anglais, l'organisateur, parmi les sauvages, d'expéditions guerrières cruelles et sanguinaires, enfin un chargé d'âmes qui s'éleva toujours contre toute marque de loyauté envers l'Angleterre. Ce sont là des accusations gratuites provenant de plaintes surtout de Pichon, du commandant Le Vassan qui tous deux détestaient

Leloutre parce qu'il était prêtre d'abord, et parce qu'ils étaient, eux, voltairiens jusqu'au fond de l'âme.

On reproche ensuite au missionnaire Leloutre d'avoir insisté pour faire venir les Acadiens de la péninsule, en deçà de l'isthme de Chignectou, c'est-à-dire sur un territoire supposé français.

Leloutre demanda aux Acadiens de la Nouvelle-Ecosse proprement dite de passer sur le territoire français de l'isthme de Chignectou. Il voulait par là les arracher à la déportation qu'il prévoyait devoir arriver. Ses prévisions ne tardèrent pas à s'accomplir. L'abbé savait très bien qu'avec un homme de la trempe de Duchambon de Vergor, Beauséjour et Beaubassin étaient voués à l'humiliation et à la défaite. Et le canton de Beaubassin disparaissant, les Anglais n'auraient aucune difficulté pour chasser les Acadiens de la péninsule. C'est ce qui arriva.

En troisième lieu, on reproche à Leloutre, comme mesure de politique arbitraire et despotique, d'avoir fait évacuer et incendier Beaubassin, en 1750, afin de ne pas laisser aux Anglais de quoi se ravitailler. Dans la relation du journal de Franquet, il est dit expressément que ce fut M. de la Vallière et les habitants de ce district qui se déterminèrent *d'eux-mêmes* à ce sacrifice extrême, et non d'après l'ordre du missionnaire.

Nous avons traité quelques pages plus haut du meurtre de Howe et nous pouvons ajouter que loin d'être le tyran des sauvages ou l'ennemi des Anglais et des Acadiens, l'abbé Leloutre rendit constamment aux uns et aux autres tous les services charitables que sa position et son influence lui permirent de rendre. Si ce missionnaire eût tyrannisé les sauvages, ces derniers n'auraient pas laissé que de se venger sur sa personne, à une heure opportune, dans l'ombre, comme ils savaient le faire. Cornwallis avait offert cinq cents dollars pour la tête de l'abbé Leloutre. Malgré leur grande convoitise et la facilité qu'ils avaient de s'emparer de la personne du prêtre, les Micmacs n'essayèrent jamais d'attenter à ses jours.

C'est l'abbé Leloutre qui obtint de la cour de Versailles, par son influence et ses efforts personnels, 50,000 livres, somme très considérable vû la valeur de l'argent à cette époque, afin d'endiguer les marais de Chignectou et construire des aboiteaux sur les cours d'eau qui traversent ces marais. Connaît-on bien l'importance de ces marais de Chignectou ?

C'est soixante et dix mille arpents de terre très fertile arrachés à l'Océan ou aux marées de la baie de Fundy. Cinquante-quatre mille arpents sur les rivières qui se jettent dans le Beau Bassin, c'est-à-dire la rivière des Mines et celles de Macan, de Napan, de La Planche, de Missiguèche et de Tintamar ; sept mille arpents sur la rivière Memramcook ; quatre mille sur la rivière Petitcodiac et deux mille à l'ouest de la baie de Chipoudy, sur les bords de la petite rivière qui porte ce dernier nom.

Après la cession de 1760, lorsque ce territoire de Chignectou, jusque là considéré comme zone de limites en litige, passa définitivement à l'Angleterre, le gouvernement anglais n'eut rien de plus pressé que de se rendre compte par le menu de ces riches marais, de les faire arpenter soigneusement et d'en faire lever les plans par son envoyé spécial, Charles Morris.

C'est grâce aux subsides obtenus par l'abbé Leloutre, nous le répétons, si ces vallées se trouvèrent en aussi belle condition aux jours de la conquête.

Pichon et consorts ont prétendu que ces subsides avaient été plus ou moins gaspillés, et quelques historiens, après eux, ont répété ce mensonge.

Mais nous voyons aux Archives des Colonies que le Ministre de la Marine dit le contraire. Il déclare que l'abbé Leloutre *"fait un usage modéré et prudent des subsides qui lui ont été accordés"* (Vide Arch. fed. 1905, p. 297).

M. de la Vallière raconte dans son *"Journal des événements qui se sont passés à l'isthme de Chignectou"* que l'abbé Leloutre se rendit un jour, au plus vite, sur une goëlette anglaise qui s'était échouée vis-à-vis de Beauséjour. Les sau-

vages s'étaient rendus maîtres de l'équipage et la vie de ces marins anglais était évidemment en danger. Le missionnaire racheta les prisonniers, se constitua leur gardien durant deux jours et resta avec eux jusqu'à ce que les Anglais eussent été conduits sains et saufs à leur fort Lawrence (Amherst).

Dans les archives fédérales, année 1905, pp. 180, 181 etc., il est dit que, en 1753, l'abbé Leloutre qui était de passage en France, s'occupa activement des Acadiens non seulement pour leur obtenir des subsides affectés aux travaux des marais, mais pour se procurer des médecines qu'il distribua presque toujours gratuitement à son retour au pays. Après ce voyage, il prêta souvent aux Acadiens qui se trouvaient dans le besoin, l'argent voulu pour acheter le blé, la fleur, etc., et cela sans jamais demander un sou d'intérêt.

Personne n'ignore que, pour son dévouement à la religion et à la cause française, Leloutre fut emprisonné, à l'île des Jersey, Angleterre. Après avoir été mis en liberté, il passa en France où il se dévoua pour subvenir aux besoins des Acadiens déportés. Il contribua de toute son énergie à décider un bon nombre d'Acadiens à se fixer à Belle-Isle-en-mer, Bretagne. Jour et nuit, pour ainsi dire, il allait frapper à la porte des riches, des hommes influents, des bonnes âmes afin de se créer les ressources nécessaires pour établir les familles acadiennes qui arrivaient, dénuées de tout, au pays de leurs aïeux.

Il fut en relations d'affaires avec M. de Chateaubriand, qui possédait de grandes fermes à Combourg, près Saint-Malo. Il obtint de ce dernier 2,500 acres de terre pour y placer les Acadiens qui, des diverses parties de l'Amérique où la déportation les avait jetés, se réfugiaient en France.

Dans les archives fédérales, 1905, Vol. II, 3e partie, p. 165, on voit que M. du Désert, dans une lettre qu'il écrit à M. le comte de la Marche, dit «que l'abbé Leloutre n'a jamais voulu rien recevoir des Etats (finances du gouvernement), même le remboursement de ses frais personnels pour ce qu'il avait fait au sujet de l'établissement des Acadiens à Belle-Isle-en-Mer,

Il est constaté par les mêmes archives, que ce missionnaire déjà épuisé par l'âge et les fatigues s'occupait encore, aux derniers jours de sa vie, d'un projet d'établissement de quatre-vingt familles acadiennes en Corse. Et quand, dans l'automne de 1772, deux jours avant son départ projeté pour accompagner les Acadiens à l'île de Corse, l'Ange de la Mort vint annoncer à cet énergique ouvrier de l'Evangile, que l'heure de la délivrance était arrivée, ceux qui pleuraient à son chevet, étaient tous des Acadiens, des Granger, des Trahan, des Boutin qui, à côté du prêtre sulpicien qui administra au missionnaire mourant les derniers sacrements, eurent le bonheur de recueillir ses dernières volontés avec son dernier soupir. C'est à ces Acadiens que l'abbé Leloutre laissa tout ce qu'il avait d'argent, sauf la petite somme requise pour subvenir aux dépenses de ses funérailles.

Que les historiens anglais ou français qui ont parlé à la légère de nos missionnaires Beaudoin, Thury, Gaulin, de La Goudalie, Laboret, du père Simon, de l'abbé Maillard et surtout de l'intrépide abbé Leloutre, lisent attentivement les ouvrages de l'abbé Casgrain intitulés, *Une seconde Acadie, Les Sulpiciens et les prêtres des Missions-Étrangères* ; qu'ils compulsent les archives de l'archevêché de Québec, celles du séminaire de Saint Sulpice à Montréal, et leur conscience, ainsi que l'évidence des faits, leur fera un devoir de modifier, de changer même complètement leur opinion au sujet de la conduite des missionnaires. Jusqu'ici ils n'ont vu et entendu que les plaintes du parti adverse aux missionnaires. *Les Mémoires sur les affaires du Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*, par un auteur anonyme, et les *Manuscrits et Lettres* de Pichon, dit Tyrrell qui a vilipendé cordialement l'abbé Leloutre parce que ce dernier ne voulait pas se prêter à ses manœuvres d'hypocrisie et de trahison.

Salut, anciens, vénérés et vénérables missionnaires de l'Acadie, vous que la sainte Eglise a envoyés comme les prémices de l'apostolicité dans nos régions, pour y annoncer la parole de Dieu et tracer les voies du salut. Messagers et représentants de Dieu, vous avez été souvent obligés de mé-

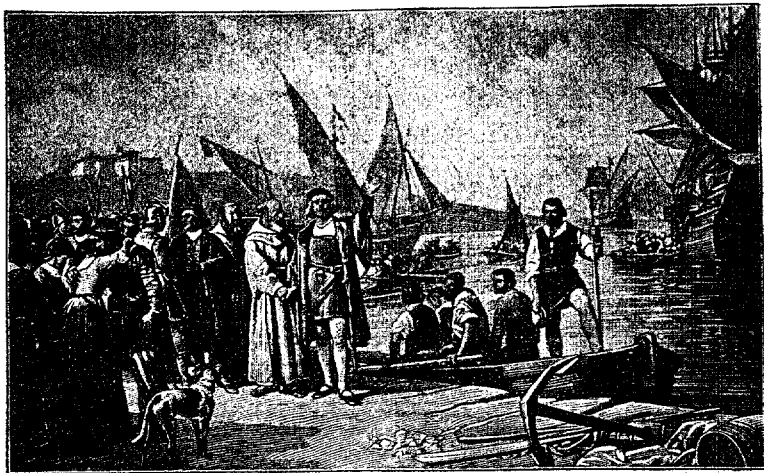
priser les ordres dangereux des grands de ce monde, mais vous avez enfin triomphé et vous jouissez aujourd'hui d'une récompense qui n'aura pas de fin.

"Isti sunt triumphatores et amici Dei, qui contemnentes jussa principum, meruerunt præmia æterna."

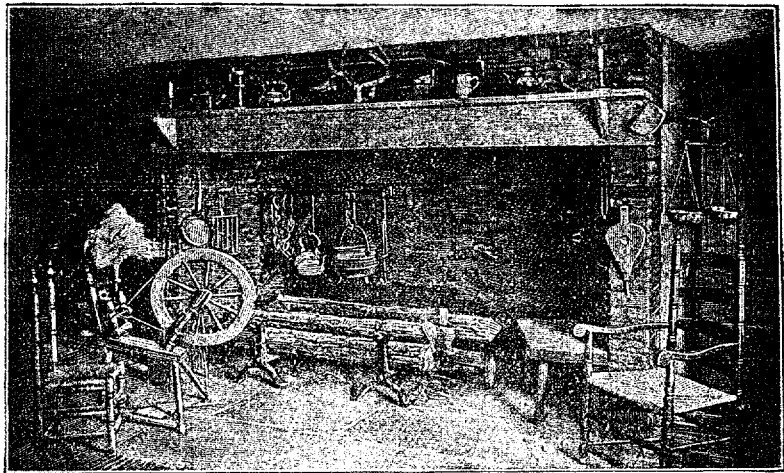
Hommes de chair et de sang, vous avez implanté ici au prix de votre santé et de votre vie, la semence de la foi sur nos plages ; vous avez bu le calice du Seigneur, c'est pourquoi vous avez été et vous serez toujours réputés les vrais amis de Dieu.

"Isti sunt qui viventes in carne, plantaverunt Ecclesiam sanguine suo. Calicem Domini biberunt et amici Dei facti sunt."

(Nous insérons, dans les pages suivantes, une lettre qui prouve jusqu'à l'évidence le dévouement des premiers missionnaires français de l'Acadie et l'intérêt particulier qu'ils montrèrent toujours à l'endroit de nos missions.)



Le missionnaire encourageant les nouveaux colons à leur départ
du pays natal.



Un intérieur de maison au 18e siècle, en Acadie.

APPENDICE

LETTRE DU R. P. IGNACE DE PARIS, CAPUCIN, SUR L'ACADIE (I)

*(D'après une copie photographiée sur l'original aux Archives
de la Propagande, Rome.)*

TEXTE ORIGINAL.

In nomine Dni Nri Ju Xli.

Brevis ac dilucida praesentis status missionis Accadiae in Nova Gallia

Brevis ac dilucida praesentis status missionis Accadiae in nova Gallia descriptio seu relatio quam Illustris Dnus a Secretis Sacrae Congregationis de Propaganda Fide petiit a me F. Ignatio parisino Capucino ind^o in vinea sua extra maenia Urbis SSSae.

Accadia in nova Gallia contigua terrae quae vulgo nuncupatur Canada, pars est Americae septentrionalis et tota illa terra in qua plures Nationes piscationi Ichthyocularum vulgo molues incumbunt et inde in navibus ad Orientem transferunt per totam Europam: Habet in longitudine trecentas leucas, centum in latitudine, ab una parte quae tendit ad meridiem incipit a promontorio Malbarico, ab altera quae vergit ad septentrionem terminatur inclusive ad portum gaspeicum qui quidem portus juxta ostium magni fluminis Sancti Laurentii (1) situs est, in quo magno flumine multi sunt Galli omnes catholici qui omni a subsidia spiritualia spectantia ad salutem a R. R. P. P. Jesuitis Missionariis suscipiunt. Tota illa Accadia habet tres sinus praecipuos, Magnum, Gallicum et Calidum. Magnus sinus sex leucis tantum distat a promontorio Malbarico, et hunc sinum inco-

(1) L'original de cette lettre est en latin. Dans la traduction qui en a été faite pour les Archives fédérales et que nous reproduisons nous nous permettons de corriger ou d'expliquer, en note, quelques anciens noms de place, de baie ou de promontoire. Les vieilles cartes de l'Acadie tracées par Lescarbot, et surtout la «Carte complète de la Nouvelle-France pour servir à l'étude de l'Histoire du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles», publiée par les éditeurs «Letouzey et Ané», Paris, nous indiquent assez clairement ces places pour nous autori-er à donner ces éclaircissements.

(1) Rediit in mentem quod aliud promontorium quod in Aquilone seu Septentrione terminat Accadiam est promontorium Rosarum portui Gaspeico vicinum.

lunt nunc ad minus septem viginti mille Angli omnes hæretici. Sinus Gallicus distat ab illo Magno sinu octoginta leucis et valde protenditur, habet enim in longitudine septuaginda leucas, in latitudine vero triginta aut 40ta in capite, non longe a fine 12im, sub finem 6, in fine duo, in medio hujusce sinus stat lata insula ab una parte distans a terra tribus leucis, ab altera novem. In tribus præcipuis portibus hujusce sinus Galli Christianissimi demorati sunt ab anno 1632^o usque ad annum 1654^o, in quo quidem anno 1654^o Angli hæretici vicini hujus sinus cum aliis missis a Cromwele protectore Angliæ ceperunt tria loca quæ in dictis præcipuis portibus sita sunt arcem Pemptagoet seu arcem Si Petri, arcem fluminis Sti Ioannis, et Portum Regium, nullum Gallum nisi unum aut duos Catholicos proditores reliquerunt in duobus prioribus locis, cæteros remiserunt in Galliam. Ex Portu Regio etiam cunctos milites et nautas remiserunt. Solam Viduam ac filios defuncti Gubernatoris Christianissimi qui annos 1650^o vivis decesserat simulque omnes Gallos qui a pluribus annis terras hujusce portus incolebant secum admiserunt, sed ab ipsis subsidia omnia spiritualia abstulerunt, occiso Superiore Missionis R^o Pe Leonardo Carnotensi Capucino, et fugato altero V. Pe Yvone parisino cum duobus fratribus religiosissimis ejus dem Ordinis f. Joanne Trecensi et f. Francisco Maria Parisiensi qui ad subsidium Missionariorum ac Seminarii Abienigonarum ad fidem conversorum et convertendorum morabantur in hoc Portu Regio.

Non est silentio prætereundum quod dicti hæretici etiam ejecerunt ab arce Sti Petri in regione Pemptagoet quando eam ceperunt alium Missionarium V. P. Bernardinum Crispientem quem in suis navibus duxerunt in Angliam ad Cromwelem, unde reversus est ad nostram provinciam parisiensem ex qua profectus erat. Hic plures hujusce regionis Pemptagoet convertit ad fidem. Restabant duo Missionarii, primus in alia arce seu in parvula habitatione Sti Petri sita ad aquilonem in regione quæ dicitur Canceaux quæ quidem habitatio distat a Portu Regio centum viginti leucis, tota illa regio præsertim a promontorio arenarum apud nautas celeberrima quod a Portu Regio distat quinquaginta leucis et ab una parte est caput sinus gallici, occupatur in suis portibus per sex menses integros a Gallis piscatoribus qui primo vere in suis navibus discedunt a Gallia ut per littora legionis istius continuæ piscationi Ichthyocolarum intendunt, qua peracta sub fine Septembris et Octobris onusti in Galliam revertuntur,

Primus ille missionarius V. P. Augustinus Pontigaren-
sis qui una cum duobus FF. Felice Remensi et Elzeario Si
Florentini morabatur in dicta habitatione Sti Petri in regio-
ne Canceaux anno præterito qui fuit 1655 simul cum dictis
ff. penuria coacti reversi sunt in Galliam. Ipse f. Elzearius
qui per 9 aut 10 annos integros mansit in arce Sti Petri in
terra Pemptagouet, et satis callebat linguam alienam Abie-
nigonarum hujusce regionis probitate sua multa ac conver-
sationibus christianissimis plures infideles disposuerat ad fi-
dem, nec non converterat ipsos in simplicitate efficaci fidei
nostræ articulos edocendo.

Anno præcedenti qui fuit annus 1654 alter missionarius,
admodum V. P. Balthazar Parisinus qui linguam alienam
regionis in qua moratus est æque callet ac gallicam quique
plures Abienigonas cæteris missionariis Deo adjuvante con-
vertit, videns totam Accadiam pene occupatam ab hæreticis
petiit Galliam monendi causa R. R. P. P. provinciæ parisiensis
authoritate Sæ Sedis præfectos hujus Missionis ut consule-
rent illico Missioni quæ in tanto subversionis discrimine ver-
sabatur. Dictus Missionarius admodum V. P. Balthazar
parisiensis omni laude sane dignissimus missionem suam
exercuit cum tanto zelo et profectu per sex annos integros in
loco qui vulgo dicitur Nepigigouit citra fines Accadiæ ad
Aquilonem, (quiquidem locus Nepigigouit situs est fere in
media parte Sinus Calidi sic nuncupati ob frequentiam tonitru-
rum summorumque calorum quæ in æstate vigent in illo sinu
ratione montium excelsorum quibus circumdatur et compri-
mitur, dico æstate, quia hyems frigidissimus est cæterorum
Accadiæ locorum, utpote sub 48 gradibus positus) (nec in eo
loco tantum, sed fere etiam per totam partem quæ ab hoc s'nu
Calido tenditusque ad habitationem Sti Petri in Canceaux quæ
quidem pars centum leucas continet, lustrando terras, nemora,
lacus, mare et flumina in quibus incredibiles egestates, fri-
gora, labores et infirmitates perpessus est) ut viginti ad mi-
nus familias integras Abienigonarum hujusce Regionis con-
verterit ad Christum, quorum salutis nimio amore inflammas-
tus imo inebriatus fecit anno præterito quæ potuit ut ad
ipsos reverteretur, ascendit mare, appulit non ad illas sed ad
alias plagas, tandem coactus est reverti in Galliam. Unde
iterum hoc præsentis anno 1656 primo vere profectus est una
cum altero missionario ut petat directe illam citeriorem par-
tem Accadiæ visendi causa alumnos suos in Christo charissi-
mos, confirmare illos in fide, ipsisque administrare sacra-
menta et omnia subsidia spiritualia quibus jam a duobus
annis ægre privati sunt. Taceo innumeros sylvestres qui

ministerio ipsius ac cæterorum missionariorum per totam Accadiam annis elapsis pervolarunt ad cœlos. Ecce status præsens Missionis Accadiæ a pluribus annis per missionarios Ordinis Minorum Capucinorum Provinciæ Parisiensis administratæ.

Ex quo quidem præsentī statu missionis Accadiæ potest sine dubio colligi quod brevi in tota Accadia religio subvertetur nisi optimis, promptis atque efficacibus remediis fulciatur. Nil evidentius quia si omnes Galli Christiani qui modo in Portu Regio vivunt sub potestate Anglorum hæreticorum nec non Abienigonæ conversi ad fidem habitantes regionem illam spatiosam quæ est circa totum sinum gallicum descriptum supra deserantur, nullumque amplius subsidium spirituale quo in fide Sa et apostolica firmentur accipiant quomodo stabunt adversus potestates tenebrarum. 2^o quia alii Galli qui in habitatione Stī Petri in Canceaux et in habitatione Nepigigouit supra nominatis morantur, et omnes Abienigonæ fideles qui illas posteriores incolunt regiones manifeste etiam periclitantur in fide, maxime si dicti hæretici ultra progrediantur ac vi occupent totam illam terram. 3^o Si hucusque pervenerint audeo dicere quod expellent penitus ac funditus evertent SSSam fidem nostram a magno flumine S. Laurentii in quo ut opinor sunt duo millia Xrianorum sub directione R. R. P. P. Jesuitarum Missionariorum, et sic omnino ab utraque parte tam Canadæ quam Accadiæ expungetur fides vera.

Quid faciendum ut tantæ calamitati obviatur? iterum excitandus est Rex Xrianissimus Ludovicus 14us ut a Cromwele Protectore Angliæ repetat tria loca quæ sunt in sinu gallico ipsius jussu usurpata anno 1654^o. Dico iterum quia jam R. R. P. P. Capucini provinciæ parisiensis præfecti hujus Missionis ipsum Regem Xrianissimum adierunt ac precati sunt ut dicta loca repeteret quod et factum est ut patet ex tractatu pacis proxime edito inter Galliam et Angliam. Sed illa propositio seu repetitio fuit remissa ad tempus ad quosdam Commissarios propter quasdam difficultates emergentes seu propositas a dicto Cromwele. Faxit Deus ut redeant ad nos ista loca, si redierint, illico illustrior fides vigeat ubique in his locis per labores ac fervorem Missionariorum.

Si nobis non restituerit loca ista Protector ille hærelicus, necessarium est ut Societates Gallorum negotiantium una cum filiis defuncti Præfecti Accadiæ cui et posteritati ipsius ad perpetuum ob præclara ejus gesta in dicta Accadia et pro Religione et pro Regno Gallico Ludovicus 13us Rex Xria-

nissimus concessit totam illam Accadiam, fiant in locis nondum usurpatis ab hæreticis in dicta Accadia, videlicet in promontorio arenarum, in portu Philomenæ vel Evæ et in portu Paspebiak aut in alio simili, utili et convenienti loco, quæquidem societates vacabunt per se vel per alios agriculturæ, navium fabricationi, piscationi, pellium negotiationi, oleorum confectioni, aliisve negotiationibus aut fructibus ab his terris provenientiibus quæ omnia debent esse communia et libera, certis tamen cum restrictionibus singulis quibusque qui ex Gallia profecturi sunt ut habitent in illis partibus.

Ex his locis Missionarii habitantes cum Gallis possunt per nemora et lacus adire Portum Regium in alieno habitu ubi poterunt providere Catholicis de omnibus ad salutem pertinentibus et facilius per mare sub specie negotiantium vel aliquo alio aptiori modo. Desunt verba quibus exprimere valeam dolorem innumerum quo in mente et corde crucior, videre nunc tres puellas nobiles speciosissimas et totidem pueros nobiles speciosissimos omnes filios defuncti proregis istius Accadiæ in dictu Portu Regio una cum matre nobili stantes inter lupos quorum fides tanto periclitatur quanto ætas imbecillior. Verum est quod puella major natu nubilis est, et hoc pejus quia forte urgebitur nubere cum hæretico, et quos conflictus primogenitus inter fratres ipsius modo sustinet qui quindecim annos natus est, quanta fecerit et passus sit in ista Accadia prope viginti annis proreligione Pater ipsorum nobilissimus religiosus^{us}, ferventiss^{us}, ac generosiss^{us} edicere nequeo, et nunc neminem video qui dictos filios ejus adjuvet in suo ac tanto discrimine, pro ipsis aliisque Catholicis qui hinc tantum distant animam ponere iterum paratus sum ego indignus F. Ignatius Parisinus, solum detur facultas et modus perveniendi ad ipsos.

Si per oppositionem hæreticorum Galli non possint occupare illam Regionem Accadiæ, superest pars citerior quam nondum occupant nec valent occupare ratione pacis proxime editæ de qua superius inter Galliam et Angliam. In illa citeriori parte fiant societates eo modo quo supra in 3us aut 4 locis convenientibus in Portu Ludovici, in Portu Archibouctou in portu Miramichi et in portu Mieskou seu Cibaguensi in portu Ludovici est fluvius qui per nemora ducit non longe ad Portum Regium, in portibus Archibouctou atque Miramichi sunt flumina quæ item per nemora ducunt ad magnum flumen Si Joannis qui est in sinu gallico et sic Missionariis via ubique aperitur qua possint ad hæc loca pertingere ac in iis functiones suas exercere, nec in iis locis tantum sed etiam

in regione Pomptegoet, quia circa mediam partem dicti fluminis Si Ioannis est via quædam quæ per sylvas et lacus ducit ad illam plagam Sic Missionarii antiqui (non vero novi nisi post plures annos) possunt invisere omnes fideles etiam Abienigonas undequaque dispersos per totam Acadiam, et hoc per magnos labores et egestates innumeras, quod quidem jugum grave et amarum, leve ac suave efficitur, animarum zelo et amore nimio.

De victu Missionariorum morantium cum Gallis ipsisque in spiritualibus ministrantium non est difficultas sed de modo quo in alieno habitu possint cum Anglis conversari aut aliquo modo negotiari ut sic opem ferant Catholicis, vel quo in quibusdam temporalibus providere Barbaris ut eos facilius ad fidem pertrahant et confirment cæteros qui fidem jam professi sunt, difficile est enim ut quamprimum juvemur in iis rebus a dictis gallis propter alias et summas impensas quas prioribus annis debent expendere, non dubiam quin libero animo speciali huic impensæ etiam intendant simul atque a regionibus istis aut negotiationibus suis acceperint unde eam impensam queant sustinere. Vel partem seu redditum Seminario R.R. P.P. Missionariorum Capucinorum a S. R. E. bonæ memoriæ Cardinali de Richelieu datum in Accadia in subsidium Abienigonarum conversorum et convertendorum, instauraverint, interim pro hujdi impensa, puta trecentorum aut ducentorum ad minus scutorum, deberent R. R. P. P. Provinciæ Parisiensis Præfecti hujusce missionis adire Regem Xrianissimum vel præfectos arario regio ipsius Regis Xrianissimi ipsos enixe deprecantes ut de maximis eleemosynis quæ quotannis fiunt provideant per quosdam annos ad honorem Dei huic impensæ quæ quotannis fieri debet, alium modum Deus Opt. Max. dignetur revelare vel aperire quo hæc impensa reperiatur, convenire invicem poterunt missionarii ut videant aut adinveniant alium convenientiorem modum.

Sed ut nihil omittam quod obesse possit instaurationi hujusce Missionis notandum quod quidam mercator Rupellæ nomine le Borgne sese haud dubio opponet prioribus mediis dicendo quod summas impensas a se factas pro Accadia dum viveret defunctus hujusce Accadiæ Præfectus dominus d'Aulnay de Charnizay dnus de Menou, debet per decem annos sequentes percipere omnes fructus dictæ Accadiæ et de hoc convenisse cum Vidua hujus defuncti Proregis. Sed si attendatur quod dictus contractus nullus est ob plura capita; ad omnia quæ percepit ab his Regionibus vivente Prorege, et post decessum ipsius, ad immensa et innumera damna

quae pertulit toti Accadiae, quod fuerit causa ruinae fidei in istis partibus, quod tria loca sita in sinu Gallico obsederint ac ceperint haeretici, quod sua arte impedivit ne potentissimus Galliae princeps una cum filiis defuncti Proregis totius Accadiae regimen acciperet quae sine dubio sub tanto duce nequaquam devenisset in potestatem horumce haeticorum, denique quod cum scandalo inaudito in his partibus vi armatae egerit(*) ex portu Regio anno 1652 duos praedignos Missionarios Capucinos antiquiores clariores ac peritiores in omnibus caeteris missionariis admodum V. V. P. P. Cosmami Miduntensem et Gabrielem de Joinville cum muliere aetate proecta insigni pietate, zelo ac prudentia praedita caeterisque virtutibus domina de Brice Altisiodorensi Directrice Seminarii Abienigonarum, imprimis puellarum nobilium defuncti Proregis, ipsosque captivos duxerit ac tenuerit in suis ratibus per 5 menses integros, quod videntes duo alii missionarii qui tunc aderant in dicto Portu Regio V. P. Pascalis Altisiodorensis filius tantae directricis et ego F. Ignatius Parisinus cum duobus f. f. omni virtute praeditis praesertim summo animarum zelo f. Didaco de Liesse qui a 15 annis erat in ipsa missione et f. Felice Trecensi cum obedientia superioris Missionis R. P. Leonardo Carnotensi qui in eo portu morabatur tunc recessimus ab illis partibus nolentes communicare cum impiis illis ac sacrilegis Christianis, animo etiam justificandi in Gallia innocentiam oppressorum.

Sublatis illis praecipuis missionariis ac illustri directrice cuncta illico subversa sunt, ipsamet Dei iusticia brevi in sacrilegos exarsit siquidem posthac anno nondum elapso omnes fere miserie perierunt, ipse mercator usque hodie innumera damna pertulit quae omnia si in libra perpendantur quid sperare potest, haud debet sese opponere instaurationi fidei catholicae in his partibus quae instaurari nequit nisi mediis supradictis; addendum quod si potestate Regia recuperetur illa Accadia quae culpa sua periit quid sperare debet quandoquidem ipse singularis mercator nunc illo modo potest eam eripere de manibus hostium.

Dixi supra quod ad instaurationem missionis sive ad reducendas oves undequaque dispersas per totam Accadiam necessarium esse ut antiqui Missionarii revertantur ad illam missionem eo quod soli illi sciunt vias quas supra descripsi, praeterea callent linguam alienam istorum Abienigonarum; si non revertantur et haeretici remaneant in Sinu Gallico perditum est omnino alienigenae conversi ad fidem quia novi missionarii nunquam poterunt

(*) Non direct: per se quia tunc erat in Gallia, sed per alium cui hunc ordinem et consilium absolute dederat.

eos adire, dato quod ipsos adeant, etiam perditī sunt quia jam effluerunt pene elapsa sunt de mentibus eorum quae didicerunt a prioribus missionariis, quomodo ista brevi ipsos denuo edocebunt quandoquidem linguam illorum alienam non poterunt intelligere ac eloqui nisi post plures annos. Sciens loquor qui per undecim annos integros mansi in illa missione et lustravi per totam illam terram ac mare. Remittendi sunt praecipue VV. PP. Gabriel de Joinville ac Leonardus Altisiodorensis hunc ultimum V. Pem qui per sex annos fuit in illa missione miserat in Galliam Prorex defunctus anno 1649 ut aliqua negocia gereret quae ad bonum Accadiae spectabant, ff. Felix Trecensis et Elzearius Si Florentini vel Franciscus Maria Parisinus, hi omnes callent optime linguam alienam Accadiae : dictus V. P. Gabriel de Joinville ut edisceret linguam istam valde difficilem sed pulchram verbis significatissimis et propriis copiosam mansit solus anno integro in sylvis cum hominibus sylvestribus in quo quidem anno tanta egestate ac penuria omnium rerum fuit afflictus ut ter prae nimis doloribus ac aegritudinibus pellem totius corporis deposuerit ac mutaverit, ipso generosiores non vidi, utinam omnes isti brevi acciperent facultatem redeundi in illam missionem-negotium urget hoc ut opinor conjicit ex supradictis Illustrissima Dominatio Vestra quae si necessarium judicaverit ut ipsis etiam associer in hoc ministerio peto cum omni humilitate ut pro socio assumam V. Pem Cyprianum Parisinum qui mihi fidem dedit certumque efficit quod libenter mecum proficiscetur in illam missionem. Valde idoneus est quantum ad media quae supra tetigi ad illam instaurandam. Si negotium non urgeret optarem V. P. Gabriel de Joinville ac V. P. Leonardus Altisiodorensis petere Romam ut Sacrae Congregationi, S. R. E. Cardinalium de Propaganda Fide mira dicerent de statu praeterito dictae Missionis Accadiae.

TRADUCTION DE LA LETTRE DU R. P. IGNACE

Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Exposé clair et succinct de l'état actuel de la mission d'Acadie, dans la Nouvelle-France, lequel m'a été demandé à moi, frère Ignace de Paris, capucin indigne, ouvrier dans la ville du Seigneur, hors des murs de la Ville Eternelle, par l'Illustrissime Secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi.

L'Acadie, dans la Nouvelle-France, limitrophe de la contrée nommée ordinairement Canada, fait partie de l'Amérique du Nord. Elle comprend toute cette région dans laquelle plusieurs peuples se livrent à la pêche de poissons

ichthyocolles, appelés vulgairement morues, qu'ils transportent ensuite sur leurs navires à travers toute l'Europe. Elle a trois cents lieues de long, cent de large ; elle s'étend depuis le cap de la Malbarre (a), au sud, jusqu'au port de Gaspé qui la termine au nord, et qui est situé près de l'embouchure du grand fleuve Saint-Laurent (1). Sur les rives de ce fleuve, habitent un grand nombre de Français, tous catholiques, qui reçoivent des RR. PP. Missionnaires Jésuites tous les secours spirituels utiles au salut.

Sur toute l'étendue de l'Acadie se trouvent trois baies principales : la grande baie, la baie française, et la baie des Chaleurs. La grande baie (b), distante de six lieues du cap de la Malbarre, (c) est habitée aujourd'hui par vingt-sept mille Anglais au moins, tous hérétiques (d). La baie française, (e) éloignée de la première de quatre-vingt lieues, est très étendue ; elle mesure soixante-dix lieues en profondeur, sa largeur est de 30 ou 40 lieues à l'origine, de 12 lieues en approchant du fond, de 6 lieues vers l'extrémité, de 2 lieues à sa dernière limite. Au milieu de cette baie se voit une île considérable, (f) distante de 3 lieues par un côté, et par l'autre de 9, de la terre ferme. Dans les trois ports principaux de cette baie, les Français très chrétiens ont séjourné de 1632 à 1654. A cette dernière date, les Anglais hérétiques, leurs voisins, avec l'aide de forces envoyées par Cromwell, protecteur d'Angleterre, s'emparèrent des trois places principales, des ports ci-dessus mentionnés, à savoir : le fort de Pentagoet ou de St-Pierre, (g) le fort du fleuve St-Jean et Port-Royal. Dans les deux premières, ils ne laissèrent d'autres Français qu'un ou deux traîtres. Quant à Port-Royal, ils en chassèrent tous les soldats et les matelots, n'y laissant avec eux que la veuve et les orphelins du gouverneur très chrétien, décédé en 1650, et les quelques colons français éta-

(a) Le cap de la Malebarre serait le Cap Cod près de Provincetown, Mass.

(1) Il me vient à la mémoire que l'autre cap qui limite l'Acadie au nord-est est le cap des Roses, voisin du port de Gaspé ("Cap des Ro iers").

(b) Cette grande baie est l'étendue des eaux depuis le Cap Sab'e (N. E.) jusqu'au Cap Cod (Mass.) en remontant à la hauteur de l'île du Mont Désert.

(c) Ma barre, veut dire "barre mauvaise" ou "dangereuse". C'est la désignation qui fut donnée par Champlain en 1605 à la barre qui s'étend de Barnstable à Provincetown.

(d) Ce chiffre de la population s'accorde avec les données de l'Histoire des Etats-Unis.

(e) La baie de Fundy.

(f) L'île de Grand Manan.

(g) Belfast (Maine). La mission de Pentagoet s'étendait sur tout le territoire situé entre les rivières Sainte-Croix et Penobscot.

blis sur les terres depuis plusieurs années, mais ils les privèrent de tous les secours spirituels, en faisant mourir le supérieur de la mission, le T. R. P. Léonard de Chartres, capucin, et en chassant l'autre missionnaire, le V. P. Yves de Paris, avec deux frères très pieux du même ordre, le frère Jean de Troyes et le frère François-Marie de Paris, qui demeuraient à Port-Royal pour aider aux missionnaires et à l'œuvre du Séminaire, fondé pour les Abénaquis déjà convertis ou se disposant au baptême.

Je dois dire aussi que les mêmes hérétiques renvoyèrent du fort St Pierre, dans la région de Pentagouet, lorsqu'ils s'en emparèrent, un autre missionnaire, le ven. Père Bernardin de Crépy. Ils l'embarquèrent sur leurs navires et le conduisirent à Cromwell en Angleterre, puis il revint dans notre province de Paris, d'où il était parti. Ce Père a fait beaucoup de conversions dans la région de Pentagouet.

Il resta encore deux missionnaires dans le pays.

Le premier était dans un fort ou petite habitation, nommée aussi St-Pierre, et située plus au nord dans une région appelée Canceaux (h.) Cette résidence est à cent vingt lieues de Port Royal. Tous les ports de cette région sont habités par des pêcheurs français, six mois entiers de l'année. On trouve ces pêcheurs surtout à partir du cap des Sables (i) : ce point, si connu des navigateurs, est distant de Port-Royal de cinquante lieues, et se trouve à l'extrémité d'un des côtés de la baie française. Les pêcheurs partent de France dès le commencement du printemps et se répandent tout le long du littoral pour s'y adonner à une pêche, très active de la morue. Ils ont achevé à la fin du mois de septembre où en octobre, et alors ils reviennent en France avec leurs vaisseaux chargés de poissons.

Le premier des deux missionnaires qui restaient encore, le R. P. Augustin de Pontoise, habitait avec les deux frères, Félix de Reims et Elzéar de St-Florentin, cette résidence de St-Pierre, dans le pays de Canceaux. Mais, l'année dernière, 1655, pressés par la misère, tous les trois sont revenus en France. Le fr. Elzéar avait passé 9 ou 10 ans complets dans le fort St-Pierre, dans la région de Pentagouet.

Il parlait bien la langue étrangère des Abénaquis de ce territoire, et par sa grande vertu, par ses entretiens religieux, il avait préparé à la foi plusieurs infidèles ; il en avait même

(h) Canso, petite ville incorporée, située au nord-est de la Nouvelle-Ecosse proprement dite à l'entrée de la baie Chédabouctou. L'habitation St-Pierre était dans une des îles de Canso. La première messe y fut célébrée en 1611.

(i) C'est le Cap Sable, situé au sud de la Nouvelle-Ecosse.

converti plusieurs en leur enseignant les articles de notre foi d'une manière simple, mais pleine d'efficacité.

L'année précédente, 1654, le second des deux missionnaires, le très vénérable P. Balthazer de Paris était déjà rentré en France. Ce père parle la langue des indigènes du pays où il a demeuré, aussi bien que la langue française, et, avec l'aide de Dieu, il a converti plus d'Abénaquis que tous les autres missionnaires. Voyant l'Acadie entière à peu près occupée par les hérétiques, il est venu en France pour informer les RR. PP. de la Province de Paris de l'état de la mission à eux confiée par l'autorité du S. Siège et les inviter à pourvoir à ses besoins en de si grands périls de ruine. Le très vénérable P. Balthazar de Paris, ce missionnaire vraiment digne de tous éloges, a exercé son ministère, six années entières, dans un lieu désigné vulgairement Népigigouit, (j) en deçà des limites de l'Acadie, et vers le nord. Ce territoire de Nepigigouit est situé à peu près vers le milieu de la baie des Chaleurs. La baie des Chaleurs tire son nom de la fréquence du tonnerre et des chaleurs qui, en été, y sont très intenses, à raison des hautes montagnes qui resserrent ce bras de mer ; je dis en été, car ce pays étant à 48 degrés, l'hiver y est plus froid que dans toute autre partie de l'Acadie. Le P. Balthazar n'a pas exercé son ministère dans ce lieu seulement, mais encore dans presque tous les territoires qui s'étendent de la baie des Chaleurs à la résidence de St-Pierre, au pays de Canceaux, dans un rayon d'au moins cent lieues. Il a traversé les terres et les forêts, les lacs et les fleuves, supportant des privations, des froids, des travaux et des maladies dont on ne peut se faire une idée. Dans ces voyages, il a converti au Christ une vingtaine au moins de familles entières d'Abénaquis de ce pays. Le désir du salut de ces nouveaux convertis l'enflammait, ou mieux, l'enivrait si bien que l'année dernière il a fait l'impossible pour revenir à eux ; il a pris la mer, mais au lieu d'aborder sur leurs plages, il a été jeté sur des terres étrangères, et finalement il a été obligé de revenir en France. De nouveau, cette année, 1656, dès les premiers jours du printemps, il est parti pour se rendre directement dans cette partie de l'Acadie dont nous avons parlé et y visiter ses disciples dans le Christ, les confirmer dans la foi, leur administrer les sacrements et tous les secours spirituels dont ils sont privés de-

(j) Bathurst et Caraquet, N. B. La mission Saint-Charles de Népéigouit comprenait les localités appelées aujourd'hui Bathurst, Caraquet, Miscou, Shippegan, Pokemouche et Tracadie.

puis deux ans. Je ne dis rien des innombrables habitants des bois, qui, grâce à son ministère et à celui des autres missionnaires, dans toute l'Acadie, se sont envolés au ciel les années précédentes. Voilà l'état présent de la Mission d'Acadie qui, depuis un assez grand nombre d'années, a été administré par les Missionnaires de l'Ordre des Mineurs Capucins de la Province de Paris.

L'état présent de la mission d'Acadie fait prévoir, d'une manière certaine, la destruction de la religion si on ne lui offre les secours et les remèdes les meilleurs, les plus prompts et les plus efficaces. Non, rien n'est si évident : l'isolement amènera la ruine prochaine de la religion. Si en effet on abandonne les Français catholiques actuellement à Port-Royal sous la domination des Anglais hérétiques, et les Abénaquis convertis à la foi, répandus dans la spacieuse région autour de la baie française, et si on ne donne plus aux uns et aux autres aucun secours spirituel qui les affermisse dans la foi sainte et apostolique, comment pourront-ils résister aux puissances des ténèbres? De plus les autres Français qui demeurent à la résidence de St Pierre, au pays de Cançeaux et à celle de Népigigouit, plus haut mentionnée, et tous les fidèles Abénaquis de ces dernières régions sont également en danger de perdre leur foi, surtout si les hérétiques s'avancent plus loin et occupent de force tous ces territoires. Et même s'ils en arrivent là, j'ose dire qu'ils détruiront et ruineront notre très sainte foi jusqu'au grand fleuve St Laurent, sur les bords duquel vivent, je pense bien, deux mille chrétiens, sous la direction des RR. PP. missionnaires jésuites. Et ainsi la vraie foi disparaîtra des deux pays, du Canada et de l'Acadie.

Que faire pour prévenir un si grand malheur? Il faut exciter de nouveau le roi très chrétien, Louis XIV, à réclamer de Cromwell, protecteur d'Angleterre, les trois places dans la baie française, qui ont été occupées par son ordre en 1654. Je dis : «de nouveau» parce que les RR. PP. Capucins de la Province de Paris, administrateurs de cette mission, se sont déjà présentés devant le roi très chrétien, et l'ont supplié de réclamer les places en question. La réclamation a été faite, comme on le voit par le traité de paix récemment conclu entre la France et l'Angleterre. Mais l'exécution de la clause a été différée pour un temps, et remise à quelques commissaires, à cause de plusieurs difficultés survenues et élevées par Cromwell. Fasse Dieu que ces places nous reviennent, et si elles nous sont rendues, aussitôt notre foi deviendra plus éclatante dans tous ces lieux grâce aux

travaux et à la ferveur des missionnaires.

Si ces places ne nous sont pas restituées par le protecteur hérétique d'Angleterre, il devient nécessaire d'organiser des sociétés composées de marchands français et des fils du gouverneur défunt de l'Acadie. Ce gouverneur, en effet, en récompense des services signalés rendus à l'Acadie, à la religion et au royaume de France, avait reçu du roi très chrétien, Louis XIII, pour lui et ses descendants, à perpétuité, la concession de toute cette région.

Ces sociétés s'établiraient dans les lieux non encore occupés par les hérétiques, à savoir : au cap des Sables, au port de Philomone (Rossignol ?) ou de la Hève, (*) et au fort de Paspébiac, ou en tout autre lieu semblable, convenable et avantageux.

Les sociétaires s'appliqueraient par eux-mêmes ou par leurs employés, à l'agriculture, à la construction de navires, à la pêche, au commerce de pelleterie, à la préparation des huiles ou à d'autres occupations, et à l'exploitation des produits de ces régions. Toutes ces ressources en effet, devront être laissées, sous certaines conditions néanmoins, à la disposition, et au choix de chacun de ceux qui viendront de France pour habiter ce pays.

Des différents endroits cités plus haut, les missionnaires habitant avec les Français pourront se rendre, déguisés, sous des vêtements séculiers, à travers les bois et les lacs, à Port-Royal, où ils pourvoient aux besoins des catholiques en ce qui regarde leur salut ; ou bien avec plus de facilité, ils pourront voyager par mer en passant pour des commerçants, ou encore ils choisiront le moyen qui leur paraîtra le meilleur.

Les paroles me manquent pour exprimer la douleur immense qui me tourmente l'esprit et le cœur, de savoir les trois nobles filles du vice-roi de l'Acadie, toutes trois d'une beauté remarquable, et les trois nobles fils du même défunt gouverneur, eux aussi d'une superbe apparence, de les savoir tous, dit je, avec leur noble mère, à Port-Royal, et au milieu des loups. Leur foi est d'autant plus en danger que leur âge est plus tendre. Il est vrai que la plus âgée des trois filles est nubile, mais ce n'en est que plus mal, car elle sera peut-être forcée d'épouser un hérétique.

Je suis encore incapable d'exprimer combien de difficultés a éprouvées l'aîné des trois fils, âgé de 15 ans. Je ne

(*) Le port Philomone est appelé aujourd'hui Liverpool, comté Queen's, N. E., celui de la Hève a retenu son nom.

puis dire surtout combien de grandes œuvres a accomplies leur très noble père, et combien a souffert, dans cette Acadie, pendant près de vingt ans, cet homme très religieux, très fervent et très généreux. D'ailleurs je ne connais maintenant personne qui puisse aider ces enfants dans une si grande détresse. Ah ! comme je serais prêt, moi, indigne fr. Ignace de Paris, à exposer de nouveau ma vie, pour ces enfants et pour tous les autres catholiques si éloignés de nous : qu'on me donne seulement l'autorisation et le moyen de courir à eux !

Si l'opposition des hérétiques empêchait les Français de recouvrer cette partie de l'Acadie, il reste encore la région plus en deça, que les Anglais n'ont pas encore occupée, et dont ils ne peuvent pas s'emparer, grâce à la paix récemment conclue, dont nous avons parlé, entre la France et l'Angleterre.

Dans cette partie plus en deça, il faudrait organiser des sociétés, comme j'ai dit plus haut, dans trois ou quatre lieux convenables : au port Louis, au port Archibouctou, (k) au port Miramichi et au port Michcou ou de Cibagan (Shipagan).

Du port Louis, une rivière conduit à travers les bois, non loin de Port-Royal.

Des ports d'Archibouctou et de Miramichi, des cours d'eau également conduisent au grand fleuve St Jean, qui débouche dans la baie des Français.

Ainsi de toutes parts, des voies sont ouvertes aux missionnaires, par où ils pourraient atteindre à ces places, et exercer leurs fonctions ; ils pourraient même se rendre dans le pays de Pentagouet, car, à peu près vers le milieu du fleuve St Jean, une issue permet de se rendre à ces plages, à travers les bois et les lacs. Ainsi les anciens missionnaires (les nouveaux après plusieurs années seulement) pourraient visiter tous les fidèles, et même les Abénaquis dispersés de toutes parts dans l'Acadie.

Sans doute, il faudrait supporter de grandes fatigues et de grandes privations, mais ce joug lourd et pénible, le zèle et l'amour ardent des âmes le rendraient suave et léger.

L'entretien des missionnaires demeurant avec les Français, et leur administrant les secours spirituels, n'inspire aucune inquiétude. Il serait plus difficile de se présenter déguisé devant les Anglais, et d'entrer de quelque manière, en

(k) "Archibouctou", désigné aujourd'hui sous le nom de Richibouctou, N. B.

relation avec eux, sous couleur de commerce, afin de porter secours aux catholiques. Encore plus malaisé serait-il de fournir aux Sauvages, les secours temporels qu'il est besoin de leur distribuer pour amener plus facilement certains à la vraie foi, et confirmer dans leur fidélité ceux qui ont déjà embrassé notre sainte religion. On ne peut guère compter, pour le moment au moins, sur les largesses des Français qui se rendraient en ce pays ; les premières années, en effet, ils auront à subir de lourdes dépenses. Cependant, ils contribueront sans aucun doute, de très grand cœur, au support des missionnaires, aussitôt que leurs travaux ou leur négoce, leur auront donné des ressources suffisantes.

En attendant, pour subvenir aux dépenses des missionnaires (environ trois cents ou au moins deux cents écus) les RR. PP. de la province de Paris administrateurs de la mission, devraient se rendre auprès du Roi très chrétien, et le supplier instamment d'affecter une partie des grandes aumônes qui se font chaque année, à cette œuvre d'Acadie et de couvrir pour la gloire de Dieu, les premiers temps au moins, les dépenses annuelles de la mission. Si mon avis n'était pas le meilleur, que le Dieu très grand et très bon veuille bien révéler ou fournir un autre moyen de combler les dépenses. D'ailleurs, les missionnaires peuvent se réunir ensemble et chercher une solution plus convenable.

Pour ne rien omettre de ce qui pourrait nuire au rétablissement de cette mission, je dois avertir qu'un marchand de La Rochelle nommé le Borgne, s'opposera certainement aux premiers moyens suggérés ici. Il prétend que les grandes sommes, par lui dépensées en Acadie pendant la vie du défunt gouverneur, le sieur d'Aulnay de Charnizay, seigneur de Menou, lui donnent droit de percevoir pendant dix années consécutives, tous les revenus de l'Acadie ; il prétend même avoir convenu de cet arrangement, avec la veuve du vice-roi défunt.

Mais il faut le remarquer, ce contrat doit être annulé pour plusieurs raisons. Ce marchand a déjà perçu beaucoup de revenus, pendant la vie du vice-roi, et même après sa mort. Il a été la cause pour l'Acadie, d'immenses et inombrables malheurs. A cause de lui la foi a été détruite dans ces régions ; à cause de lui, les trois places situées dans la baie des Français, ont été assiégées et occupées. Il a empêché par ses intrigues, qu'un puissant prince de France n'ait pris avec les fils de l'ancien vice-roi, le gouvernement de l'Acadie qui certainement, sous la direction d'un chef si habile, ne serait jamais tombé en la puissance des hérétiques.

Enfin, scandale inoui dans ces régions, en 1652, il a chassé (1) de Port-Royal, de vive force, deux très dignes missionnaires capucins, les plus célèbres et les plus expérimentés de tous, les RR. PP. Cosme de Mentès, et Gabriel de Joinville. Il a aussi chassé une femme avancée en âge, d'une piété insigne et remarquable par son zèle, sa prudence et ses autres vertus, madame de Brice d'Auxerre, directrice du collège des Abénaquis, et en particulier gouvernante des filles du défunt vice-roi, et l'a retenue captive cinq mois entiers, sur ses vaisseaux, ainsi que les deux missionnaires.

Temoins de ces faits, deux autres missionnaires, alors à Port-Royal, ont abandonné cette place ; c'est d'abord le R. P. Pascal d'Auxerre, fils de la si digne directrice du collège et ensuite moi-même, fr. Ignace de Paris. A nous deux se sont joints deux autres frères, ornés de toutes les vertus, et surtout enflammés du salut des âmes, le fr. Didace de Liesse, qui était dans la mission depuis 15 ans, et le frère Félix de Troyes.

Le R. P. Léonard de Chartres, supérieur de la mission, qui demeurait à Port Royal, nous a donné à tous les quatre l'obéissance, et nous nous sommes éloignés pour ne pas communiquer avec ces chrétiens impies et sacrilèges, et aussi dans le dessein d'aller en France établir l'innocence des opprimés.

Après le départ des principaux missionnaires et de la noble directrice du collège, tout a été bouleversé ; aussi la justice de Dieu n'a pas tardé à s'enflammer contre les sacrilèges. Une année en effet n'était pas encore écoulée que presque tous périsaient misérablement, et le marchand lui-même a éprouvé depuis lors des pertes énormes.

Si maintenant on pèse toutes ces considérations, et si on se demande quels droits, à bien conservés ce marchand, on se persuadera qu'il ne peut certainement s'opposer au rétablissement de la mission, ni empêcher de prendre les moyens dont j'ai parlé. Il faut également rappeler que si l'Acadie est de nouveau acquise par le pouvoir royal, ce négociant n'a plus rien à attendre, car laissé seul à lui-même, il ne peut certainement recouvrer des mains des ennemis ce territoire perdu bien par sa faute.

J'ai dit plus haut, que le rétablissement de la Mission, comme aussi le rassemblement des catholiques, brebis fidèles, dispersés dans toute l'Acadie, nécessitaient le retour des anciens missionnaires. Eux seuls, en effet, connaissent les voies dont j'ai parlé, eux seuls aussi parlent la langue étrangère des Abénaquis.

(1) Non directement par lui-même, il était alors en France, mais par d'autres à qui il avait absolument donné l'ordre et communiqué le dessein.

Si les anciens missionnaires ne retournent pas et que les hérétiques gardent la baie française, tous les indigènes convertis à la foi sont absolument perdus, car de nouveaux missionnaires ne pourront jamais se rendre auprès d'eux ; et même supposé qu'ils s'y rendent, la foi des sauvages n'en sera pas plus sauvagée, car les vérités apprises des premiers missionnaires se sont presque effacées de leur esprit. Or, comment de nouveaux arrivés pourront-ils leur rappeler, tout de suite, leurs croyances, s'ils ont à passer deux ou trois ans avant de comprendre et de parler cette langue étrangère. Je parle en connaissance de cause, moi qui ai demeuré 11 ans dans cette mission, et qui ai parcouru presque toute cette région et les mers environnantes.

Il faudrait faire retourner en particulier, les VV. PP. Gabriel de Joinville et Léonard d'Auxerre : ce dernier est resté six ans dans la mission et a été envoyé en France, en l'année 1649, par le vice roi défunt, pour y traiter plusieurs affaires concernant l'Acadie. Devraient aussi repartir les VV. PP. Félix de Troyes et Elzéar de St Florentin ou le fr. François-Marie de Paris. Tous ces religieux parlent très bien la langue de l'Acadie. Le V. P. Gabriel de Joinville, pour mieux apprendre cette langue, à la vérité très difficile, mais néanmoins belle et riche de mots propres et très expressifs, est resté seul, toute une année, dans le bois, en compagnie seulement des sauvages de la forêt. Pendant toute cette année, il eut à supporter tant de misères et de privations de toutes choses qu'il fut pris, par trois fois, de souffrances et de maladies, dans lesquelles la peau de tout son corps se détachait et se renouvelait entièrement. Je n'ai, à la vérité, connu personne de plus généreux.

Oh ! plaise à Dieu, que tous ces vaillants reçoivent sans tarder l'ordre de retourner à cette mission ! C'est là une affaire urgente, à mon avis, et votre très illustre Seigneurie, en se rappelant tout ce que j'ai écrit, n'en jugera pas différemment. D'ailleurs, si votre Seigneurie croyait nécessaire de m'associer, moi aussi, à ce ministère, je demande en toute humilité de prendre comme compagnon le V. P. Cyprien de Paris dont j'ai la confiance et qui m'a donné l'assurance de l'empressement avec lequel il partirait pour cette mission ; il remplit d'ailleurs toutes les conditions dont j'ai parlé, pour en assurer le rétablissement.

N'était l'urgence de l'affaire, je souhaiterais que le V. P. Gabriel de Joinville et le V. P. Léonard d'Auxerre aillent à Rome pour exposer à la Sacrée Congrégation des Cardinaux de la Ste Eglise romaine de la Propagation de la Foi, l'état merveilleux où était autrefois la Mission d'Acadie.

LETTRES DE L'ABBÉ L'ILE-DIEU AU MINISTRE
DU ROI. (*)

L'ABBÉ DE L'ÎLE-DIEU AU MINISTRE.

Paris, 9 février 1754.

Monsieur,

En conséquence de la lettre dont vous m'avez honoré le 4 du courant, j'ai commencé mes extraits dont tous les objets étaient séparément préparés, à l'exception de ce qui concerne le fort de Beauséjour et les missions, de ses rivières, la rivière St Jean et ses différents postes n'ayant reçu que le 6 les lettres et mémoires de M. LeLoutre qui m'ont été renvoyés du bureau de la marine, et dont par là j'ai évité le port, car pour ce qui regarde le surplus des autres colonies il m'est arrivé par la poste.

Voici, Monsieur, l'ordre que je compte observer dans mes extraits de cette année pour vous présenter les objets avec plus de clarté et moins de confusion qu'il me sera possible.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, la description exacte de ce qui concerne les postes, cures et paroisses de l'isle St-Jean, d'après la tournée et visite que M. Maillard en fit l'automne dernier en qualité de grand vicaire de l'Acadie.

Je compte vous donner dans quelques jours ce qui regarde le fort de Beauséjour et ses rivières, sur ce que m'en a mandé M. LeLoutre.

Je ferai un cahier séparé pour la rivière St-Jean, d'après les lettres et mémoires du Père Germain, jésuite, missionnaire des Marichites, et j'y joindrai ce que m'en mande M. LeLoutre qui a visité le cours de cette rivière et une partie de ses postes.

Ce qui regarde l'intérieur de l'Acadie anglaise, les missionnaires qui s'y trouvent, ne comportera pas grand détail.

Je continuerai mes extraits par l'isle Royale et ses différents postes desservis par les Récollets dont M. le comte de Raymond vous aura sans doute déjà rendu compte.

(Vient ensuite un article séparé de Québec, les Trois-Rivières et Montréal, et en dernier lieu la Louisiane.)

(*) C'est grâce à l'obligeance de notre ami M. Placide P. Gaudet si nous pouvons publier ces lettres de l'abbé de l'Isle-Dieu.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE,

Paris, 22 mars 1754.

Monsieur,

Je crains de vous importuner, mais dans le cas où vous trouverez bon que je fasse passer cette année à l'Isle Royale, à l'Acadie, sur les rivières du fort Beauséjour et au fort de la rivière St-Jean le nombre de missionnaires dont il paraît qu'on y a absolument besoin, il est temps de penser à les rassembler et à en faire la destination. Et je ne fais, sur cela qu'attendre vos ordres, comme sur les autres articles de mes extraits pour chaque colonie et en particulier sur quelques-uns assez essentiels, que je n'ai pas cru devoir y insérer et sur lesquels j'aurai l'honneur de vous entretenir, si vous le jugez à propos, et quand il vous plaira me donner vos ordres à ce sujet.

Je suis avec respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU,

Vicaire général du Canada.

L'ABBÉ L'ISLEDIEU AU MINISTRE

Paris, 1er avril 1754.

Monsieur,

Comme il ne paraît pas que vous désiriez que j'aille à Versailles pour y reprendre mes extraits et y recevoir vos ordres, je prends la liberté de vous adresser le surplus des mémoires que j'avais à vous présenter et dont voici un détail.

1. Hospitalières de Québec, &c., &c.
2. Pour M. Leloutre (en faveur d'un frère unique qu'il a) &c.
3. Pour le nommé Arseneau, habitant des mines dont le mémoire fut présenté dès l'année dernière et appuyé de l'approbation et du témoignage de M. le comte de la Galissonnière.
4. Pour les habitants de Chipoudy, Petkoudiac et Memramcook, établis sur les rivières de ces noms sous le fort de Beauséjour ; leur mémoire explique leur demande qui paraît favorable si la Cour voulait bien favoriser des habitants qui ont tout quitté pour conserver leur Religion et leur foi, et prouvé leur fidélité pour leur légitime souverain.
5. Ursulines de la Nlle Orléans, &c., &c.
6. Religieux de la Charité à Louisbourg.
7. Jésuites des Illinois.

8. Le nommé François Amplement, (recommandé par l'abbé LeLoutre).

.....
Il ne me reste plus qu'à vous parler des différents missionnaires qu'il conviendrait d'envoyer cette année à l'Isle Royale, à l'Acadie, sur les rivières de Beauséjour, aux familles qui sont sous le fort, où l'on vient de bâtir une nouvelle église.

Le nombre des missionnaires de l'Isle St-Jean est complet et suffisant présentement pour celui des familles qui s'y trouvent actuellement établies. Il ne serait seulement question que de faire mettre les quatre missionnaires qui y sont, sur l'état de Louisbourg, et sur le pied des missionnaires des Sauvages, au lieu qu'il en a été mis que deux, ce qui fait que les quatres n'ont eu que chacun 250 livres au lieu de 500 livres, ce qui les a mis dans une furieuse détresse, leurs habitants ne leur fournissant rien, étant eux-mêmes à la ration du Roi, et leur récolte de 1753 ayant été conservée pour les dernières semailles, afin d'ensemencer une plus grande quantité de terrain, à proportion des défrichements qui se font et auxquels les missionnaires ont soin d'exciter leurs habitants autant qu'il est en eux.

Les missionnaires qu'il conviendrait d'envoyer cette année, et les postes qui en ont le plus de besoin sont :

1. Un prêtre pour M. Maillard qui a absolument besoin d'un second pour le soulager. Il lui a été accordé dès l'année dernière, mais le besoin où il trouva dans sa dernière visite l'Isle St-Jean, lui a fait faire le sacrifice.

2. Il faut un nouveau missionnaire sous le fort de Beauséjour pour la garnison et les familles qui s'y sont établies. On y vient de bâtir une nouvelle église.

3. Il y a 200 familles sur les rivières de Chipoudy, Petkoudiak et Memeramcouk qui n'ont point de prêtres. (a)

4. Il en faut absolument, au moins deux dans l'Acadie anglaise, où il y a encore plus de 8000 habitants français dont les habitations sont fort éparses et très éloignées les unes des autres, ce qui fait que trois missionnaires, qui y sont actuellement ne peuvent suffire, surtout deux étant âgés et très infirmes, d'ailleurs presque consumés de travail. Ainsi il conviendrait de leur envoyer cette année, du moins deux sujets pour les soulager, et Mgr l'Evêque de Québec le demande instamment.

5. Il n'y a ni prêtres ni chapelles au fort de Menagouech

(a) L'abbé LeGuerne y était depuis 1753.—Pl. P. G.)

qui est celui de la rivière St-Jean. J'ai parlé au Père provincial des Jésuites pour fournir cette rivière de missionnaires, il me l'a promis. Mais le Père Germain, ancien missionnaire des Sauvages Marichites de l'isle d'Ecouba au nombre de plus de 80 familles et à 40 lieues au dessus du fort me mande, comme vous l'avez pu voir dans mes extraits, Monsieur, qu'il faudrait absolument un prêtre séculier au fort de la rivière St-Jean. Ainsi vous voyez, Monsieur, que c'en serait au moins six qu'il me faudrait trouver cette année. Le temps s'avance. Je n'ose rien faire sans vos ordres, je les attends, et suis avec respect, Monsieur,
Votre, etc.

L'ABBÉ DE L'ILEDIEU AU MINISTRE

Paris, 6 mai 1754.

Monsieur,

.....

Quant aux quatre missionnaires que vous avez trouvé bon que je fisse passer cette année, vous comptez apparemment leur accorder la gratification ordinaire de 600 livres sans quoi il me serait impossible de les faire partir.

J'en ai un 5e pour lequel je vous demande également le passage. Je le destine à Mgr l'Evêque de Québec qui n'a qu'à se présenter auprès de lui pour les tournées dans son diocèse. Mais je ne sais encore avec quoi je lui ferai faire le voyage à moins que vous ne m'accordiez quelque chose.

L'ABBÉ DE L'ILEDIEU AU MINISTRE

Paris, 7 mai 1754.

Monsieur,

.....

Je vous supplie aussi, Monsieur, de vouloir bien me faire dire si je puis compter sur la gratification des quatre missionnaires que vous avez permis que je fisse passer cette année à Louisbourg pour être distribués dans les postes pour lesquels vous les avez vous-même destinés.

Je prends aussi la liberté de vous demander quelque chose pour un ecclésiastique que je voudrais faire passer cette année à Mgr l'Evêque de Québec pour le secourir et l'accompagner dans les tournées et visites de son diocèse n'ayant qu'à se présenter auprès de lui.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE

Paris, 10 mai 1754.

Monsieur,

Je me conformerai aux ordres que vous m'avez donnés dans votre lettre d'hier en vous envoyant incessamment les noms des quatre missionnaires qui doivent passer à Louisbourg, et du cinquième qui doit partir pour Québec, dès que vous voulez bien accorder à chacun des quatre premiers une gratification de 600 livres et 300 livres pour le cinquième.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE

Paris, 27 mai 1754.

Monsieur,

Je crois enfin avoir réussi à rassembler les quatre ecclésiastiques que vous m'avez permis de faire passer cette année à Louisbourg, pour la destination dont vous êtes convenu et que vous avez réglée vous-même, savoir :

Le premier pour M. Maillard.

Le second pour l'Acadie.

Le troisième pour les rivières de Chypoudy, Petcoudiak et Memeramkoug.

Le quatrième pour M. LeLoutre sous le fort de Beauséjour.

Ces quatre ecclésiastiques se nomment Messieurs Vizienz et Calvet, (a) de Morlaix, paroisse de St-Martin, diocèse de St-Paul de Léon ; M. de la Personne actuellement desservant à Biscêtre ; et DuGuay desservant de l'Hôtel-Dieu, que Mgr l'archevêque de Paris a bien voulu me céder.

Le cinquième que je vous ai demandé la permission de faire passer à Québec, pour Mgr l'évêque de Québec, s'appelle M. Lambert, du diocèse de Liège actuellement au Séminaire du St-Esprit.

Vous m'avez mandé par votre dernière lettre, Monsieur, que vous accorderiez aux quatre premiers missionnaires dont je viens de vous donner les noms, une gratification de chacun 600 livres, et une de trois cents livres pour le cinquième.

Si vous voulez bien m'en adresser les ordonnances, je me donnerai les mouvements nécessaires pour en toucher le montant et le remettre à ces Messieurs. Mais il s'agit de savoir d'où ils partiront, et où ils se rendront pour attendre le temps de leur embarquement, si ce sera à la Rochelle ou

(a) Coquart, et non "Calvet".

à Brest où est actuellement le nouveau gouverneur de l'isle Royale.

Quant à celui qui doit passer à Québec, j'ignore également où il doit se rendre, et j'attends, sur cela, vos ordres, pour m'y conformer comme sur tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner.

Je suis avec respect, Monsieur,
Votre, etc.

L'ABBÉ DE L'ILEDIEU AU MINISTRE.

Paris, 20 juin 1754.

Monsieur,

Je viens de recevoir une lettre de M. D'Abbadie, commissaire ordonnateur pour le Roi à la Rochelle, qui me consterne de douleur et me jette dans le plus grand embarras, mais comme tous les événements sont dans la main de Dieu (soit qu'il les permette ou qu'il les ordonne) il faut s'y soumettre et adorer la main qui les arrange ou les tolère. M. D'Abbadie me mande qu'il n'y a plus pour cette année de vaisseau à partir pour Louisbourg. Ainsi voilà mes missionnaires qui sont à Paris et qui ne demandaient pas mieux que de partir, retardés pour l'année prochaine, ce qui me jettera dans un furieux embarras pour les conserver. Ce qui m'afflige encore plus c'est le besoin qu'on en a dans la colonie. Je vous supplie, du moins, Monsieur, qu'ils puissent partir par les premiers vaisseaux si je puis les conserver jusqu'à ce temps là, car ce sont deux excellents sujets.

.....
Quant aux deux missionnaires qui devaient partir de Brest, M. Hocquart me mande qu'il a fait partir le premier (nommé M. Vizien) sur le vaisseau L'Aigle. Qu'il lui a délivré une gratification de 400 livres et qu'à l'égard du second (nommé M. Coquart) il le fera partir par le vaisseau qui doit passer M. le nouveau gouverneur et M. de Franquet, s'il arrive assez tôt. Il m'ajoute qu'il lui délivrera également une gratification de 400 livres en supposant qu'il partira.

L'ABBÉ DE L'ILEDIEU AU MINISTRE.

Paris, 8 juillet 1754.

Monsieur,

.....
Des quatre (missionnaires) destinés pour l'Acadie, il n'en est parti qu'un par Brest, qui était sur les lieux et à qui, par conséquent, je n'ai fait délivrer que 400 livres au lieu de

six que vous lui aviez accordées, voulant entrer par là dans vos vues, et ne pas vous constituer dans une dépense qu'il paraissait raisonnable de vous épargner.

Des quatre autres missionnaires, il en est resté un à Guingan, dans le voisinage de Brest, où il attend le départ des premiers vaisseaux qui partiront de ce port pour Louisbourg.

Les trois autres sont dans le diocèse de Paris, et à Paris même, où Mgr l'Archevêque m'a fait la grâce d'en placer deux jusqu'au départ des premiers vaisseaux. Ainsi je me trouve par là déchargé de leur subsistance.

Quant au 3e et dernier, comme il n'est pas prêtre, mais simplement diacre, je le ferai subsister comme je pourrai et le ferai ordonner dans l'année, sur une dispense d'âge que j'ai demandée à Rome et sur le prétexte qu'étant destiné pour les Sauvages, il ne peut y être envoyé trop jeune pour la plus grande facilité d'en apprendre la langue.

Vous voyez par là, Monsieur, que je n'ai pas manqué de sujets, mais que tout l'inconvénient est venu de ce qu'ils n'ont pu se rendre assez tôt, au temps et au lieu de leur embarquement.

Je vous supplie seulement d'observer que nous en avons très grand besoin dans l'Acadie anglaise et sous le fort de Beauséjour.

Nous avons sur les rivières de ce dernier poste nommées Chypoudy, Petkoudiac et Memeramkouk, 200 familles françaises qui commencent à se bien établir (et c'est là même où se doivent faire les aboiteaux, dont vous avez accordé les fonds) et ces mêmes familles n'ont aucun prêtre ni missionnaire.

Il en faut nécessairement un de plus à l'Acadie anglaise, suivant que vous l'avez accordé, un pour les Sauvages Mikmak de la Louisiane (*sic*), à Labrador, ou Ste Famille. Ainsi cela en fera quatre indispensables et pour lesquels je vous demanderai dans son temps, le passage sur les premiers vaisseaux pour ne pas tomber dans le même inconvénient qui m'a causé bien de la peine et de la contradiction.

Joint à la lettre de M. l'abbé de l'Isledieu du 12 octobre 1754, (au nouveau ministre).

MÉMOIRE à présenter à Monseigneur, le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat de la Marine.

Au sujet des quatre missionnaires qu'il conviendrait

d'envoyer au printemps prochain, dans les trois colonies de l'Isle Royale, de l'Acadie et de Québec.

Il en fut demandé cinq à M. Rouillé dans le dernier travail et il voulut bien les accorder.

Le premier pour les Sauvages Mikmak, de Labrador, ou de l'île de la Ste-Famille, dans l'Isle Royale, au dessous et à 18 lieues de Louisbourg.

Le second pour les Acadiens français qui sont encore (au nombre de 7 à 8000, et sur leurs anciennes habitations) dans la péninsule de l'Acadie, sous le gouvernement anglais.

Le troisième et le quatrième pour les nouveaux établissements qui se sont faits sous le fort de Beauséjour, et en particulier sur les trois rivières de Chipoudy, Petkoudiak et Memeramkoux, sur lesquelles trois rivières il y a 200 familles, par conséquent plus de 1200 habitants qui n'ont ni curé, ni missionnaire, et qui auraient besoin au moins de deux prêtres par l'éloignement où leurs établissements sont les uns des autres.

Le cinquième fut demandé et accordé pour Mgr l'évêque de Québec, qui en a un très pressant besoin, n'ayant personne auprès de lui, pour le soulager et l'accompagner dans ses tournées de visites et surtout dans ses missions.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE

Paris, 15 sept. 1755.

Monseigneur,

.....
Je n'ose plus, monseigneur, vous parler de différents articles de mes dernières lettres, si cependant je ne croyais de vous importuner, je vous demanderais un ordre pour qu'on me délivrât l'ouvrage de MM. les commissaires du roi sur la question des limites.

Je suis informé qu'on le délivre au public. Nous sommes inondés de petits ouvrages fugitifs sur cette question. J'avoue que je serais bien aise d'en trouver la réponse dans leur source et dans les titres mêmes sur lesquels les Anglais imaginent de fonder leurs vagues prétentions.

Cette matière a été traitée d'une manière si concluante contre les Anglais que je serais bien aise de recevoir ce que MM. les commissaires du roi leur opposent, et la manière dont ils combattent et détruisent leur système dont les preuves mêmes militent contre leurs prétentions.

Pardonnez-moi, je vous prie, cette curiosité de citoyen

et de patriote.

Je suis, etc.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE

Paris, le 29 septembre 1755.

Monseigneur,

Je viens de recevoir dans le moment une lettre du missionnaire qui était aumônier de la garnison de Beauséjour lorsque ce fort a été pris par les Anglais.

Sa lettre est datée du 9 juillet et de Louisbourg où il mande que la garnison de Beauséjour est sortie de ce fort après seize jours de tranchée et d'attaque très vigoureuse, et avec des forces supérieures aux nôtres (a), surtout vis à-vis de la conduite qu'ont tenue nos Acadiens établis sous le susdit fort, et les Sauvages qui n'ont pas fait si bonne contenance qu'on espérait.

Ce missionnaire m'ajoute que M. de Rouilly est passé en France pour apporter le détail à la cour, aussi je ne vous en ferai pas de plus ample, monseigneur, surtout n'ayant encore reçu que la lettre de ce missionnaire, qui me mande que le jour même de la date de sa lettre, il s'embarque pour passer de Louisbourg à Québec, avec la garnison du fort de Beauséjour, qui en était sortie avec les honneurs de la guerre et avait été conduite à Louisbourg aux frais du roi de la Grande Bretagne.

L'essentiel de ma lettre, monseigneur, est de vous informer du sort du premier et principal missionnaire que nous avions sur nos nouveaux établissements, sous le fort de Beauséjour, M. LeLoutre.

On me mande que les anglais l'ont beaucoup cherché en entrant dans le fort et qu'à en juger par la perquisition exacte et avide qu'ils en ont faite, ils paraissaient disposés à lui faire un mauvais traitement. Mais heureusement il en était sorti un quart d'heure auparavant, et avait pris et dirigé sa route vers Québec où il doit être actuellement.

Ce missionnaire, monsieur LeLoutre, avait heureusement pris la précaution de confier tous ses papiers, mémoires, plans et instructions de la Cour, à un particulier qui me mande les avoir remis à M. de Villejoin, commandant de l'île St-Jean, et assez à temps pour n'en avoir pas été saisi,

(a) Il y a certainement une omission ici, mais je ne sais si elle est due à l'abbé de l'Isle-Dieu ou au copiste.—Pl. G.

puisqu'il a été arrêté depuis sur les simples soupçons qu'on avait de lui et ensuite relâché.

Ce même habitant me mande que monsieur de Villejoint a fait passer tous les papiers de monsieur LeLoutre à un monsieur de Manach, missionnaire des Sauvages Micmacs qui se sont retirés à Remchick depuis la prise de Beauséjour, et où ils sont plus en sûreté qu'ils ne l'auraient été au port LaJoie, fort de l'île St-Jean, où commande M. de Villejoint, s'il venait à être attaqué.

Il m'a toujours paru d'autant plus important que les mémoires, papiers et instructions de monsieur LeLoutre ne tombassent pas entre les mains des Anglais, qu'il était l'auteur et le chef de tous les établissements que nous avons sous le fort de Beauséjour, et sur ses rivières, et que l'indignation des Anglais contre ce missionnaire aurait bien pu rejaillir sur les autres missionnaires qui nous restent encore dans ces parages, au lieu que par la capitulation même on me mande qu'il a été permis aux habitants de rester sur leurs habitations, d'y exercer librement leur religion et d'y avoir autant de missionnaires qu'ils en pourraient entretenir, du moins comme le mande (a) et M. de Rouilly vous donnera, sans doute sur cela, tous les éclaircissements nécessaires sur ce qui s'est passé depuis la prise de Beauséjour jusqu'à son départ de Louisbourg.

On m'a remis, Monseigneur, et même envoyé de l'imprimerie Royale l'ouvrage de MM. les commissaires du roi sur les limites de l'Acadie dont j'ai déjà prié M. de la Porte de vous marquer ma très respectueuse reconnaissance.

Je suis, etc.,

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU.

LETTRE DE MONSIEUR LELOUTRE, pris et retenu à Plymouth.

Monseigneur le garde des sceaux est supplié de lire la copie de sa lettre, tant à la première page qu'au revers où se trouvent les différentes inscriptions de la susdite lettre.

COPIE d'une lettre écrite à monsieur l'abbé de l'IsleDieu, par monsieur LeLoutre, prêtre missionnaire de l'Acadie française sous le fort de Beauséjour, sous le nom de J. L. Desprez en date du 22 septembre 1755 de Plymouth.

Monsieur,

J'ai été pris et conduit dans ce port. Comme on ne m'a

(a) Sic. Il y a évidemment omission des mots : "l'aumônier de la garnison à Beauséjour."

pas permis d'aller à terre je ne puis vous dire ce que je deviendrai ni vous dire où je serai, mais je vous prie de me faire tenir de l'argent. J'en manque totalement, et de travailler à procurer ma liberté. J'espère que vous ferez pour moi toutes les démarches nécessaires. Vous verrez monsieur de Machault et M. de Mirepoix. Mon adresse : à M. Desprez pris par la frégate *l'Embuscade*, et conduit à Plymouth par le vaisseau du roi *L'Oxford*.

Vous voyez par là qu'il faut s'adresser à un quelqu'un bon négociant qui fasse toutes les démarches pour me trouver.

Je suis très respectueusement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

J. L. DESPREZ.

L'inscription de la lettre en l'autre part est à monsieur l'abbé de L'IsleDieu, au séminaire des Missions Etrangères, rue du bacq, faubourg St Germain, à Paris.

Au revers de la lettre et du côté du cachet est l'inscription suivante, et d'une écriture différente, telle qu'elle est ci-après figurée :

Sous couvt de V. S. h. S.
pour monsieur P. Simond
à Londres, 29 septembre.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE

Paris, le 4 octobre 1755.

Monseigneur,

J'ai une bien mauvaise nouvelle à vous apprendre, mais j'ai cru ne pouvoir trop tôt vous en informer.

En partant mercredi matin pour la campagne, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de ce qui s'était passé à la prise du fort de Beauséjour, d'après le détail que j'en avais reçu d'un missionnaire, aumônier de la garnison.

J'ai trouvé hier au soir, vendredi, à mon retour une lettre de Plymouth, datée du 22 septembre et signée J. L. Desprez.

Ce J. L. Desprez est monsieur LeLoutre, prêtre et premier missionnaire de l'Acadie française sous le fort de Beauséjour, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, monseigneur, dans ma dernière lettre.

J'ai celui de vous adresser copie de la sienne datée de Plymouth du 22 septembre dernier avec l'inscription sous laquelle elle m'est adressée, et une seconde inscription au revers de la susdite lettre et du côté du cachet.

Comme ce missionnaire n'est pas connu de vous, monseigneur, vous pouvez vous informer à monsieur de la Porte, et même à monsieur Rouillé. L'un et l'autre le connaissent du côté du zèle et de l'intelligence et savent également l'utilité dont il a été à la colonie, depuis près de vingt ans.

J'ai cru devoir commencer par vous en donner avis, après quoi—et si vos grandes occupations ne vous permettaient pas de m'honorer d'un mot de réponse—je vais mettre tout en œuvre pour procurer quelques secours à ce saint et vertueux missionnaire, qui a également bien mérité et de l'état et de la religion, quand je devrais emprunter et vendre une partie de mes livres pour faire honneur à mes engagements à son profit et pour le soulager dans sa détention et vis-à-vis de la détresse où il se trouve. Je vous demande en grâce, monseigneur, de pourvoir à sa sûreté.

Quant à ses besoins je vous supplie de me faire informer de ce que vous aurez la bonté de faire à son sujet et de m'indiquer vous-même la route que je dois tenir pour lui procurer du pain, quand ce devrait être aux dépens de mes propres et plus pressants besoins—N'en connaissant point que je puisse préférer aux siens.

Je me croirais trop heureux de me priver du plus nécessaire pour soulager un aussi bon serviteur de l'état et de la religion.

Il me mande de vous informer de sa situation, et d'en parler à M. de Mirepoix. Je suppose que c'est à monsieur le duc, et non à M. l'ancien évêque de ce nom. Car quand le second vivrait encore il ne nous serait pas d'une grande ressource, ni disposé à mieux traiter les missionnaires de ce diocèse que leur évêque.

Je n'ai pas cru devoir écrire à monsieur le duc de Mirepoix, sans avoir, sur cela, reçu vos ordres. J'ai pensé qu'il valait mieux réunir en vous toute ma confiance et mes espérances en faveur de ce respectable et vertueux ecclésiastique.

Je vous supplie, monseigneur, de ne me pas laisser ignorer ce que vous voudrez bien faire pour lui. Il est bien digne de toutes vos bontés et des secours que vous voudrez bien lui procurer, tant pour sa liberté que pour sa subsistance.

Je vous les demande avec la dernière instance pour lui, et je suis avec respect, monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU,
Vicaire-général des colonies de la Nouvelle-
France en Canada.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE

A Paris, le 8 octobre 1755.

Monseigneur,

En conséquence de votre dernière lettre, datée du 5 et que je reçus hier, mardi, 7 du courant, je me rendis dans le moment chez monsieur Kolly, banquier, rue Vivienne, pour y concerter avec lui la lettre qu'il devait écrire, et qu'il écrivit sur le champ à un banquier négociant de Londres—M. P. Simon—qui se trouvait même indiqué par monsieur LeLoutre, puisque sa lettre était parvenue du port de Plymouth à Londres sous le couvert du susdit M. P. Simon, qui me l'avait fait passer de Londres à Paris. J'ai pris la précaution de couper la signature de la lettre de monsieur LeLoutre, signée J. L. Desprez, et de l'insérer dans celle de monsieur Kolly, à monsieur P. Simon, correspondant de Londres, afin qu'il n'y ait ni méprise de sa part, ni surprise de celle d'un tiers.

Avant que de recevoir la réponse dont vous m'avez honoré, monseigneur, je m'étais déjà informé de M. P. Simon et on m'en avait dit beaucoup de bien pour l'intelligence et l'exactitude.

D'ailleurs il est à présumer que monsieur LeLoutre, qui a déjà été plusieurs fois en Angleterre, le connaît puisqu'il lui a adressé sa lettre pour la faire passer. Le seul inconvénient qui reste à craindre c'est que notre cher prisonnier n'ait été transféré depuis le 22 septembre, date de sa lettre, et que M. P. Simon n'ait de la peine à le découvrir. Voilà, Monseigneur, toutes les précautions que j'ai pu prendre, et il me reste plus qu'à vous supplier de pourvoir à la sûreté et à la liberté de notre cher missionnaire, dès que les circonstances le permettront. J'ignore comment et où il a été pris. J'avais eu l'honneur de vous mander, d'après la lettre de l'aumônier de la garnison de Beauséjour, qu'il était sorti un quart d'heure avant que les Anglais y entrassent et qu'ils l'y avaient fait beaucoup chercher.

Il y a toute apparence qu'ils l'ont fait suivre dès qu'ils ont su qu'il prenait sa route vers Québec ou que s'il y est arrivé il a voulu repasser en France sur quelque vaisseau parti de ce port, et pris par les Anglais dans la traversée. Mais il n'y a sur cela que des conjectures à former jusqu'à ce qu'on ait de lui un plus grand détail que je ne m'inqu岸rai pas de vous faire passer, Monseigneur, dès qu'il sera parvenu jusqu'à moi.

Si vous ignorez, Monseigneur, le sort du vaisseau sur lequel nos trois missionnaires séculiers et le Père Ambroise, récollet et curé de Louisbourg, sont partis du port de Rochefort, dans le

courant de juillet dernier, pour Louisbourg, en voici le détail en peu de mots.

D'après la lettre que m'écrit le Père Ambroise, Récollet, en date du 22 août, il me mande qu'ils sont arrivés le 18 à la vue du port de Louisbourg, et que quoiqu'ils l'aient trouvé bloqué, ils y sont entrés sains et saufs par une espèce de prodige. Il m'ajoute que les trois prêtres séculiers trouvant les postes qu'ils devaient occuper dérangés par la prise de Louisbourg (sic pour Beauséjour) devaient passer à Québec, par le premier vaisseau qui partirait de Louisbourg pour ce port, se trouvant inutiles à Louisbourg et pouvant devenir utiles à Monseigneur l'évêque de Québec, qui pourra facilement les faire repasser dans les postes de notre Acadie française, pour lesquels ils étaient destinés, si il se fait quelque arrangement de pacification et de cautionnement entre les deux couronnes.

J'espère, Monseigneur, que vous approuvez le parti qu'ont pris ces trois zélés et vertueux missionnaires, qui suivant la lettre du Père Ambroise doivent être partis de Louisbourg pour Québec le 24 ou 25 de septembre à moins que la prudence de messieurs de Drucourt, de Franquet, et Provost n'en ait jugé autrement.

Il m'a paru par la lettre du Père Ambroise que ses supérieurs avaient pris la précaution de rappeler en France, deux religieux qu'ils auraient dû y faire repasser depuis longtemps. Il y a eu bien encore quelqu'un, mais qui se trouvant seul de son génie et de son caractère sera plus facile à ramener à la régularité de son état et à l'exactitude de ses fonctions et de son ministère. D'ailleurs le Père Ambroise actuellement supérieur et curé est un homme doux et liant qui a toujours bien vécu avec les prêtres séculiers. Ainsi il faut espérer qu'on verra revivre, dans cette colonie, l'union, la paix et la bonne intelligence pour le bien même du service et au profit de l'édification publique.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU,

Vicaire général des colonies de la Nouvelle-France en Canada.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE.

A Paris, le 10 octobre 1755.

Monseigneur,

Il n'est plus douteux que ça été sur mer que monsieur LeLoutre a été pris, et dans la traversée de Québec en France.

J'avais eu l'honneur de vous informer, monseigneur, que cet ecclésiastique était sorti de Beauséjour le jour même que les

Anglais y étaient entrés, et qu'il avait pris la route de Québec ar terre.

Je vois qu'il y est arrivé sans accident, à en juger par une lettre de madame la marquise de Vaudreuil qui m'annonce le départ de cet ecclésiastique pour se rendre en France.

Le départ de cet ecclésiastique de Québec, m'est d'ailleurs confirmé par une lettre que je reçus hier de monsieur Bigot pour lui et qu'il lui adresse en France.

Si la fréquence de mes lettres vous importunait, monseigneur, je vous supplierais de me le faire dire. Jusque là je me croirai obligé de vous informer exactement et à temps de tout ce que j'apprendrai de particulier dans les circonstances présentes.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU.

Vicaire général des colonies de la Nouvelle France, en Canada.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE.

Paris, le 3 novembre 1755.

Monseigneur,

Il m'a paru qu'il était de mon devoir et de ma reconnaissance de vous informer de l'effet qu'avait eu la lettre que monsieur Kolly, banquier de Paris, avait écrite à monsieur Simon, banquier de Londres, son correspondant.

Vous en jugerez vous-même, monseigneur, par la lettre de monsieur LeLoutre, sous le nom de J. L. Desprez, que je reçus hier 2 du courant, et dont je joins ici la copie figurée. Cette lettre m'est parvenue par la poste sous l'adresse suivante : A Monsieur l'abbé de l'Isledieu au Séminaire des Missions Etrangères, faubourg St Germain, rue du Bacq, à Paris.

Il paraît, ou du moins il y a lieu de présumer, monseigneur, que ce bon et vertueux missionnaire a reçu les cinq cents livres que vous avez ordonnées à monsieur Kolly de lui faire compter, et il paraît bien disposé à ménager cette petite ressource qui lui était extrêmement nécessaire dans la détresse où il se trouvait. Mais il paraît également qu'il est toujours à bord du vaisseau l'Oxford dans le port de Plymouth, sans pouvoir aller à terre. S'il était possible de lui procurer cette liberté cela lui ferait grand plaisir, jusqu'à ce que les circonstances plus favorables permettent de lui procurer son entière liberté. Je crois même, monseigneur, que vous en pourriez tirer des éclaircissements très utiles, s'il était en France, par la parfaite connaissance qu'il a de l'Acadie, et des propriétés et possessions respectives des deux couronnes dans cette colonie. Je vous supplie, du moins, monseigneur, de

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE

Paris, le 18 novembre 1755.

Monseigneur,

Monsieur Kolly me fit remettre hier une lettre ouverte, et qui parait n'avoir point été cachetée, de monsieur LeLoutre, et il me mande qu'il en a envoyé copie à monsieur de la Porte, qui sans doute vous l'aura déjà communiquée. Ainsi j'ai cru inutile de vous en envoyer une nouvelle copie, mais j'y vois avec une grande douleur et une inquiétude égale pour le sort de notre cher missionnaire, qu'il a été reconnu et transféré du port de Plymouth dans celui de Portsmouth à bord du vaisseau le *Royal George*, avec aussi peu de liberté qu'il en avait à Plymouth à bord du vaisseau l'*Oxford*.

.....
Vous verrez par sa lettre, monseigneur, le traitement qu'on lui a fait dans les premiers jours qu'il est arrivé à Portsmouth à bord du vaisseau le *Royal George*, et les démarches qu'il a faites pour avoir la liberté d'aller à terre.

Vous verrez également, monseigneur, par la copie de la lettre de M. P. Simon, correspondant de monsieur Kolly, les notes qu'on a données à la Cour d'Angleterre contre monsieur LeLoutre.

Permettez donc, je vous supplie, que je réclame en sa faveur de votre protection tout ce que les circonstances présentes vous permettront de faire pour lui. J'ignore encore s'il a reçu les 500 livres que vous lui avez accordées quoique j'eusse lieu de le présumer de sa dernière lettre. Mais il me parait que le correspondant de monsieur Kolly lui a adressé une lettre de crédit à Portsmouth. Ayez-en pitié, je vous en conjure, monseigneur. On peut vous certifier de plus d'une part en ce pays ci qu'il a assez bien mérité de l'Etat et de la Religion pour n'être pas abandonné.

Je suis, etc.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU.

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU AU MINISTRE

Paris, le 29 novembre 1755.

Monseigneur,

J'ai reçu hier soir une lettre particulière de Louisbourg en date du 26 octobre dernier, et qui m'est venue par St Malo, ce qui me fait juger qu'il y est arrivé un vaisseau venant de Louisbourg.

Cette lettre m'annonce que nous n'avons plus de missionnaires dans l'intérieur de l'Acadie anglaise, c'est à dire dans la péninsule, et que trois, savoir MM. Daudin, LeChauvreur et Lemaire qui étaient à Port Royal et aux Mines, ont été enlevés

et conduits à Chibouctou ou Halifax, sans qu'on ait pu avoir de nouvelles depuis.

Il y en avait un quatrième nommé monsieur DesEnclaves dont on ne me parle point. Il avait quitté depuis deux ans Port Royal, et s'était retiré auprès de quelques habitants, Acadiens français, dans la partie de l'est, au cap de Sables. J'ignore ce qu'il est devenu.

On me mande également que les Anglais ont chassé ce qui restait encore d'Acadiens français dans la partie de la péninsule qu'ils habitaient et qu'ils les ont réduits à la dernière misère. Ils auront apparemment substitué des colons et cultivateurs anglais, qui auront trouvé la nappe mise et qui auront pu profiter du travail et des cultivations de nos pauvres Acadiens français aussi bien que leurs effets morts et vifs. Il restait encore dans cette partie—suivant le dernier dénombrement qu'on m'en a envoyé—6345 habitants.

On m'ajoute que depuis que les Anglais se sont emparés de de la rivière St Jean, où nous avons plus de 2500 habitants nouvellement établis sur de bonnes terres, ils en ont chassé les missionnaires, et qu'ils maltraitent beaucoup ces mêmes habitants.

Le missionnaire qui était depuis quelques années chargé de 2897 habitants bien établis sur les rivières de Chipoudy, Pekoudiak et Memeremcouk sous le fort de Beauséjour, a pris le parti de se retirer à Québec, sur la nouvelle qu'il a eue que les Anglais voulaient le faire arrêter.

On me mande rien de l'île St Jean, où nous avons, suivant les derniers dénombrements, plus de 3,000 habitants qui commencent à se bien établir en cinq paroisses qui ont chacune un missionnaire y compris celui du fort, nommé le Port LaJoye.

Il paraît qu'on craint la disette à Louisbourg par le défaut de communication avec ceux de nos postes qui pourraient contrihuer à son approvisionnement.

Je n'ai point eu de nouvelles du pauvre monsieur Leloutre depuis le 10 du courant. Je le crois toujours à bord du vaisseau le *Royal George* dans la rade de Portsmouth, où je le crois fort mal traité suivant qu'il me le mandait par sa dernière lettre.

Je sais, cependant, que sur les lettres de monsieur Kolly, monsieur P. Simon, son correspondant à Londres, lui a fait passer une lettre de crédit pour Portsmouth, comme il en avait une ci devant pour Plymouth.

Je suis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'ABBÉ DE L'ISLE DIEU.

FIN.



Costume d'un gentilhomme français
de l'époque.



Costume d'une dame française de
l'époque.